



Rapport

du

Département des finances et de la santé

Exercice 2013

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ

2013 En bref

Comme en 2012, le canton de Neuchâtel a profité de la bonne conjoncture et de la santé de son économie. Ce dynamisme des entreprises et sociétés implantées dans notre canton confirme la pertinence de la réforme de la fiscalité des personnes morales, qui continue de porter ses fruits et doit permettre notamment de financer la réforme de la fiscalité des personnes physiques, dont l'année 2013 a marqué la première année de mise en œuvre. Cette bonne santé a permis aux autorités politiques de boucler un budget 2014 qui respecte les mécanismes de frein aux dépenses, et ce malgré une croissance des charges toujours préoccupante, qui nécessitera des réformes en profondeur dans les années à venir.

D'autres dossiers concernant à la fois les finances communales et cantonales ont également connu une évolution favorable en 2013 avec notamment la mise en consultation de la réforme de la péréquation intercommunale, l'adaptation de la péréquation verticale et l'adoption de l'harmonisation des clés de répartition des principaux impôts.

Sur le plan institutionnel, 2013 fut avant tout une année de changement, avec le renouvellement des autorités législative et exécutive. Dès son entrée en fonction, le gouvernement a souhaité remanier les cinq départements sur la base d'une répartition équilibrée des responsabilités, visant à valoriser les expériences et compétences de chaque membre du collège. Son objectif premier a été celui de la cohésion et de la collégialité.

Pour l'ancien Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), devenu au 28 mai 2013 le Département des finances et de la santé (DFS), cette réorganisation fut non négligeable. La plupart des services centraux de l'Etat, jusqu'alors réunis dans le même département, sont désormais répartis entre plusieurs départements: le service juridique et le service des ressources humaines (SRHE) sont notamment rattachés au DJSC. Aussi, le dossier de prévoyance, qui mobilise fortement le SRHE et le secrétariat général dans le cadre de la recapitalisation de la caisse est également attribué à ce nouveau département. Avec ces changements, le nouveau DFS n'est plus non plus chargé des tâches régaliennes de l'Etat relevant de la police, du domaine pénitentiaire et de la probation ainsi que de la justice et du pouvoir judiciaire, pour lesquels l'ancien DJSF a suivi et porté des dossiers majeurs tels que "police unique", "police de l'arc jurassien", le plan d'action pénitentiaire, la transformation des prisons, de la réorganisation du pouvoir judiciaire etc.

Dans le même souci de répartition équilibrée des responsabilités, le Conseil d'Etat décide de séparer le Département de la santé et des affaires sociales. C'est ainsi que le nouveau DFS hérite de tout le secteur de la santé: un vaste domaine, aux enjeux majeurs. Il traitera ainsi du dossier sensible des hôpitaux. Mais pas seulement: car la santé recouvre également d'autres domaines tout aussi importants comme la politique de promotion et de prévention, la planification médico-sociale, les secteurs ambulatoires, pré-hospitalier, etc. Enfin, le service des bâtiments, désormais considéré comme service central au même titre que le service informatique, intègre également le nouveau DFS. Avec lui c'est toute la politique d'investissement, d'entretien, de valorisation du patrimoine de l'Etat et du logement que le département sera notamment amené à développer et à présenter au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Le secrétariat général (SDFS) aura ainsi rempli ses missions durant le 6 premiers mois de l'année pour les domaines de la justice, sécurité et finances ainsi que pour les services juridique, informatique de l'Etat, des ressources humaines et des communes. Dès le 28 mai 2014, le SDFS voit certains domaines dont il avait une très bonne maîtrise quitter le département et doit s'adapter très rapidement aux nouveaux secteurs que sont la "santé" et les "bâtiments". Deux vastes secteurs pour lesquels les défis et dossiers ne manquent pas et dont les enjeux pour le canton sont majeurs!

Malgré ce changement, intervenu dans des délais extrêmement brefs, et grâce à l'important investissement de ses collaborateurs et collaboratrices, le SDFS a pu appuyer son chef de département et mener à bien, avec les services concernés, les grands projets en cours, dont notamment la loi sur péréquation financière intercommunale, la votation populaire du 24 novembre 2013 sur le dossier hospitalier et sur la Centrale d'engagement 144 ainsi que l'adoption du budget 2014. Il a également continué, durant l'année écoulée, à assurer ses missions auprès des services du DJSF,

respectivement DFS et de l'appareil étatique dans son ensemble, épaulant également le chef de département en sa qualité de président du Conseil d'Etat dès le 28 mai 2013.

Dans le secteur de la santé, l'année 2013 a été marquée tout particulièrement par l'adoption de deux projets d'importance dans les domaines hospitalier et pré-hospitalier par le Grand Conseil au printemps 2013, puis par le peuple en votation en novembre 2013 suite au dépôt de référendums. Il s'agit:

- d'une part, d'un projet de décret portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour Hôpital neuchâtelois (HNE) à horizon 2017 concernant l'organisation de la chirurgie sur les sites de soins aigus de cet établissement mais aussi, dans le même cadre, de projets de décrets approuvant ou soumettant au vote du peuple différentes initiatives législatives populaires portant sur l'organisation des missions entre les sites de soins aigus d'HNE;
- d'autre part, d'un projet de loi portant modification de la loi de santé (LS) concernant les soins pré-hospitaliers et la Centrale d'appels sanitaires urgents 144.

Les rapports du Conseil d'Etat de janvier 2013 relatifs à ces objets avaient subis différents amendements par la commission santé du Grand Conseil.

2013 a également vu, dans le domaine hospitalier, l'adoption par le Grand Conseil d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 500.000 francs pour procéder à la première étape des études sur la création d'un site hospitalier unique de soins aigus, respectivement de réadaptation. Le Conseil d'Etat a également adopté en 2013 un rapport à l'attention du Grand Conseil l'appui d'un projet de décret portant approbation d'un investissement de quelque 8 millions de francs nécessaire à la rénovation, par le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) de son site de la Maladière 5 à Neuchâtel, où il est prévu que soit fourni à terme l'ensemble de ses prestations ambulatoires dans le bas du canton; il propose également un projet de décret autorisant un cautionnement simple du CNP pour un montant de 52 millions de francs. Le législatif se prononcera sur ces projets tout début 2014.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, c'est notamment l'adoption par le Conseil d'Etat d'un plan d'action pour la santé mentale en dix objectifs et le lancement de son déploiement qui ont caractérisé l'année 2013.

S'agissant du domaine des prestataires ambulatoires, le Conseil d'Etat a adopté à la fin de l'année un arrêté rendant effective dans le canton de Neuchâtel la clause du besoin – réintroduite par le parlement fédéral lors de la session d'été 2013 – pour les médecins souhaitant pratiquer, à charge de l'assurance-maladie obligatoire, une activité indépendante ou salariée dans un cabinet, une institution de soins ambulatoires ou dans le secteur ambulatoire d'un hôpital. Cette clause, déjà reprise par d'autres cantons, s'applique aux médecins de premier recours et aux spécialistes, à l'exception de ceux qui ont travaillé au moins trois ans dans un établissement suisse de formation reconnu. Cet arrêté permettra aussi, dans une certaine mesure, d'orienter les médecins vers les régions dans lesquelles la pénurie est la plus marquée ou de suggérer l'organisation de cabinets de groupe ou de centres médicaux régionaux.

Pour ce qui est du domaine du maintien à domicile et de l'hébergement enfin, l'année 2013 marque le lancement du projet global pour la mise en œuvre des différents objectifs visés par la planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS) adoptée en 2012 par le Grand Conseil, soit le développement des prestations de maintien à domicile et de structures intermédiaires, l'adaptation de l'offre des établissements médico-sociaux (EMS), le soutien des proches-aidants et du bénévolat, les entretiens d'orientation et le fonctionnement en réseau des prestataires impliqués. L'année 2013, c'est également, dans ce domaine, l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) et la conclusion des premiers contrats de prestations par l'Etat avec les EMS souhaitant être reconnus d'utilité publique. Le Grand Conseil a également revu la LFinEMS afin d'octroyer des aides individuelles aux résidents des établissements non conventionnés au 1^{er} janvier 2013 et de leur assurer une protection tarifaire.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2013 a été marquée par les projets de gouvernement et de parlement sans papier, par la mise en production des nouveaux sites Internet de l'Etat et des écoles neuchâtelaises, par la réalisation de la nouvelle application de gestion des subsides de l'assurance-maladie, par la mise en production de la base de données sociales, par le lancement du futur système d'information et de gestion de l'Etat (projet SIGE), par l'émission des premières eFactures, par le début du renouvellement du Nœud cantonal, par les premiers pas dans le monde

IPv6, par l'harmonisation du poste de travail des utilisateurs au standard Windows 7 et Office 2010, par la standardisation du Guichet unique, par la mise en œuvre d'un portail applicatif et finalement par une excellente année au niveau exploitation des prestations informatiques.

Au sein du **service des bâtiments**, en date du 31 décembre 2012, le chef de service, Monsieur Philippe Donner a pris sa retraite et l'adjoint au chef de service, Monsieur Yves-Olivier Joseph, a fonctionné comme chef de service ad interim jusqu'au 31 mai, puis comme chef de service dès le 1^{er} juin 2013.

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat, en février 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, le service a poursuivi sa réorganisation interne dans les domaines notamment du suivi de projet, de l'entretien des immeubles, de la gestion immobilière (vente, achat, baux à loyer) et financière avec dans ce dernier domaine le lancement de plusieurs projets.

L'arrivée de deux nouvelles cheffes de projet a permis au SBAT de piloter ou d'accompagner techniquement les grands projets immobiliers comme ceux de Microcity, des Prisons neuchâtelaises (Établissement d'exécution des peines Bellevue et Établissement de détention La Promenade), du Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ), du Centre professionnel du Littoral neuchâtelais (CPLN) ou encore du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB). Le chantier Microcity est arrivé à son terme et la gestion de cet ouvrage est reprise par le SBAT à partir du 1^{er} janvier 2014.

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition, toujours aussi insuffisants en fonction de la valeur immobilière à préserver et des normes en vigueur à respecter.

Un appel d'offre général, s'appuyant sur un cahier des charges détaillé des prestations, a permis de revoir la plupart des contrats de nettoyage assurés par des tiers.

Une réflexion importante a été engagée sur le logement de l'administration et elle sera poursuivie en vue d'optimiser son organisation.

En ce qui concerne la politique d'aide au logement, l'office du logement (OCNL) doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions individuelles dans les immeubles arrivant à échéance (Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements - LCAP). Pour y remédier, les autorités ont prorogé le régime dit des quatre quarts en tenant compte de la prolongation des prestations d'abaisssements supplémentaires 1 (ASI) fédérales. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2), le fonds d'aide au logement a permis à l'office de soutenir la réalisation et la rénovation de projets relatifs au logement d'utilité publique.

Les travaux au sein de l'**office d'organisation** (OORG) durant l'année écoulée ont été marqués en grande partie par le projet de la Réforme de l'Etat. Une priorité a été mise sur la réforme de l'administration avec notamment l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM) ainsi qu'avec le début des travaux de la refonte du système d'information et de gestion (SIGE). En parallèle, le projet de la gouvernance des partenariats avance de son côté.

Dans le cadre des tâches courantes, l'office d'organisation a soutenu et conseillé les services dans sa fonction de centre de compétences dans les domaines "gestion de projets", "systèmes de gestion", "contrats de prestations", "processus" et "mobilité".

Le **service des communes** a participé de manière prépondérante à l'élaboration du projet de loi portant adaptation de la législation cantonale au troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et à celui de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes et à la redistribution de l'impôt communal sur les personnes morales entre les communes que le Grand Conseil a adopté en date du 2 décembre 2013. Il a aussi élaboré le rapport relatif à la réforme de la péréquation verticale qui a lui aussi été adopté par le Grand Conseil le même jour.

Il a également rédigé le rapport de la commission «péréquation» du Grand Conseil, que cette dernière a transmis au Conseil d'Etat en date du 8 avril 2013. À la demande du Conseil d'Etat, il a préparé le dossier de mise en consultation externe dudit projet.

Le service des communes a aussi participé activement à l'élaboration du nouveau projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes ainsi qu'à l'élaboration des recommandations du comité technique formé des représentants financiers de l'Etat et des communes. Il a enfin activement soutenu les travaux d'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) par la mise à disposition du chef de projet du volet «communes» du MCH2.

Il a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de la nouvelle réforme des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes et des mesures de recapitalisation de prévoyance.ne que les communes comme les syndicats intercommunaux ont dû prendre comme les autres employeurs publics.

Le Service des communes observe que la situation financière cumulée de l'ensemble des communes a poursuivi en 2012 l'embellie observée en 2011 après la dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale survenue dès l'année 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un déficit de respectivement CHF 0,8 million et CHF 0,5 million en 2009 et 2010, c'est un bénéfice de plus de CHF 11,2 millions qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de l'exercice 2012, après un bénéfice cumulé atteignant CHF 5,6 millions en 2011. Bien sûr, ce chiffre ne traduit pas la diversité des comptes des différentes communes de notre République. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale sont demeurés stables d'un exercice sur l'autre, accusant une modeste diminution de CHF 0,4 million d'un exercice à l'autre pour s'élever à CHF 27,4 millions.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

Le **service financier** observe que les comptes 2012 ont bouclé sur un très léger excédent de quelques 56'000 francs. De manière similaire, les comptes 2013 devraient présenter un excédent de revenus, sans tenir compte de la charge extraordinaire liée à la recapitalisation de prévoyance.ne et sans les opérations de bouclément.

Malgré la bonne conjoncture, l'Etat de Neuchâtel peine à inscrire son budget dans les limites du frein à l'endettement. Une fois de plus, l'exercice du budget 2014 a été difficile. Par rapport à un plan financier initial déficitaire de 138 millions de francs, le Conseil d'Etat a dû réduire les charges de quelques 74 millions de francs par des mesures de modération de la croissance et par des mesures d'économies. Les revenus ont également été corrigés à hauteur de 37 millions. Au final, le Conseil d'Etat avait choisi de ne pas adapter davantage le budget dans l'urgence, considérant que les autres mesures possibles devaient faire l'objet d'une analyse détaillée préalable. Le Grand Conseil ne l'a pas suivi et a imposé des restrictions supplémentaires pour 12 millions de francs. Le budget 2014 se fixe ainsi à un déficit de 14 millions pour des charges brutes de 2,1 milliards et pour une enveloppe d'investissements nets de 59 millions de francs. Le Conseil d'Etat a validé la manière dont la dernière tranche d'économies de 12 millions doit être mise en œuvre.

L'année 2013 a permis au Conseil d'Etat de présenter au législatif un projet de nouvelle loi sur les finances (LFinEC), concrétisant une législation conjointe avec les communes et permettant la mise en œuvre des principes du MCH2 et de la gestion par enveloppe et mandat (GEM). Le débat parlementaire est prévu au printemps 2014 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle loi s'intègre dans une réforme plus vaste de l'Etat, comme le Grand Conseil l'a voulu par décret en février 2010. Les processus de gestion et principes d'organisation seront revus dans ce cadre. La condition préalable à cette réorganisation est la mise en place d'un nouveau système d'information et de gestion de l'Etat (SIGE). Ce processus de réforme, coordonné par une délégation du Conseil d'Etat, est une priorité et le service financier est fortement engagé dans ce projet.

Un des premiers dossiers traité en juin 2013 par le nouveau Conseil d'Etat a été celui de l'assainissement de prévoyance.ne. Un compromis a été trouvé. L'Etat doit y participer, outre par l'intermédiaire d'une hausse des cotisations et de l'âge de la retraite comme les autres employeurs, par une contribution extraordinaire de 221 millions de francs qui chargera les comptes 2013. Le versement des liquidités y relatives est, quant à lui, planifié entre 2014 et 2039 pour ce qui concerne la part devant permettre le passage à la primauté des cotisations. Ces opérations s'effectuent hors des limites du frein à l'endettement mais détérioreront fortement le bilan de l'Etat qui affichera un découvert de quelques 650 millions de francs à fin 2013 et mettront en péril la capacité d'emprunt pour réaliser de futurs investissements. À cela s'ajoutent les engagements hors bilan d'environ 70 millions de francs. En effet, afin d'assurer un accès aux marchés financiers, l'Etat a dû se porter garant des emprunts contractés par les établissements autonomes de droit public ainsi que par les fondations privées du secteur médico-social.

C'est donc dans une situation délicate que débute 2014. Le Conseil d'Etat, avec l'appui du service financier et des départements, devra se résoudre à des mesures structurelles importantes pour permettre d'inscrire le plan financier de législature dans les limites du frein à l'endettement, limites

qui se verront resserrées avec l'introduction de la LFinEC prévoyant l'équilibre budgétaire sur une période quadriennale.

En 2013, près de 16.000 contribuables ont transmis leur déclaration au **service des contributions** par l'intermédiaire du guichet unique.

Dans le cadre de la réorganisation du service, les cadres ont bien assimilé leur nouvelle fonction. Les nouvelles méthodes de travail se mettent en place et la politique de formation sera bientôt opérationnelle. Cette année a été marquée par la première période de taxation entièrement réalisée à l'écran.

L'environnement des collaborateurs évolue avec une prédominance orientée vers l'analyse plutôt que le contrôle systématique. La rencontre avec les contribuables dans les centres commerciaux a été riche en information et l'expérience a été renouvelée en 2013.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2013 peut être qualifiée de bonne. Toutefois, nous observons quelques signes de ralentissement. Malgré l'entrée en vigueur des premières mesures de la réforme fiscale des personnes physiques, le résultat de cet impôt est proche de celui de l'année dernière. Le taux d'encaissement des impôts s'est maintenu à un niveau élevé (93% des contribuables). Toutes les mesures prises pour améliorer l'encaissement se sont traduites dans les comptes par une baisse importante des pertes fiscales.

Le résultat de l'impôt des personnes morales surpasse les attentes et confirme la justesse de la vision cantonale pour la fiscalité des entreprises. À témoin, le fait que notre canton est souvent cité en exemple dans ce domaine. Pour l'instant, combiné avec l'effet de la conjoncture, le résultat financier est remarquable.

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

1.1. **Conférences intercantionales**

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (ci-après CDS) a pour but de promouvoir la collaboration intercantonale entre les vingt-six cantons, la Confédération et les organisations les plus importantes du domaine de la santé. Elle réunit les membres des gouvernements cantonaux en charge de la santé dans un organe de coordination politique. Ils constituent ensemble l'assemblée plénière de la CDS. Cette dernière se prononce sur toutes les affaires importantes relevant de la CDS et se réunit en général deux fois par an.

Les décisions de la CDS ne sont contraignantes ni pour ses membres ni pour les cantons: elles n'ont qu'une valeur de recommandation. Font exception à cette règle les décisions prises dans le cadre de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) et les dispositions concernant les examens en ostéopathie. La CDS joue également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs sanitaires ainsi qu'en tant qu'interlocutrice des autorités fédérales tout comme de nombreuses associations et institutions nationales.

Parmi les activités principales de la CDS figurent les prises de position et les mesures de coordination dans les domaines de l'assurance-maladie et du financement des services de soins, de la planification hospitalière et psychiatrique ainsi que de la médecine hautement spécialisée et du développement des systèmes d'information. La CDS collabore avec la Confédération, dans les dossiers de l'informatique médicale (cybersanté), de la médecine de premier recours, des soins palliatifs et de la santé psychique.

En 2013, la CDS a émis les recommandations et les prises de position suivantes dans différents domaines tels que le soutien financier pour la Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel, l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO), l'obtention à posteriori du titre HES dans le domaine des soins infirmiers,

- Prise de position sur la révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays du 18 avril 2013;

- Prise de position à l'attention de la commission de l'économie et des redevances concernant la révision totale de la loi sur l'alcool, du 23 avril 2013;
- Prise de position concernant l'initiative populaire "pour une Caisse publique d'assurance-maladie" et la contre-proposition indirecte du Conseil fédéral, du 3 mai 2013;
- Prise de position relative à la version 3.0 de la structure tarifaire SwissDRG, du 23 mai 2013;
- Prise de position relative aux priorités du Conseil fédéral "Santé 2020", du 5 juin 2013;
- Prise de position à la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie OAMal, du 20 septembre 2013;
- Prise de position pour l'audition, en automne 2013, de eHealth Suisse concernant les règles pour la gestion des droits d'accès au dossier électronique du patient, les critères d'évaluation pour les normes sémantiques ainsi que le format d'échange "rapports de laboratoire dans la procédure de transplantation", du 24 octobre 2013;
- Prise de position concernant l'initiative populaire fédérale "Financer l'avortement est une affaire privée", du 21 novembre 2013.

Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La CLASS, présidée depuis janvier 2013 par le conseiller d'Etat en charge du dicastère de la santé du canton du Jura, Monsieur Michel Thentz, regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. La Conférence, fondée en 1981, est l'organe de coordination politique des chef-fe-s de départements en charge des affaires sanitaires et sociales de ces derniers. Elle traite de problèmes ponctuels que rencontrent les cantons concernés dans les domaines de la santé et du social et dont les répercussions, notamment en termes d'application de lois fédérales, peuvent être importantes pour eux.

En 2013, la Conférence s'est réunie à cinq reprises.

La CLASS et ses groupements se sont notamment penchés sur divers aspects relatifs à l'assurance-maladie, en particulier les projets de modifications législatives (correction des primes payées entre 1996 et 2011 et projet de loi sur la surveillance des caisses-maladie), ainsi que plusieurs problématiques spécifiques comme, par exemple, l'impact de la fin du droit d'option de l'assurance-maladie pour les frontaliers français. La mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de non-paiement des primes et participation aux coûts par les assurés s'est poursuivie.

La médecine hautement spécialisée, la planification hospitalière ainsi que les thèmes qui leur sont connexes ont continué d'être traités. Dans un autre ordre d'idées, tous les cantons de la CLASS se sont associés à la révision de la brochure "l'essentiel sur les droits des patients", également traduite en italien et en allemand. Elle a aussi mené une réflexion sur la problématique des obligations de traitement prononcées par la justice des mineurs des cantons romands, en collaboration avec la Conférence latine des chef-fe-s des Départements de justice et de police (CLDJP).

La CLASS a également abordé d'autres thématiques telles que la lutte contre la traite des êtres humains, les mesures cantonales relatives au marché du travail ou encore le report de charges sur l'aide sociale que pourraient générer certains projets de modifications législatives concernant les prestations complémentaires à l'AVS/AI.

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a pour objectif de coordonner et examiner les questions en matière de politique financière et fiscale d'intérêt commun pour les cantons. Elle défend notamment les intérêts des cantons face à la Confédération dans le domaine des finances et encourage, par le biais de solutions et de projets communs, la collaboration des cantons entre eux et avec la Confédération dans le domaine des finances publiques, p. ex. en matière de compatibilité publique. Elle informe et documente les cantons et le public sur les questions financières et fiscales au niveau suisse.

La CDF réunit les membres des gouvernements cantonaux en charge des finances dans un organe de coordination politique. Ils constituent ensemble l'assemblée plénière de la CDF. Cette dernière se prononce sur toutes les affaires importantes relevant de la CDF et se réunit en général trois fois par an.

La CDF se prononce sur des questions de politique financière et fiscale d'importance nationale. En 2013, elle s'est notamment prononcée sur des thèmes tels que:

- Le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2),
- La convention franco-suisse de double imposition,
- Les résultats 2012 de la BNS,
- L'imposition équilibrée des couples et de la famille,
- La réforme sur la fiscalité successorale,
- La révision du droit fiscal pénal,
- Le dialogue avec l'UE sur l'imposition des entreprises / la réforme de la fiscalité des entreprises III,
- La loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations révisées 2012 du groupe d'action financière (GAFI),
- L'imposition d'après la dépense,
- L'initiative populaire "réforme de la fiscalité successorale",
- Les prestations complémentaires à l'AVS/AI,
- La législation sur les jeux d'argent,
- La péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Conférence latines directeurs cantonaux des finances (CLDF)

La Conférence latine des directeurs des finances (CDFL), présidée par le conseiller d'Etat valaisan en charge des finances Monsieur Maurice Tornay, regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. L'objectif de cette conférence est de mieux faire entendre la voix des cantons latins dans les discussions sur les enjeux financiers fédéraux et internationaux qui impactent les finances des collectivités. En 2013, la conférence s'est réunie à quatre reprises. Le chef du DFS est accompagné lors de ces rencontres par le chef du service des finances de d'Etat de Neuchâtel.

Les thèmes abordés ont été principalement la convention de double imposition avec la France, la réforme de la fiscalité des entreprises III sous pression de l'UE et de l'OCDE (RIE III) ainsi que les nécessités d'économies auxquelles sont confrontés les cantons. Sur le premier sujet, la conférence a obtenu un succès important puisque la convention a été refusée par le parlement fédéral. La discussion sur la RIE III se poursuivra en 2014.

1.2. Organisation générale

Le secrétariat général du département des finances et de la santé (SDFS) poursuit les objectifs stratégiques suivants:

1. Assurer un appui complet, rapide et décisif au ou à la chef-fe du département dans l'exécution de ses tâches;
2. Assurer de manière efficace le rôle de relais entre le département et les services;
3. Assurer un fonctionnement optimal du secrétariat général en engageant au mieux les ressources à disposition;
4. Assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département.

Du 1^{er} janvier 2013 au 27 mai 2013, le secrétariat général remplissait les missions qui étaient les siennes au profit des domaines de la justice, de la sécurité et des finances ainsi que pour les services juridique, informatique de l'Etat, des ressources humaines et des communes. Avec le changement de législature et la réorganisation des départements, "santé" et "bâtiments" viennent remplacer justice, sécurité, service juridique et ressources humaines. Ainsi dès le 28 mai 2014, le SDFS voit la moitié des domaines dont il s'occupait et dont il avait une très bonne maîtrise quitter le département; très vite, il doit se familiariser à ces deux nouveaux secteurs pour lesquels les défis et dossiers ne manquent pas et dont les enjeux pour le canton sont majeurs!

Malgré ce changement intervenu dans des délais extrêmement brefs et grâce à l'important investissement de son équipe, le SDFS a pu continuer à appuyer son chef de département de manière soutenue et mener à bien, avec les services concernés, les grands projets en cours dont notamment la loi sur la péréquation financière intercommunale, la votation populaire du 24 novembre 2013 sur le dossier hospitalier ainsi que sur la centrale d'engagement 144 et l'adoption du budget 2014. Il a également assuré, durant l'année écoulée, ses missions auprès des services du DJSF, respectivement du DFS et de l'appareil étatique dans son ensemble, épaulant également le chef de département en sa qualité de président du Conseil d'Etat dès le 28 mai 2013.

1.3. Effectif du personnel

Fonctions, exprimées en EPT	C2010	C2011	C2012	B2013	C2013
Secrétaire général	1.00	1.00	0.83	1.00	1.00
Secrétaire générale adjointe	1.00	0.80	0.73	0.80	0.20
Chargé de missions	0.92	1.00	1.00	1.00	1.00
Responsable financière		0.73	0.50	0.60	0.60
Secrétaire	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Secrétaire administrative, resp. financière	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chargé de projet NOJ	0.46				
Total	5.38	5.53	5.06	5.40	4.80

Afin d'engager une personne dont le profil corresponde aux besoins du chef de département arrivé en décembre 2012 (soit au moment de l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire générale) mais aussi compte tenu de la réorganisation du département et de la durée de la procédure d'engagement, le poste de secrétaire général adjoint n'a été repourvu qu'au 1^{er} octobre 2013. De janvier à fin septembre 2013, la secrétaire générale a ainsi assuré, en plus de ses tâches, celles de l'adjoint, grâce à l'appui des collaborateurs et collaboratrices du SDFS, en particulier du chargé de missions. Depuis le 1^{er} octobre, l'équipe est à nouveau au complet. Il était temps! Comme en 2013, la responsable financière a encore été mise à disposition du service des ressources humaines (SRHE) dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la réorganisation dudit service jusqu'à la fin mars 2013. Elle lui a ensuite fourni des aides ponctuelles également en lien avec le dossier de la recapitalisation de prevoyance.ne. Enfin, après avoir travaillé plus de 16 ans en qualité de secrétaire du chef de département, la titulaire du poste a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2013.

En 2013, les prestations du SDFS ont ainsi été réparties en réalité sur 6 fonctions représentant au budget 4.8 équivalents plein temps (EPT), dont 0.15 à 0.2 mis à disposition du SRHE.

1.4. Prestations du SDFS

De 2009 à 2011, le SDFS a introduit la saisie du temps de travail auprès des 5 fonctions permanentes du SDFS (responsable financière non comprise). Les informations récoltées ont fourni des indications utiles sur le temps passé par le SDFS dans les prestations qui sont les siennes. De manière globale, les collaborateurs-trices du SDFS consacrent normalement deux tiers de leur temps de travail à des prestations de conseil et d'appui au chef et aux services du DFS. Le reste est réparti entre les prestations de coordination, de gestion d'opérations, de communication et d'information.

En 2013, conformément à ses missions, le SDFS a appuyé son chef de département et les services du département dans toute une série de dossiers importants pour le département et l'Etat. Vu le changement de département au 28 mai 2013 et afin d'assurer une cohérence au niveau des rapports de gestion des départements, sont mentionnés ici uniquement les dossiers en lien avec le nouveau département (DFS). Il s'agit en outre de:

- Projets relatifs à la répartition des tâches et des ressources financières entre les communes et l'Etat (troisième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes, réforme de la péréquation verticale);
 - La réforme de l'Etat, avec ses 4 volets: le redressement des finances, la réforme de l'administration comprenant notamment l'introduction de services GEM-light (gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations) ainsi que la préparation au lancement du futur système d'information et de gestion de l'Etat (projet SIGE), la gouvernance des partenariats, et la réforme des institutions (ce dernier volet relevant toutefois du DJSC);
 - Le processus budgétaire 2014 et la planification financière roulante;
 - La loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2);
- l'assainissement de prevoyance.ne et les conséquences liées aux mesures de recapitalisation pour l'Etat et les institutions qui en dépendent.

Le SDFS a également assuré un appui et une coordination pour les chefs du département successifs dans la conduite d'importants dossiers, à savoir notamment:

- La loi portant modification de LEHM ainsi que des décrets concernant le dossier d'HNE et portant notamment sur certaines options stratégiques liées à la chirurgie, lesquelles ont été confirmées en votation populaire du 24 novembre 2013;
- La loi portant modification de la loi de santé (LS) concernant les soins pré-hospitaliers et la Centrale d'appels sanitaires urgents 144 (également soumise et confirmée en votation populaire du 24 novembre 2013);
- Le projet de rénovation pour le Centre neuchâtelois de psychiatrie à la Maladière 5 pour les prestations ambulatoires du bas du canton;
- Le lancement du projet global de mise-en-œuvre de la planification médico-sociale (PMS), un projet qui devrait durer une dizaine d'année;
- La réunion du service informatique de l'Etat de Neuchâtel (SIEN) sur un seul site;
- Les projets de construction ou de transformation de bâtiments d'envergure que sont Micro-city, les Prisons neuchâteloises (EEPB et EDPR), le NHOJ, le CPLN ou encore le CPMB;
- L'appui au SBAT dans la gestion du patrimoine de l'Etat et de l'administration en vue d'une meilleure valorisation et dans sa politique du logement;
- La réorganisation du service des contributions et la mise-en-œuvre de la fiscalité des personnes morales et physiques.

Finalement, le SDFS a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail interdépartementaux permanents et ad hoc.

1.5. Aide humanitaire et coopération au développement

Le SDFS assure le suivi de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et, notamment, du contrat de prestations confié par le Conseil d'Etat à Latitude 21. En 2009 un contrat de prestation spécifique a été conclu avec Latitude 21 prévoyant le versement d'une subvention de Fr. 250'000.

En 2010, le SDFS a négocié avec Latitude 21 le premier contrat de prestations quadriennal qui couvre la période 2010-2013. Ce contrat a été signé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2010, avec des versements prévus comme suit:

2010	Fr. 245'000
2011	Fr. 260'000
2012	Fr. 260'000
2013	Fr. 260'000

En application de l'article 4, alinéa 3, de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 8 mars 2008, le suivi des objectifs du mandat confié à Latitude 21 est résumé dans le tableau suivant.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
Objectifs opérationnels			
A1 - Des projets de qualité sont financés par L21.	1. Informer les ONG neuchâteloises au sujet de L21 et les encourager à y adhérer.	<ul style="list-style-type: none"> • 1-3 demandes d'adhésion sont traitées par année. 	Adhésion de 2 nouvelles associations en décembre 2013 (Action Chèvres de Mado à ATAR, Mauritanie et Indian Project). 3 demandes d'adhésion en cours d'étude.
	2. Organiser des formations pour les associations membres (AM) et autres associations intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 formations sont organisées par année. • 75% des membres y participent. 	Trois formations ont été organisées par la commission de suivi financier. L'une portait sur la Directive de gouvernance financière, les 2 autres portaient sur le guide de gestion financière à l'attention des petites AM. 62.5 % des associations membres y ont participé.
	3. Assurer le fonctionnement régulier de la commission technique (CT).	<ul style="list-style-type: none"> • La politique d'évaluation des projets et règlements de la CT sont adoptés. • La CT est constitué. 	Etude de 14 projets en 2013, financement des 14 projets et suivi de 10 d'entre eux. Mise à jour des canevas de demande de contribution et de rapports (en cours) Election d'un remplaçant de la présidente de la commission technique. La CT veille à avoir les compétences nécessaires pour mener à bien l'étude des demandes de contribution et des rapports.
	4. Assurer le fonctionnement régulier de la commission de suivi financier (CSF).	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de la CSF est adopté. • La CSF est constituée. 	La CSF est composée de 5 membres fin 2013. Création d'un guide de gestion à l'attention des petites AM. Coaching de plusieurs AM. Etude et validation de 10 rapports finaux de projets 2012 sur 11. Un rapport final reste en attente fin 2013.
A2 - Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent.	5. Maintenir le dialogue avec les autorités cantonales.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du contrat de prestations. • Accroissement des contributions cantonales de la coopération au développement. 	Excellent dialogue avec le secrétariat général du DFS tout au long de l'année et avec le Conseil d'Etat (Rencontre avec le président du Conseil d'Etat et sa secrétaire générale le 3 octobre dans le cadre des négociations sur le contrat de prestations 2014-2017).

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
	6. Etablir et développer les contacts avec les autorités communales en vue d'établir des partenariats.	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes versent à L21 leurs contributions financières à la coopération au développement. • Les contributions des communes à la coopération au développement augmentent. • Le nombre de communes qui contribuent augmente. 	Concrétisation formelle du contrat de collaboration entre la commune de la Chauv-de-Fonds et <i>Latitude 21</i> . Approche d'une nouvelle commune Subvention ponctuelle reçue de la commune de Corcelles-Cormondrèche.
	7. Etablir et formaliser la collaboration avec la Division partenariats de la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> • L21 est admis dans la catégorie « fédérations » • Un accord est signé pour une contribution institutionnelle (projets, activités, secrétariat) 	Excellent dialogue avec le Chef de la division partenariats institutionnels et sa chargée de programme tout au long de l'année et aussi dans le cadre des négociations autour de l'accord de partenariat 2014-2017 (546'000 pour la période 2014-2017 en cours). Les relations de confiance sont consolidées. Dialogue régulier (2 fois par an) et transparent Négociation d'un accord de partenariat.
	8. Assurer un reporting rigoureux sur l'utilisation des contributions cantonales, communales et fédérales.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement des contributions financières. 	Publication et diffusion du rapport annuel 2012 à nos différents partenaires (200 exemplaires). Audit 2012 par le contrôle cantonal des finances. Evaluation annuelle du système de contrôle interne (effectué en décembre 2013).
B1 - L21 possède un inventaire du paysage des expériences et des compétences présentes dans le canton de Neuchâtel dans les domaines prioritaires pour la coopération au développement.	9. Etablir, avec les institutions publiques concernées, un inventaire de leurs compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenaires prioritaires. • Enquête auprès de l'Etat de Neuchâtel. • Enquête auprès de l'UNINE. • Enquête auprès des HES du canton. • Compilation des données récoltées. 	Concrétisation d'un partenariat avec la HES-ARC santé. Elaboration du questionnaire avec le HES-Arc Santé (en cours).
	10. Identifier, en collaboration avec les organisations faïtières du canton, les entreprises qui disposent de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les institutions « ressources ». • Enquête auprès d'une sélection d'entreprises du canton. • Compilation des données récoltées. 	Le plan d'action dressé en 2012 a été remanié en 2013 et cette activité n'a pas pu être mise en œuvre en 2013. Les démarches auprès des acteurs concernés devraient par conséquent pouvoir être entreprises en 2014.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
B2 – Les AM bénéficient de l'expérience et/ou des compétences existantes dans le canton de Neuchâtel dans des domaines de la coopération au développement correspondant à leurs activités.	11. Promouvoir des partenariats avec des collectivités publiques neuchâtelaises pour la mise à disposition de compétences aux Am de L21 ou à leurs partenaires locaux dans le cadre de la réalisation de leurs projets.	<ul style="list-style-type: none"> • Accord-type de partenariat avec une collectivité publique. • Promotion des partenariats établis. 	Intérêt confirmé de part et d'autre lors des discussions du 3 octobre. Réflexion à mener autour de la stratégie de mise en œuvre de ce projet.
	12. Rester disponible pour soutenir les collectivités publiques neuchâtelaises désireuses d'établir des partenariats avec des collectivités publiques dans les pays en développement et dans des domaines correspondant aux buts de L21.	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités publiques neuchâtelaises connaissent les activités et les compétences des membres de L21. 	Réalisé à travers les résultats de l'activité 6.
	13. Faciliter les contacts des AM avec des entreprises intéressées à la coopération au développement et qui disposent de compétences utiles dans des domaines correspondant aux activités des AM de L21.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des AM pour connaître les contacts et collaborations existantes ainsi que les domaines à cibler. • Identification des domaines de collaboration possibles. • Etablir une politique de partenariat. • Diffuser les informations récoltées auprès des AM. • Contacter les institutions / entreprises potentiellement intéressantes. 	La mise à jour de ces collaborations n'a pu être faite en 2013. Elle est planifiée pour 2014.
C1 - Des informations de qualité sur les enjeux des relations Nord-Sud, de l'action humanitaire et de la coopération	14. Assurer le fonctionnement régulier de la commission d'information et de communication (CIC) (C1).	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de la CI est adopté. • La CI est constitué. • La politique d'information est définie. 	La CIC est constituée de 3 membres et bénéficie d'un fort soutien du secrétariat. Une importante réflexion a été faite autour des compétences dont la CIC a besoin pour mener à bien son travail. La recherche active de ces compétences a commencé fin 2013.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
au développement sont à disposition de la population neuchâteloise.	15. L21 organise régulièrement des manifestations publiques sur des thèmes liés aux relations Nord-Sud ayant une pertinence particulière pour le canton (thèmes envisagés: migration, énergies renouvelables, santé publique) (C11).	<ul style="list-style-type: none"> • L21 anime des débats dans le canton sur les relations Nord-Sud et les problèmes de développement. • Selon le thème choisi, L21 collabore étroitement avec les AM concernées. • L21 conclut des partenariats (sponsors, médias). 	Campagne de communication "la coopération au développement vue à travers le dessin de presse" - Troisième journée cantonale de la coopération au développement: conférence de presse sur la thématique de la journée cantonale de la coopération. Deux partenariats ont été conclus avec les Marchés de l'Univers et l'Association Neuchatoï.
	16. Editer et actualiser régulièrement le site web de L21 (C11).	<ul style="list-style-type: none"> • Le Site web de L21 est mis à jour au moins 1 fois par mois. 	Utilisation de la plateforme fédérés notamment pour l'échange d'information avec les autres fédérations. Mise à jour régulière du site internet.
	17. L21 organise une fois par année une campagne d'information coordonnée avec les AM et les collectivités publiques sur les activités de ses membres et la contribution des collectivités publiques à la solidarité internationale.	<ul style="list-style-type: none"> • La population du canton est informée des efforts de solidarité internationale entrepris par divers acteurs dans le canton. 	Campagne de communication « la coopération au développement vue à travers le dessin de presse »: Voyage de l'exposition de dessins de presse à travers le canton de Neuchâtel et la Suisse romande.
C2 - Les collectivités publiques sont sensibilisées sur la thématique de la coopération au développement.	18. Contribuer au débat politique dans le canton au niveau de la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Grand Conseil neuchâteloise débat régulièrement de la question. 	
	19. L21 établit un inventaire des pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable sur la base du cadre proposé par le document « Solidarité internationale ; bonnes pratiques en matière de développement durable », publié par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable et leur lien avec la solidarité internationale sont mieux connues. 	Maintien du contact avec l'Association Solidar pour un échange d'informations en lien avec leur recherche « Solidar Ranking ». Participation à cette recherche.
C3 - Un inventaire de l'offre et de la demande existe en matière d'enseignement et de formation sur les théma-	20. Dresser l'inventaire de l'intérêt et des capacités des AM pour participer à des activités de formation et d'information.	<ul style="list-style-type: none"> • L21 connaît l'intérêt et les capacités de chaque AM en matière de formation et d'information. 	Mise à jour prévue en 2014 dans le cadre de la préparation de la prochaine journée cantonale de la coopération

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
tiques de la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel.	21. Prendre contact avec le Département pour l'éducation, la culture et les sports afin d'évaluer les intérêts et besoins en matière d'enseignement et de formation.	<ul style="list-style-type: none"> L21 	Participation des associations EFI, REA et Salubrité Plus à la journée d'intervention sur la thématique « coopération au développement et migration » en collaboration avec le Lycée Jean-Piaget. Séance d'introduction à la coopération au développement auprès des élèves de la section arts-visuels des Lycées Blaise-Cendrards et Jean-Piaget dans le cadre de la campagne thématique annuelle. Séance dispensée par <i>Latitude 21</i> et l'Association Mail Mali.
Objectifs institutionnels			
D1 - L21 assure son développement institutionnel	Valider les critères d'admission.	<ul style="list-style-type: none"> Validation des critères. 	Validation des critères d'admission pour les sections neuchâteloises.
	Consolider le fonctionnement du Conseil et des commissions	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux membres ont rejoint le Conseil. Le Conseil se réunit régulièrement. PV des séances du Conseil. Les trois commissions sont constituées et actives 	Conseil composé de 2 nouveaux membres fin 2013, suite au départ de deux anciens membres. Les 3 commissions sont opérationnelles malgré plusieurs départs. Les commissions ont déjà entamé les recherches pour consolider leurs équipes respectives.
	Consolider le fonctionnement du Secrétariat et le poste de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités. 	Décision du Conseil d'augmenter le poste de secrétaire générale adjointe à 60% à partir de 2014 pour réaliser les objectifs de la période 2014-2017.
D2 - L21 développe des partenariats et travaille en coordination.	Etablir une collaboration avec la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> Accord de partenariat formalisé pour un appui au fonctionnement de L21. 	Accord de partenariat en cours d'établissement. Signature de l'accord prévue en février 2014.
	Intégrer et participer au Fédéréseau.	<ul style="list-style-type: none"> 1-2 manifestations annuelles organisées avec le Fédéréseau. Echanges d'expériences des membres. PV des séances Fédéréseau. 	Participation aux rencontres des commissions techniques du Fédéréseau. Utilisation de la plateforme federeso notamment pour l'échange d'informations. Participation aux séances ordinaires du Fédéréseau. Décision d'attribuer le suivi du Fédéréseau à un membre du Conseil. Préparation en amont des séances du Fédéréseau et compte-rendu au conseil sur ces séances. Participation au groupe de travail sur l'élaboration d'un programme de formation commun aux différentes fédérations.
	Encourager les synergies et le partage de compétences entre AM.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'identité de la coopération au développement dans le canton. Améliorer la qualité du travail des AM. 	Echange d'expériences entre AM au sein du Quai 21. Mise en œuvre du projet conjoint entre les associations Médecins du Monde et REA-Suisse au Cameroun
	Développer la communication interne entre les membres de <i>Latitude 21</i> .		Apéritifs du Quai 21 les derniers mercredi du mois. Réflexion autour de la stratégie de communication interne de L21.

1.6. Office d'organisation

Les travaux de l'OORG durant l'année écoulée ont été marqués en grande partie par le projet de la Réforme de l'Etat, dont l'office a la charge. Parmi les projets liés à cet important projet, une priorité a été mise sur la réforme de l'administration avec notamment l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM) ainsi qu'avec le début des travaux de la refonte du système d'information et de gestion (SIGE). En parallèle, le projet de la gouvernance des partenariats continue de progresser.

GEM-light et QualitéNE

Au niveau de la gestion opérationnelle des services, l'année 2013 a vu la mise en œuvre du projet pilote pour l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light). Ce projet a pour but de tester les outils et mécanismes d'une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations au sein de l'administration cantonale.

Les services participant à ce projet ont conclu avec le département un mandat de prestations et ont introduit un système de gestion appelé QualitéNE qui est composé de cinq éléments:

1. La définition des missions, de l'organisation et des prestations du service;
2. La documentation des processus avec les risques et les contrôles (SCI);
3. Des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et des collaborateurs;
4. La définition d'objectifs du service avec des indicateurs qualitatifs, quantitatifs et financiers;
5. Une revue annuelle de direction qui permet de mettre les différents éléments en relation, de faire un bilan d'activité et de définir un catalogue de mesures d'amélioration.

En parallèle à l'introduction de QualitéNE, les services bénéficient d'allègements administratifs notamment dans le domaine des dérogations et des crédits supplémentaires.

Le bilan de cette première année pilote est très positif. Les services pilotes saluent la démarche et sont convaincus qu'elle sera bénéfique non seulement pour l'administration cantonale mais aussi pour ses usagers. Ils soulignent le fait que ce système accroît la flexibilité du service tout en responsabilisant d'avantage les collaborateurs.

Dans le futur, il est prévu d'introduire ce système auprès d'un service par département par année.

SIGE – le nouveau système d'information et de gestion de l'Etat

Le plus grand chantier de la réforme de l'administration en termes de complexité et de ressources est la réalisation d'un nouveau système d'information et de gestion sur la base de SAP. Ce système constituera le noyau technique de la future gestion et conduite intégrée, efficace et efficiente de l'Etat, notamment via la gestion centralisée des données de base et l'automatisation de processus administratifs. L'objectif est de simplifier la gestion administrative afin de permettre aux services en général et aux collaborateurs en particulier de se concentrer sur les activités à valeur ajoutée directement liées avec leur métier.

Afin d'assurer que ce système réponde aux exigences futures de l'administration cantonale, il est nécessaire de repenser les processus centraux de manière fondamentale. Pour cela, plus d'une vingtaine de groupes de travail ont été constitués, qui (re)définissent les exigences métiers auxquelles devra répondre SIGE. Ces travaux vont se poursuivre et s'intensifier en 2014. Ensuite, les exigences métiers seront traduites en spécifications techniques comme bases pour la réalisation de SIGE. La mise en production du système se fera par étapes à partir de 2016.

Gouvernance des partenariats

Le projet de la gouvernance des partenariats a pour but de clarifier et de standardiser la relation entre l'Etat et ses partenaires. A cette fin, les premiers principes ont été définis et un modèle de contrat type élaboré. Néanmoins, un certain nombre de thématiques doit encore être approfondies et traitées.

En parallèle, une évolution est initiée dans plusieurs domaines pour remplacer la couverture de déficit actuelle par des contrats de prestations. Le projet va accompagner et soutenir les services concernés dans ce changement. Le rôle du projet comme plateforme d'échange d'expériences sera renforcé en 2014.

Exploitation de l'office d'organisation

Dans le cadre des tâches courantes, l'office d'organisation a soutenu et conseillé les services dans sa fonction de centre de compétences dans les domaines "gestion de projets", "systèmes de gestion", "contrats de prestations", "processus" et "mobilité".

2. SERVICE FINANCIER

2.1. Introduction

Au moment où est édité ce rapport, le bouclage des comptes 2013 vient de s'achever. L'exercice semble confirmer une bonne tenue des recettes fiscales. Le résultat de fonctionnement avant écritures de bouclage devrait être positif. Toutefois, des provisions importantes devront être constituées (litiges juridiques, rattrapage d'amortissements, etc...) et l'Etat doit comptabiliser la charge en lien avec l'assainissement de prévoyance.ne selon décision du Grand Conseil de juin 2013. Cette dernière s'effectuera hors des limites du frein à l'endettement. Il n'en demeure pas moins que le résultat 2013 devrait se conclure par un accroissement massif du découvert à hauteur de quelques 650 millions de francs. A cette situation délicate s'ajoutent les engagements hors bilan de quelques 70 millions de francs qui ont dû être concédés par l'Etat pour offrir aux établissements autonomes de droit public et aux fondations privées du secteur de la santé et du social, la possibilité de financer leur participation à l'assainissement de prévoyance.ne par le biais des marchés financiers à des conditions acceptables.

L'année 2013 a également été marquée par un processus budgétaire difficile. Au final, le Grand Conseil a accepté 12 millions de francs d'économies supplémentaires pour permettre d'inscrire le budget 2014 dans les mécanismes du frein à l'endettement. Le déficit du compte de fonctionnement s'élève ainsi à 15 millions de francs et l'enveloppe d'investissements nets à 59 millions de francs.

Le projet de réforme de l'Etat a pris une dimension nouvelle durant l'année écoulée. Le Conseil d'Etat a donné un soutien clair à ce projet. Les objectifs ont été définis, la structure est validée et les moyens nécessaires ont été libérés. Le service financier est fortement impliqué dans le projet, notamment dans le cadre de la définition des cahiers des charges des différents modules du SIGE (système d'information et de gestion de l'Etat), de l'adaptation des bases légales (nouvelle loi et règlements sur les finances) et dans la conduite générale du projet. Cet effort s'intensifiera encore au cours des années à venir.

La gestion du recouvrement continue à progresser. Autant les encaissements après poursuites, que la relance des actes de défaut de biens et les plans de désendettement poursuivent une tendance marquée à la hausse. Ce résultat est le fruit des processus et des systèmes informatiques mis en place.

2.2. Politique financière

Outre le traitement des affaires courantes (préavis, conseil, participation à des groupes de travail, etc.), les activités du domaine Politique financière ont principalement porté sur la:

- conduite du processus budgétaire 2014, marqué par un changement de législature et un Conseil d'Etat presque entièrement renouvelé;
- mise en consultation de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) ainsi que l'amorce des travaux de préparation de la réglementation d'application;
- collaboration active aux travaux conceptuels de la refonte du Système d'information et de gestion de l'Etat (SIGE).

L'établissement du budget 2014 de l'Etat de Neuchâtel, auquel s'est attelé le Conseil d'Etat élu ce printemps, a été très difficile, à tel point que sa finalisation a dû être différée d'un mois, ce qui n'a heureusement pas eu d'incidence sur la suite du traitement parlementaire. Les bases de construction du budget 2013, qui sert de référence au budget 2014, se sont parfois révélées optimistes voire incertaines. A cela s'est ajouté l'assainissement de prévoyance.ne qui pèsera annuellement pour environ 10 millions de francs dans le budget de l'Etat dès 2014. Par ailleurs, dans un contexte de début de législature et avec un gouvernement presque entièrement renouvelé, les délais furent extrêmement courts pour élaborer le budget sur une base solide. Face à des logiques dommageables qui entretiennent un déséquilibre structurel et empêchent de relever les nouveaux défis, le

Conseil d'Etat a marqué une volonté claire de changer de cap. En même temps qu'il décidait d'insuffler des dynamiques positives, notamment par un renforcement de secteurs-clé (sécurité, justice, informatique) et une intensification du dispositif d'accompagnement social, le nouveau Conseil d'Etat a été amené à effectuer des économies ciblées dans plusieurs domaines, dont ceux de la politique salariale, des institutions subventionnées et de l'aide sociale. Il a par ailleurs demandé des efforts d'ampleur similaire dans le secteur parapublic régi par les CCT. Il a également marqué sa volonté de revoir les politiques salariales dans la perspective des prochains budgets, afin de s'inscrire dans une progression qui reste financièrement soutenable. Concernant la gouvernance des institutions externes, le Conseil d'Etat a exprimé le souhait de s'écarter rapidement du système de couverture de déficit, qui réduit l'effet du frein sur un pan important du secteur public. Il a enfin décidé de maintenir une enveloppe nette d'investissements de 60 millions de francs, considérée comme un minimum indispensable (80 à 100 millions par année seraient nécessaires pour assurer dans la durée les prestations de l'Etat en termes d'infrastructures). Compte tenu d'un déficit de 25,6 millions de francs que le Conseil d'Etat estimait difficile à réduire davantage à court terme, le degré d'autofinancement requis de 70% ne pouvait être tenu, ce qui nécessitait une dérogation au frein à l'endettement, moyennant une décision à la majorité de trois-cinquièmes des membres du Grand Conseil. Lors du traitement du budget, ce dernier n'est pas entré en matière sur une dérogation au frein à l'endettement, et a imposé son respect intégral au travers d'améliorations supplémentaires dans le compte de fonctionnement ainsi que dans le compte des investissements. Le Conseil d'Etat décidera d'ici fin janvier 2014 de la répartition des enveloppes d'économies décidées par le Grand Conseil. Au final, le déficit est réduit à 15,4 millions (-11,2 millions) et les investissements à 59 millions (-1 million) de francs.

La planification financière roulante 2015-17, qui accuse des déficits importants avoisinant 200 millions de francs à l'horizon 2017, a provisoirement été laissée en suspens. Elle fait actuellement l'objet de réflexions intenses dans le cadre de la définition des axes politiques du Conseil d'Etat en lien avec l'établissement du Programme de législature 2014-17, dont la publication est prévue pour le printemps 2014.

Le projet de nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) a été mis en consultation en mars dernier auprès des communes et des partis politiques notamment. Ancrant les principes des normes comptables MCH2 et la gestion par enveloppe et mandat de prestations (GEM) dans ses dispositions tout en resserrant les mécanismes du frein à l'endettement, le projet de loi n'a pas subi de modifications essentielles par rapport à la version initiale, au moment de son adoption par le Conseil d'Etat, le 28 août 2013. Actuellement en discussion au sein de la commission des finances, elle devrait selon le calendrier être adoptée par le Grand Conseil au printemps 2014, et entrer en vigueur le 1er janvier 2015, avec un période transitoire de deux ans pour l'introduction du plan comptable MCH2. Conjointement ont été initiés, dès le second semestre 2013, les travaux de préparation du règlement général d'application de la LFinEC, en collaboration étroite avec les représentants des communes.

Outre les révisions légales, de nouveaux principes, processus et instruments de gestion sont en phase d'élaboration dans le cadre du projet SIGE (système d'information et de gestion de l'Etat), auquel le domaine Politique financière a étroitement été associé en 2013 pour le volet Budget et Planification financière. A ce titre, un cahier des charges a été élaboré, comme préalable à la conception détaillée et à la phase d'implémentation qui devraient intervenir d'ici à fin 2015.

2.3. Gestion comptable

La comptabilité centrale a procédé, à deux reprises, à une enquête auprès des différents services et offices de l'Etat afin d'évaluer les charges et les revenus de fonctionnement et investissements nets de l'année 2013. Dans la première prévision (fonctionnement), il a été constaté que l'excédent de charges était de 33,8 millions de francs (situation mai) contre un excédent de charges de 13,4 millions de francs, lors de la deuxième prévision (situation août). Le résultat budgété s'élève à 11,5 millions de francs (excédent de charges). L'amélioration de la deuxième prévision provient essentiellement de l'écart statistique favorable sur les charges de personnel qui s'élevait à 3 millions de francs, au groupe de charges 36 "subventions accordées" pour les hospitalisations hors cantons (3,3 millions), pour l'aide sociale (2,3 millions) ainsi que des améliorations des revenus fiscaux pour 14,5 millions de francs.

Lors de la première prévision du résultat 2013 des investissements, un solde positif de 2,3 millions de francs apparaissait. La CInA a décidé d'anticiper la 2^{ème} prévision. La démarche pour la récolte des informations a débuté le 5 août 2013.

La deuxième prévision du compte des investissements, réalisée à fin août, faisait apparaître une marge de manœuvre plus importante que lors de la première, en l'occurrence 6,7 millions de francs par rapport au budget voté (dépenses moindres pour les projets de rénovation des prisons). Le service financier a de suite lancé une consultation auprès des départements pour accélérer (augmentation des dépenses concernant des crédits en cours) et anticiper (nouvelles dépenses concernant des crédits à solliciter qu'il était prévu d'ouvrir en 2014) des dépenses sur l'exercice 2013. En finalité, 2,3 millions de francs d'accélération et 1,8 million de francs d'anticipations d'investissement ont été acceptés par le Conseil d'Etat le 11 septembre 2013.

En date du 30 septembre 2013, le Conseil d'Etat a admis l'augmentation de la participation du canton au crédit cadre pour les infrastructures ferroviaires à hauteur de 1,5 million de francs. En tenant compte de toutes les mesures prises ci-dessus, le montant des investissements prévisibles pour cette année devrait s'élever à 62,2 millions de francs, contre 63,2 millions de francs budgétés.

La comptabilité centrale a été mise à forte contribution tout au long de l'année 2013 pour participer aux différents groupes de travail en lien avec le projet de réforme de l'Etat, partie SIGE (débiteurs, fournisseurs, investissements, prêts et participations, comptabilité générale, réglementation générale d'application de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)).

Parallèlement à l'important projet susmentionné et aux tâches quotidiennes, certaines améliorations ont pu être mises en place dans SAP pour l'efficacité de la gestion, telles que l'introduction du BVR+ à l'office de perception pour faciliter les traitements d'encaissements lors de demandes d'arrangements, le système de contrôle pour les factures dites "incomplètes", la minimisation des débiteurs "occasionnels" en utilisant des débiteurs standards par le service de la géomatique et du registre foncier, la facilitation du transfert des débiteurs "occasionnels" à l'office du contentieux, l'archivage des factures et des relances débiteurs, la mise en place d'un système de contrôle évitant la saisie de factures fournisseurs à double, la simplification et la rationalisation des formulaires pour l'encaissement de chèques bancaires et postaux.

Un autre défi de taille a consisté à la mise en oeuvre d'un système de saisie semi-automatique pour la comptabilisation des prestations internes (classes de comptes 39/49) dès janvier 2014. Avec cette solution, l'important travail de réconciliation est entièrement évité puisque le bénéficiaire de la prestation n'a pas d'autre choix que de saisir la facture sous un groupe de charges "39 prestations internes" afin qu'elle soit compensée par le groupe de revenus 49 "prestations internes", lors de la comptabilisation par le prestataire. En finalité, le groupe de charges et revenus 39/49 doivent être égaux et s'annuler.

En ce qui concerne les investissements et les immobilisations, les travaux se sont surtout portés sur la mise à jour de la cartothèque des immobilisations pour la partie concernant les terrains et les bâtiments grâce au soutien important apporté par l'équipe du contrôle de gestion. La comptabilité centrale de l'Etat a ainsi pu rattraper les importants dossiers laissés en souffrance (avant 2002) depuis plusieurs années. Dans un premier temps, toutes les immobilisations ont ainsi été contrôlées et, au besoin, complétées par le numéro de cadastre correspondant afin d'être retrouvées facilement et permettre un calcul facilité des valeurs résiduelles. Suite à cette opération, les dossiers en suspens (1998 à 2012) ont été inventoriés et des procédures relativement simples de traitement ont été établies pour traiter ces cas qui ont finalement tous été liquidés dans le courant du mois de décembre. Actuellement, la réconciliation de la base de données du cadastre avec SAP est en cours de réalisation et devrait s'achever durant le premier trimestre 2014. Elle permettra de s'assurer de la présence de l'intégralité des terrains et bâtiment dans notre système de gestion.

La comptabilité s'est également penchée sur la problématique des directives conséquentes émises à chaque bouclage des comptes afin de les vulgariser et de les simplifier par le biais du développement du site intranet du service financier. Le concept s'apparente à une armoire dont chaque tiroir correspond un thème spécifique (bouclage impôts, débiteurs, fournisseurs etc..) recensant le délai à respecter, les liens avec les bases légales y relatives (Lfin, LTVA etc.), les compléments d'informations, ainsi que les directives et instructions.

En matière de TVA, la cellule compétente a suivi de près les développements sur le plan fédéral. Un projet de révision de la LTVA, qui prévoyait le passage à deux taux d'imposition (selon deux variantes), de même qu'un certain nombre d'améliorations techniques - dont plusieurs concernaient

les collectivités publiques - a été refusé par le parlement durant la session d'été 2013. Mandat a néanmoins été donné au Conseil Fédéral de proposer une nouvelle mouture qui n'inclurait que les améliorations issues de la pratique.

Sur le plan opérationnel, la cellule TVA a assuré le transfert du dossier Microcity du Secrétariat général du département de l'éducation et de la famille (SDEF), au service des bâtiments de l'Etat (SBAT) à mesure que ce dernier assurera dès 2014 le suivi des décomptes TVA de Microcity dans le cadre de l'exploitation courante. Un appui a également été apporté par la comptabilité au SIEN, qui est passé, au 1^{er} janvier 2013, de la méthode de décompte forfaitaire à la méthode effective, plus avantageuse. Un examen mené de concert avec le SSCM a, en outre, permis de s'assurer que les conditions d'assujettissement à la TVA n'étaient pas remplies, malgré les montants importants reçus de la Confédération à titre de dédommagement pour l'utilisation de la place d'armes de Colombier.

Suite à la décision du Grand Conseil d'intégrer la taxe d'élimination des véhicules (imposable) dans la taxe auto (non imposable), le Secrétariat général du département du développement territorial et de l'environnement (SDDTE) ne remplira plus les conditions d'assujettissement à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2014; sa radiation a par conséquent été demandée à l'AFC. Par ailleurs, le développement des prestations offertes par le biais du Guichet unique a nécessité de revoir tout le processus de traitement sous l'angle comptable, technique et juridique, dont la TVA constitue un élément important. L'introduction d'un système de contrôle du code TVA à la saisie des pièces comptables permettant de vérifier si les prestations d'une entité doivent être imposées, a en outre nécessité des ressources importantes de la part de la comptabilité centrale.

Enfin, la cellule TVA a identifié la nécessité d'initier en 2014 des réflexions sur ses missions futures, ainsi que sur le processus de traitement de la TVA au sein de l'Etat dans le cadre des réformes soutenues par le projet SIGE.

2.4. Gestion financière et des assurances

Gestion financière

L'excédent de trésorerie accumulé au cours de l'exercice 2012 a permis de rembourser 100 millions de francs d'emprunts échus en 2013 sans avoir recours à leur renouvellement. De 1,3 milliards de francs à fin 2012, la dette consolidée s'élève ainsi à 1,2 milliards de francs à fin 2013. Le remboursement des prêts conclus en 2003 et 2008 à des taux légèrement supérieurs à 3% a permis de diminuer le taux moyen de la dette de 2,40% à 2,34%.

Dans le cadre de la recapitalisation de prevoyance.ne, l'Etat de Neuchâtel a dû se porter garant des emprunts contractés par les établissements autonomes de droit public ainsi que par les fondations privées du secteur médico-social. L'ensemble de ces engagements hors bilan s'élève à environ 70 millions de francs.

Assurances

A fin 2013, plusieurs contrats d'assurance arrivaient à échéance. Il s'agit des polices responsabilité civile entreprise et préjudice de fortune, assurance-accidents selon la LAA, flotte des véhicules à moteur et courses professionnelles et assurance choses.

Conformément à la législation cantonale, le renouvellement de ces contrats a dû s'inscrire dans le cadre des dispositions régissant les marchés publics. Il a donc fallu procéder à des appels d'offres respectant les critères applicables en la matière.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi cantonale, l'appel d'offres stipule que le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères d'adjudication.

Dans l'appel d'offres, la durée des contrats a été fixée à 4 ans. Les contrats entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014 expireront donc le 31 décembre 2017.

En fonction de ces dispositions, l'adjudication des contrats est la suivante:

Assurances	Compagnie (part en %)	Primes 2014 CHF
Accidents LAA	Vaudoise Assurances (100%)	3'331'000
RC entreprise et préjudices de fortune	Bâloise Assurances (100%)	144'900
RC flotte véhicules à moteur et courses professionnelles	Vaudoise Assurances (100%)	144'595
Assurance choses (Incendie mobilier, vol effraction, dégâts d'eau) All Risk	Helvetia Assurances (100%)	276'823
Casco véhicules à moteur – course professionnelle	Vaudoise Assurances (100%)	31'027
Total primes		3'928'345

Dans l'ensemble, le résultat financier est bon avec une économie relative de 13% par rapport aux précédents contrats.

Lors du sinistre grêle du 20 juin 2013, 36 véhicules ont été impactés. Le dommage total s'élève à plus de 150'000 francs. La police d'assurance de la Mobilière prévoit une franchise minimale de 2'500 francs ou 10% du dommage total. Le montant à charge de l'Etat est estimé à 15'000 francs.

2.5. Contrôle de gestion

Suite à la mise en place de contrats de prestations (programme GEM-light) avec les services pilotes désignés, le domaine "Contrôle de gestion financière et analytique" est de plus en plus impliqué dans les différents services de l'administration.

Le domaine soutient les services dans leur démarche et contribue à l'analyse ainsi qu'à la définition de leurs besoins en termes de structure financière et analytique. L'objectif, à terme, est de fournir des éléments permettant de connaître et d'évaluer le résultat de chaque prestation et groupe de prestations. Des tableaux de bord et des rapports de suivi seront également mis en œuvre afin d'analyser la relation entre les coûts et les produits par prestation, les écarts entre le budget et les comptes et ainsi d'évaluer les performances et d'orienter des actions d'amélioration.

Ces différents indicateurs financiers doivent servir de support aux services de l'administration dans le but d'en améliorer leur gestion. Les contrats de prestations et enveloppes budgétaires leur donneront également une plus grande liberté de décision conformément au principe de la Nouvelle Gestion Publique. Ils devront aussi permettre au Conseil d'Etat de faire des choix plus précis sur les prestations offertes afin de pouvoir mener une gestion responsable ainsi qu'une véritable conduite par objectifs.

Dans le cadre du projet SIGE lié au redressement des finances et à la réforme de l'Etat, il apparaît aujourd'hui indispensable de revoir l'ensemble du système SAP ainsi que l'outil de budgétisation BI/IP qui ne répondent plus aux besoins de conduite.

Après un état des lieux des spécificités liées à la multitude de métiers différents au sein de l'Etat, le cahier des charges déjà réalisé pour la partie "contrôle de gestion", a été revu et mis à jour. Celui-ci s'appuie sur le modèle de comptabilité analytique harmonisé pour les cantons et les communes publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (projet Kolibri).

En outre, le domaine "Contrôle de gestion financière et analytique" poursuit son travail d'analyse et d'amélioration des outils actuels et continue d'apporter son soutien aux différents services désirant améliorer leur fonctionnement en vue de l'introduction de la comptabilité analytique.

2.6. Recouvrement

L'encaissement global, toutes créances confondues, représente près de 50,9 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de quelques 124,3 millions de francs. L'exercice 2013 permet en outre de diminuer globalement le solde à l'ouverture au 1er janvier 2014 (donc fin d'année 2013) de 10% par rapport au 1er janvier 2013. Le taux d'encaissement global est de 41%, soit de 3% supérieur à l'exercice précédent. L'impact du désendettement contribue à raison de 2,4%. Parallèlement, les amortissements diminuent de 21%. Les techniques de recouvrement et le nouvel outil de désendettement portent leurs fruits.

La cellule de relance a réalisé un encaissement brut global de 9,9 millions de francs (toutes créances confondues), soit 28% de plus que 2012. Ces encaissements sont des plus-values sur des créances précédemment amorties. La part fiscale revenant à l'Etat représente 4,0 millions de francs (48% de plus qu'en 2012) et la part totale attribuée à l'Etat est de env. 4,4 millions de francs (contre 2,8 millions de francs prévus au budget). Nous relevons en outre qu'un montant de près de 1,9 millions va être reversé au service de l'action sociale issu des encaissements sur relance, soit 11% de plus qu'en 2012.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2013 un montant de près de 60,8 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens.

En 2013, l'office a mis en place un tarifaire d'émoluments de recouvrement. Ce premier exercice a permis d'encaisser un montant de l'ordre CHF 250'000.00.

Type de créances: total toutes créances confondues

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année	48,0	65,7
Nouvelles créances transmises	76,3	74,2
Total	124,3	139,9
Encaissements	50,9	53,2
Amortissements	30,4	38,7
Solde en fin d'année	43,0	48,0
Encaissement sur relance ADB	9,9	7,7

Type de créances: autres services de l'Etat que l'impôt**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année	10,0	9,0
Nouvelles créances transmises	3,4	4,5
Total	13,4	13,5
Encaissements	1,8	1,7
Amortissements	1,4	1,8
Solde en fin d'année	10,2	10,0
Encaissement sur relance ADB	2,0	2,3

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est compris dans ces chiffres. Le nombre de dossiers transmis en 2013 par l'office de l'assurance-maladie (OCAM) est de 3'465 pour 3,3 millions de francs.

Type de créances: impôt à la source**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année	1,8	1,4
Nouvelles créances transmises	0,9	1,2
Total	2,7	2,6
Encaissements	0,7	0,5
Amortissements	0,1	0,3
Solde en fin d'année	1,9	1,8
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Type de créances: amendes et frais judiciaires**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année	4,6	5,0
Nouvelles créances transmises	2,2	3,9
Total	6,8	8,9
Encaissements	1,5	1,7
Amortissements	2,3	2,6
Solde en fin d'année	3,0	4,6
Encaissement sur relance ADB	0,2	0,3

Le montant des dossiers d'amendes et frais judiciaires cédés par le service de la justice diminue de 23% par rapport à celui de l'exercice précédent. Les encaissements sont néanmoins relativement stables.

Type de créances: assistance judiciaire (LAPCA)**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année	0,4	0,7
Nouvelles créances transmises	1,2	1,1
Total	1,6	1,8
Encaissements	0,04	0,1
Amortissements	1,0	1,3
Solde en fin d'année	0,5	0,4
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Le montant des encaissements pour la LAPCA diminue. Les dossiers présentent une difficulté supplémentaire dans la mesure où le service de la justice devra modifier sa procédure, et rendre

de nouvelles décisions, issues de la jurisprudence d'une part et d'une modification légale d'autre part. Cela retarde quelque peu l'avancement des procédures de recouvrement.

Le montant des amortissements est composé d'actes de défaut de biens et de dossiers cédés de débiteurs ne présentant plus d'adresse connue.

Type de créances: impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes physiques

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année		45,3
Nouvelles créances transmises	62,0	57,8
Total	90,6	103,1
Encaissements	42,6	45,0
Amortissements	23,3	29,5
Solde en fin d'année	24,7	28,6
Encaissement sur relance ADB	7,0	4,9

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012
Solde en début d'année		32,9
Nouvelles créances transmises	40,6	38,9
Total	62,7	71,8
Encaissements	28,1	29,8
Amortissements	15,7	19,9
Solde en fin d'année	18,9	22,10
Encaissement sur relance ADB	4,0	2,7

Impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012	
Solde en début d'année		1,9	3,0
Nouvelles créances transmises		4,7	4,9
Total		6,6	7,9
Encaissements		3,7	3,6
Amortissements		1,7	2,4
Solde en fin d'année		1,2	1,9
Encaissement sur relance ADB		0,7	0,2

Le montant des créances cédées pour l'impôt cantonal et communal augmente de 7% par rapport à l'exercice précédent. Les encaissements sur relances ont quant à eux augmenté de plus de 40%. Il est à noter que le solde en fin d'année diminue de plus de 13% par rapport à l'année passée, ce qui signifie que le volume des cessions a été intégralement absorbé.

D'une manière générale, les amortissements sont en recul en termes de montants, de 21% pour l'impôt cantonal et communal et de 29% pour l'impôt fédéral direct.

Type de créances: impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes morales

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**Impôt cantonal et communal**

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012	
Solde en début d'année		0,5	0,8
Nouvelles créances transmises		1,3	0,6
Total		1,8	1,4
Encaissements		0,3	0,3
Amortissements		0,4	0,6
Solde en fin d'année		1,1	0,5
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012	
Solde en début d'année		0,3	0,4
Nouvelles créances transmises		0,7	0,3
Total		1,0	0,8
Encaissements		0,2	0,2
Amortissements		0,2	0,3
Solde en fin d'année		0,6	0,3
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

***impôt fédéral direct**

(En millions de francs)

Mouvements	2013	2012	
Solde en début d'année		0,1	0,4
Nouvelles créances transmises		0,6	0,2
Total		0,7	0,6
Encaissements		0,3	0,3
Amortissements		0,1	0,2
Solde en fin d'année		0,3	0,1
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Le volume des cessions augmente de plus de 100% pour l'impôt cantonal et communal et de 300% pour l'impôt fédéral direct. Les encaissements restent stables et les amortissements sont en diminution.

2.7. Contributions ecclésiastiques**Facturation**

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2012	2013
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	35.823.806,05	35.081.813,40
Personnes morales	20.834.137,90	24.006.509,42
Total	56.657.943,95	59.088.322,82

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.152.509,84	2.047.584,88	99.604,37	7.299.699,09
Personnes morales	451.530,88	390.020,22	11.936,98	853.488,08
Total	5.604.040,72	2.437.605,10	111.541,35	8.153.187,17

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2009	6.914.813,93	3.202.316,44	117.563,65	10.234.694,02
2010	6.145.946,00	2.561.137,30	105.985,35	8.813.068,65
2011	5.959.308,14	2.641.622,89	103.015,55	8.703.946,58
2012	5.962.462,08	2.532.159,69	113.463,11	8.608.084,88
2013	5.604.040,72	2.437.605,10	111.541,35	8.153.187,17
Différence 2013/2012	-358.421,36	-94.554,59	-1.921,76	-454.897,71

Le tableau suivant montre, en pourcent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2012 %	2013 %
	2013 Fr.		
Eglise réformée	5.604.040,72	69,26	68,73
Eglise catholique romaine	2.437.605,10	29,42	29,90
Eglise catholique chrétienne	111.541,35	1,32	1,37
Total	8.153.187,17	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct, pour l'exercice 2013 s'élève à 965.120.060,24 francs (en 2012 939.088.336,16 francs). En pourcent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2012 représente:

	2012 %	2013 %
pour l'Eglise réformée	0,634	0,580
pour l'Eglise catholique romaine	0,269	0,252
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,012	0,011
Total	0,915	0,843

3. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

3.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Le service cantonal des contributions (SCCO) rappelle que les tableaux statistiques ne font plus partie de ce rapport. En effet, depuis 2009 une statistique fiscale est publiée au mois de juin (www.ne.ch/stat). Elle reprend, sous une forme différente, une partie des statistiques précédemment publiées dans le rapport sur les comptes. Les chiffres ainsi publiés sont basés uniquement sur le résultat de la taxation et reflètent par conséquent mieux la réalité des recettes fiscales des personnes physiques ou morales de notre canton. Les comptes enregistrent les acomptes facturés durant l'année 2013 et les bordereaux soldes des années antérieures, qui correspondent à la différence entre le résultat de la taxation des années antérieures et les acomptes facturés les années concernées.

En 2013, l'ensemble des données des déclarations d'impôts ont été numérisées, notamment par le biais du guichet unique (16.000 déclarations transmises), qui contribue à libérer les guichets et les lignes téléphoniques et permet aux collaborateurs du service de se consacrer prioritairement aux demandes nécessitant plus de temps. Suite aux nouvelles directives transmises à la population en 2012, le nombre des pièces justificatives exigées a été réduit de manière drastique. Dès 2014, le papier aura complètement disparu des bureaux des taxateurs.

Quelques 600 déclarations ont été égarées dans le courant du premier semestre 2013. Une enquête a été confiée au ministère public. Des mesures importantes ont d'ores et déjà été prises afin de renforcer la sécurité et il est prévu de mettre en œuvre d'autres mesures dans ce sens. Le DFS se réserve la possibilité de poursuivre les investigations à l'interne du service lorsque les résultats de l'enquête seront communiqués. Par ailleurs, les contribuables concernés ont été immédiatement contactés et leurs dossiers ont été traités dans les plus brefs délais.

En cohérence avec la réorganisation du service amorcée en 2012, la transition entre le contrôle systématique de tous les justificatifs et une analyse du dossier selon le risque se poursuit. La réduction du papier contribue à cette évolution et les collaborateurs se sont rapidement adaptés. Une vision plus globale du dossier des contribuables se met progressivement en place et une nouvelle structure de formation s'organise. Le changement de philosophie est en marche.

Éléments essentiels au succès de la réorganisation du service, les cadres ont parfaitement assumé leur nouvelle fonction, assimilé la nouvelle philosophie et pris les mesures pour mettre en place les nouveaux outils et méthodes de travail. Ces mesures ont pour objectif d'augmenter l'efficacité de la taxation et de la perception et, à terme, de permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions. La nouvelle organisation permet aussi de revoir certaines activités en libérant des ressources qui sont ensuite allouées à des tâches plus rentables telles que l'analyse de dossiers et l'expertise fiscale. Améliorer l'efficacité, c'est donc aussi améliorer le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli, malgré la réorganisation qui touche le SCCO. Les mesures introduites dans le cadre de la réorganisation et que la rapidité des travaux de taxation permettent de maintenir un taux d'encaissement des impôts élevé, un résultat positif que vient encore améliorer la baisse importante du montant des pertes fiscales enregistrée aux comptes 2013.

Cette année encore, le SCCO a rencontré les contribuables afin de communiquer au sujet des nouvelles directives, de promouvoir l'envoi de la déclaration par le guichet unique en enregistrant un maximum de nouvelles inscriptions et de répondre aux questions.

Sur le plan législatif, après plusieurs années de grandes réformes fiscales, 2013 a été plus calme.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2013 peut être qualifiée de bonne. Toutefois, depuis quelques temps, certains signes de ralentissement sont visibles. Les revenus des personnes physiques ont été plus élevés que les années précédentes. La bonne conjoncture et la bonne santé de l'économie neuchâteloise ne sont certainement pas étrangères à la hausse de la rémunération des employés. L'évolution positive de la bourse a permis à certains managers de réaliser des revenus importants.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2013, le service des contributions a examiné et traité les dossiers fiscaux 2012 de 107.976 contribuables, dont 102.999 contribuables domiciliés dans le canton et 4977 cas d'assujettissement partiel (domicile à l'extérieur du canton et successions non-partagées). À cela s'ajoutent 3644 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 11.272 contribuables soumis à l'impôt à la source et inscrits au rôle d'impôt (dont 1'017 cas sont taxés selon la procédure ordinaire).

Les comptes reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage des comptes de l'exercice 2013, le 10 janvier 2014 au soir. À cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, les taxations ne sont pas toutes enregistrées (déclarations déposées tardivement, contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.). Aussi, les chiffres sont eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur celle de la facturation provisoire de l'impôt 2013, les bordereaux soldes de la taxation 2012, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 731,5 millions de francs (budget 709,5 millions de francs), contre 733,6 millions de francs en 2012. Il est intéressant de constater que malgré l'application du nouveau barème pour le calcul des tranches, les recettes des personnes physiques sont presque identiques à celles de l'année passée. Cette année est marquée par une forte augmentation du montant des rappels d'impôts engendré par un nombre plus important de dénonciations spontanées. En effet, en 2013 le montant des rappels d'impôt et d'insuffisance s'est élevé à 8 millions de francs contre 2,8 millions de francs en 2012. La baisse de recettes liée aux premiers effets de la réforme (application du nouveau barème principalement) a été partiellement compensée par l'augmentation des revenus et de la fortune. L'impôt sur le revenu et la fortune sans les rappels d'impôt s'élève à 723,5 millions de francs contre 730,7 millions de francs en 2012 et 700,8 millions de francs en 2011.

L'impôt à la source est en augmentation, passant de 31,9 millions de francs en 2012 à 33,6 millions de francs en 2013. Comme l'année passée, on relèvera une augmentation du nombre de contribuables soumis: 9676 en 2012 contre 11.272 en 2013.

Personnes morales

Au cours de l'année 2013, le service des contributions a traité les dossiers de taxation 2013 de 7039 personnes morales. L'impôt des personnes morales a atteint le plus haut niveau de son histoire soit 200 millions de francs contre 173,6 millions de francs pour 2012. La réforme fiscale des personnes morales et la conjoncture combinées sont les principaux facteurs de cette augmentation. Ces chiffres confirment la justesse de la nouvelle vision du canton en matière de fiscalité des entreprises et permettra certainement de financer la baisse de la fiscalité des personnes physiques.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2013, basée sur les salaires des frontaliers en 2012, a été répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat.

Comme les années précédentes, le montant figurant aux comptes 2013 a été adapté, conformément au principe d'échéance, ce qui signifie que les comptes 2013 comprennent le montant 2012 effectivement versé et un transitoire correspondant à la moyenne des quatre derniers versements effectués par la France.

La part nette du canton comptabilisée en tenant compte du principe d'échéance atteint 10 millions de francs, en augmentation par rapport à 2012 (9,8 millions de francs).

Impôt foncier

L'impôt foncier cantonal est dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement, c'est-à-dire sur leurs immeubles qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement les immeubles non affectés directement au but de prévoyance des caisses de pensions. Cet impôt correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales.

Le résultat de 6,4 millions de francs est supérieur à celui de 2012 (5,9 millions de francs).

Impôt sur les gains immobiliers et lods

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2012, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 882, sur un total de 1260, ces chiffres ont augmenté en 2013 avec 969 transactions imposables sur un total de 1399. Les recettes 2013 de 28 millions de francs sont supérieures au budget et au résultat de l'année passée (23 millions de francs).

Le produit des lods augmente, avec 35,8 millions de francs en 2013 contre 29,5 millions de francs en 2012. Les montants sont plus élevés que le budget. Le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods augmente: 1567 transactions en 2013, contre 1494 en 2012.

En conclusion, le domaine de l'immobilier se porte bien et l'augmentation des prix des biens immobiliers se reflètent dans l'évolution des impôts immobiliers.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatile de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Le résultat net 2013 de 14,1 millions de francs est inférieur à celui budgétisé et à celui de l'exercice 2012 (18,6 millions de francs).

Évolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2013</u> en mio	<u>2012</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	683,2	692,1	- 8,9	- 1,3
• bordereaux soldes taxation année précédente	30,4	32,6	- 2,2	- 6,7
• gains de loterie	0,7	0,6	0,1	16,7
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	17,2	8,3	8,9	107,2
• impôt à la source	<u>33,6</u>	<u>31,9</u>	<u>1,7</u>	<u>5,3</u>
Total impôt ordinaire personnes physiques	<u>765,1</u>	<u>765,5</u>	<u>-0,4</u>	<u>-0,1</u>
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)	<u>200.-</u>	<u>173,6</u>	<u>26,4</u>	<u>15,2</u>
Total impôts directs	965,1	939,1	26.-	2,8
Impôt des travailleurs frontaliers	10,6	9,8	0,8	8,2
Impôt foncier	6,4	5,9	0,5	8,5
Impôt sur les gains immobiliers	28.-	23.-	5.-	21,7
Droits de mutation (lods)	35,8	29,5	6,3	21,4
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>14,1</u>	<u>18,6</u>	<u>- 4,5</u>	<u>- 24,2</u>
Total impôts	<u>1.060.-</u>	<u>1.025,9</u>	<u>34,1</u>	<u>3,3</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2012 des personnes physiques a évolué comme suit:

	<u>Taxation 2012</u> en mio	<u>Taxation 2011</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	59,5	58,1	1,4	2,4
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>697,3</u>	<u>683,5</u>	<u>13,8</u>	<u>2.-</u>
Total	<u>756,8</u>	<u>741,6</u>	<u>15,2</u>	<u>2.-</u>

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2012 et 2011 donne les chiffres suivants:

	<u>Taxation 2012</u> en mio	<u>Taxation 2011</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur le capital	6,9	7,1	- 0,2	- 2,8
Impôt sur le bénéfice	<u>189,8</u>	<u>154.-</u>	<u>35,8</u>	<u>23,2</u>
Total	<u>196,7</u>	<u>161,1</u>	<u>35,6</u>	<u>22,1</u>

Résultat de la taxation 2012 par rapport au budget

	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	731,5	709,5	22.-	3,1
Impôt à la source (année n+1)	33,6	30.-	3,6	12.-
Impôt travailleurs frontaliers	10,6	9.-	1,6	17,8
Impôt direct personnes morales (facturation)	200.-	180,5	19,5	10,8
Impôt foncier	6,4	5,9	0,5	8,5
Impôt s/les gains immobiliers	28.-	21,5	6,5	30,2
Lods	35,8	27,5	8,3	30,2
Impôt sur les successions	14,1	19.-	- 4,9	- 25,8
Part à l'impôt fédéral direct	<u>78,6</u>	<u>61.-</u>	<u>17,6</u>	<u>28,9</u>
Total	1.138,6	1.063,9	74,7	7.-

3.2. Impôt direct 2013

Le produit des impôts directs pour l'année 2013 se présente comme suit:

Taxation 2012, perception provisoire 2013, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2013	Fr.	683.231.000
– taxation 2012, bordereaux soldes	Fr.	30.395.223
– gains de loterie	Fr.	731.110
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc..., y.c. amnistie	Fr.	<u>17.173.799</u>
	Fr.	731.531.132
• impôt à la source	Fr.	33.563.599
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	10.587.144
• personnes morales (perception provisoire 2013, bordereaux soldes 2012, insuffisances, imputations forfaitaires, etc...)	Fr.	<u>200.025.329</u>
Total impôt direct	Fr.	975.707.204

Budget 2013

• personnes physiques	Fr.	709.500.000	
• impôt à la source	Fr.	30.000.000	
• travailleurs frontaliers	Fr.	9.000.000	
• personnes morales	Fr.	<u>180.500.000</u>	Fr. <u>929.000.000</u>
Plus-value par rapport au budget			<u>Fr. <u>46.707.204</u></u>

Le tableau ci-dessous reflète le résultat de la taxation. Les comptes quant à eux comprennent les tranches 2013 et les bordereaux soldes 2012 et années antérieures. Par contre, les chiffres figurant dans ce tableau ne se retrouvent pas dans les comptes.

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
<u>1 Personnes physiques</u>						
Fortune	15'230'515'536	15'286'567'992	15'579'681'500	57'769'767	58'072'925	59'488'168
Revenu ¹	5'465'616'648	5'586'040'488	5'658'816'468	632'371'832	651'560'940	663'727'798
Impôt à la source (année n+1)				28'026'055	31'880'002	33'563'599
Nombre de contribuables ²	115'104	116'551	119'248			
				718'167'654	741'513'867	756'779'565
<u>2 Personnes morales</u>						
Capital	54'879'594'000	45'916'531'000	42'531'390'000	18'029'826	7'104'100	6'929'486
Bénéfice	12'473'053'500	10'146'879'300	13'347'193'500	112'433'646	153'991'356	189'790'611
Nombre de contribuables	6'617	6'780	7'039			
				130'463'472	161'095'456	196'720'097
<u>RECAPITULATION</u>						
Fortune et capital	70'110'109'536	61'203'098'992	58'111'071'500	75'799'593	65'177'025	66'417'654
Revenu et bénéfice	17'938'670'148	15'732'919'788	19'006'009'968	772'831'533	837'432'298	887'082'008
Nombre de contribuables	121'721	123'331	126'287			
				848'631'126	902'609'323	953'499'662
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				8'031'440	9'186'957	10'035'759
				856'662'566	911'796'280	963'535'421

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 11'272 contribuables soumis à l'impôt à la source et inscrits au rôle d'impôt (dont 1'017 cas sont taxés selon la procédure ordinaire)

3.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	144.900	50.688
"	2 ans	254.000	81.060
"	3 ans	863.100	320.149
"	4 ans	903.900	293.285
"	5 ans	2.843.000	766.199
Plus de	5 ans	2.556.000	636.376
"	6 ans	4.273.400	1.073.661
"	7 ans	2.669.900	576.381
"	8 ans	3.854.200	829.578
"	9 ans	4.589.600	934.296
"	10 ans	2.548.700	463.072
"	11 ans	2.505.200	417.044
"	12 ans	3.282.300	479.371
"	13 ans	4.302.100	568.378
	14 ans et plus	194.877.200	20.507.004
Total		230.467.500	27.996.542

Taxation 2013	27.996.542
+ Frais de rappel	<u>6.620</u>
Facturation 2013	28.003.162
+ Virements du contentieux	<u>949</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2013 (403300)	<u>28.004.111</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2013

Nombre de transferts avec impôt	969
Nombre de transferts sans gain	256
Nombre de transferts avec impôt différé	143
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	31

3.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Facturation 2013	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2013	4.842.835
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2013	1.566.367
Impôt foncier 2013 (402300)	<u>6.409.202</u>

3.5. Estimation cadastrale

Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 7731 mutations enregistrées dans le fichier immobilier du service des contributions, environ 4932 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2013 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de biens-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1172 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de **384.748.000 francs**.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi:

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2013 en 1.000 francs	au 31 décembre 2013 en 1.000 francs	Evolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	13.582.397	13.785.080	202.683
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.483.384	1.532.664	49.280
Personnes morales, fondations, associations	7.495.285	7.620.889	125.604
Corporations publiques et divers	2.347.826	2.355.007	7.181
Total	24.908.892	25.293.640	384.748

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de 35.439 francs alors que le budget prévoyait un montant de 70.000 francs.

3.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2010 à 2012

Année de taxation	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Nombre de requêtes	30.300	28.618	27.701
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé en francs	36.632.375	39.328.590	38.388.852
Rendement soumis à l'impôt anticipé en francs	104.663.928	112.367.400	109.682.435

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2012, sur la base du bilan 2011, pour environ 3600 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays:

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2013, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2012, soit 158.368 francs pour 522 demandes contre 146.292 francs pour 603 demandes en 2012, lesquelles concernaient les revenus échus en 2011.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2013 (taxation 2012) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 10.636.491 francs représentant 675 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 599 demandes en 2012 pour un montant de 10.662.407 francs).

Le service des contributions a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante:

	Fr.
Part de la Confédération :	9.753.126
Part du canton de Neuchâtel :	436.464
Part des communes neuchâteloises :	446.901

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
Demandes d'imputations		Fr.	Fr.
Neuchâtel	8'209	17'776'561	50'790'175
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>4'803</i>	<i>7'371'753</i>	<i>21'062'150</i>
Boudry	6'678	8'963'873	25'611'067
Val-de-Travers	2'355	1'150'970	3'288'485
Val-de-Ruz	3'065	2'435'532	6'958'663
Le Locle	2'168	1'525'416	4'358'330
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>1'272</i>	<i>1'103'886</i>	<i>3'153'961</i>
La Chaux-de-Fonds	5'198	6'499'450	18'569'858
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>4'929</i>	<i>6'378'540</i>	<i>18'224'400</i>
Demandes de remboursements	28	37'050	105'857
Total des imputations et des remboursements	27'701	38'388'852	109'682'435

3.7. Droits de mutation et impôts de successions**Droits de mutation (lods)****Taxation 2013**

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	399	683	244.355.590	5.375.823
2.2 % nouvelles constructions	309	515	210.773.500	4.637.017
2.2 % échanges	13	35	4.084.863	89.867
3.3 %	778	1.064	779.650.300	25.728.460
Total	1.499	2.297	1.238.864.253	35.831.167

Facturation 2013**Fr. 35.831.167**

./ Restitutions

Fr. 3.423

Droits de mutation 2013 (404300)**Fr. 35.827.744**

En 2013, il a été enregistré 3827 actes de transferts immobiliers dont 1071 non taxés.

- 1567 transferts ont été soumis aux lods
- 1189 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

Successions	Fr. 10.655.882
Impôt minimum	Fr. 69.300
Donations	Fr. 3.402.772
./ Restitutions et annulations antérieures	./ Fr. <u>1.322.473</u>
Taxation 2013	Fr. 12.805.481
+ Frais de rappel	Fr. 9.350
Facturation 2013	Fr. 12.814.831
+ Impôt pour soustractions fiscales	Fr. <u>1.250.794</u>
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2013 (405350)	Fr. <u>14.065.625</u>

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	549	0
3%	2135	2.786.372
15%	150	937.833
18%	298	2.938.001
20%	8	132.020
21%	32	69.978
23%	68	858.591
24%	2	0
26%	99	179.864
31%	18	425.582
45%	90	2.327.641
Total	3449	10.655.882

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	0	0
3%	588	2.630.123
15%	21	312.981
18%	7	210.125
20%	1	14.374
21%	0	0
23%	0	0
24%	0	0
26%	0	0
31%	1	0
45%	10	235.169
Total	628	3.402.772

3.8. Perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2012	2013
Contribuables	118.460	119.849
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	148.703.523	148.624.065
Débit	731.021.003	723.959.899
Montant à encaisser	879.724.526	872.583.964
Plus-values	36	834
Intérêts moratoires	9.248.681	9.618.878
Intérêts compensatoires actifs	1.092.712	1.252.066
Frais de sommations	149.633	149.944
Dépenses	107	1.130
Crédit	718.317.810	729.899.591
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	2.485.927	3.197.741
Total du crédit	720.803.738	733.097.332
Intérêts rémunératoires	0	0
Intérêts compensatoires passifs	800.680	818.464
Remises	63.642	52.168
Non-valeurs, abandons et ADB	19.923.571	15.772.167
Solde dû en fin d'exercice	148.624.065	133.866.686

Grâce aux mesures de perception introduites en 2006, l'encaissement de l'impôt ordinaire des personnes physiques s'est encore amélioré durant l'exercice 2013 par rapport à l'exercice 2012.

	Personnes morales	
	2012	2013
Contribuables	6.861	7.268
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	-1.901.040	-449.454
Débit	173.615.022	200.095.555
Montant à encaisser	171.713.982	199.646.102
Plus-values	2	1
Intérêts moratoires	91.713	173.393

	2012	2013
Intérêts compensatoires actifs	278.295	241.621
Frais de sommations	5.280	5.827
Dépens	0	0
Crédit	171.916.051	198.626.032
Intérêts rémunérateurs	0	0
Intérêts compensatoires passifs	263.395	279.736
Remises	1.753	0
Non-valeurs, abandons et ADB	28	226
Virements à l'office du contentieux	357.500	637.451
Solde dû en fin d'exercice	- 449.454	523.498

L'encaissement de l'impôt direct des personnes morales augmente dans la même proportion que la taxation. Depuis quelques années, nous suivons les dossiers importants afin d'adapter au mieux le montant des tranches.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2012	2013
Contribuables	125.321	127.117
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	146.802.483	148.174.611
Débit	904.636.025	924.055.455
Montant à encaisser	1.051.438.508	1.072.230.066
Plus-values	37	835
Intérêts moratoires	9.340.394	9.792.271
Intérêts compensatoires actifs	1.371.007	1.493.686
Frais de sommations	154.913	155.771
Dépens	107	1.130
Crédit	890.233.861	928.525.623
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	2.485.927	3.197.741
Total du crédit	892.719.788	931.723.364
Intérêts rémunérateurs	0	0
Intérêts compensatoires passifs	1.064.075	1.098.200
Remises	65.394	52.168
Non-valeurs, abandons et ADB	19.923.599	15.772.393
Virements à l'office du contentieux	357.500	637.451
Solde dû en fin d'exercice	148.174.611	134.390.184

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2012 Année fiscale 2011	Situation de la taxation au 31 décembre 2013 Année fiscale 2012	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diploma- tique)	116.442.555	121.181.198	4.738.643
Personnes morales	290.608.595	301.622.156	11.013.561
Total	407.051.150	422.803.354	15.752.204

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2013 a atteint la somme de 424.635.573 francs. En 2012, le montant perçu s'élevait à 415.908.348 francs.

- Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 119.394
- Nombre de sommations 7890

En 2013, la quote-part de 17% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 72.188.217 francs. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt émanant des répartitions intercantionales, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 78.605.581 francs.

Impôt à la source

	2012 Fr.	2013 Fr.
Report du solde débiteur	1.349.975	1.897.055
Débit	31.198.929	33.332.026
Commission de perception	889.491	869.355
Montant à encaisser	31.659.412	34.359.727
Plus-values	907	1.081
Intérêts moratoires	87.443	92.491
Frais de sommations	6.727	7.096
Dépens	35	67
Crédit	29.685.173	33.068.651
Intérêts rémunérateurs	1.517	955
Remises	0	0
Non-valeurs, abandons et ADB	170.779	78.307
Solde dû en fin d'exercice	1.897.055	1.312.549

- 1084 sommations ont été expédiées en 2013, pour un montant de 3.352.025 francs.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2013, 1387 bordereaux (1309 en 2012) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2012	3.076.559
IGI facturés en 2013	27.996.542
Intérêts moratoires facturés en 2013	4.313
Montant à encaisser en 2013	31.077.414
Montant cédé à l'office du contentieux en 2013	98.756
Encaissement en 2013	30.627.081
Solde dû au 31 décembre 2013	351.577

Sur le montant impayé au 31.12.2013, la somme de 73.540 francs n'était pas encore exigible.

- Nombre de sommations expédiées 32 pour un montant de 328.082 francs
- Nombre d'arrangements octroyés 4 pour un montant de 23.560 francs.

Droits de mutations (lods)

Au cours de l'exercice 2013, 2448 bordereaux (2311 en 2012) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2012	3.045.467
Lods facturés en 2013	35.831.167
Intérêts moratoires facturés en 2013	77.053
./. Non-valeurs et restitutions en 2013	161.566
Montant à encaisser en 2013	38.792.121
Montant cédé à l'office du contentieux en 2013	677.495
Encaissement en 2013	35.580.205
Solde dû au 31 décembre 2013	2.534.421

Sur le montant impayé au 31.12.2013, la somme de 425.214 francs n'était pas encore exigible.

- 196 sommations ont été expédiées en 2013, pour un montant de 2.996.639 francs.
- 65 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 3.034.017 francs.

Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Au cours de l'exercice 2013, 1008 bordereaux (904 en 2012) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2012	14.305
Montant facturé en 2013	6,409.202
Intérêts moratoires facturés en 2013	14.943
Montant à encaisser en 2013	6.438.450
Montant cédé à l'office du contentieux en 2013	84.614
Encaissement en 2013	6.094.867
Solde dû au 31 décembre 2013	258.969

- 110 sommations ont été expédiées en 2013, pour un montant de 503.642 francs.

Impôt de successions et de donations entre vifs

Au cours de l'exercice 2013, 1670 dossiers (1670 en 2012) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2012	2.847.298
Montant total facturé en 2013	12.805.481
Intérêts moratoires facturés en 2013	15.176
Montant à encaisser en 2013	15.679.955
Montant cédé à l'office du contentieux en 2013	446.342
Encaissement en 2013	13.034.612
Solde dû au 31 décembre 2013	2.187.001

Sur le montant impayé au 31.12.2013, la somme de 389.047 francs n'était pas encore exigible.

- 129 sommations ont été expédiées en 2013, pour un montant de 1.826.961 francs.
- 5 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 57.521 francs.

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2013, 547 dossiers (295 d'impôt cantonal, 245 d'impôt fédéral direct et 15 d'autres impôts) ont été transmis à la perception par l'expertise et la soustraction pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2012	968.671
Montant total facturé en 2013	10.867.382
Intérêts moratoires facturés en 2013	12.781
Montant à encaisser en 2013	11.848.834
Montant cédé à l'office du contentieux en 2013	434.883
Encaissement en 2013	9.825.485
Solde dû au 31 décembre 2013	1.588.466

- 73 sommations ont été expédiées en 2013, pour un montant de 614.701 francs.
- 48 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 565.732 francs

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 8.572.195 francs
- Impôt fédéral direct 1.253.290 francs

3.9. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 249 (301 en 2012) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 37 (73 en 2012) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

4. SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

DIVISION DE LA SANTÉ

L'année 2013 a vu le SCSP porter ou être impliqué étroitement dans toute une série de projets très importants pour l'avenir du système de santé neuchâtelois qui concernent l'ensemble de ses secteurs d'activités.

Ainsi, dans le **domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé**, il a:

- travaillé activement sur le projet de réforme de la santé scolaire, la mise en application des programmes cantonaux Alimentation & Activité physique et santé mentale, ainsi que sur la conception d'un programme cantonal tabac. Les premières pistes de réflexion ont également été posées en vue de la réactualisation du plan directeur de prévention et promotion de la santé;
- poursuivi la veille, la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles, notamment avec la conception d'un plan d'action cantonal pour l'élimination de la rougeole.

S'agissant des **prestataires ambulatoires**, le SCSP s'est employé à implémenter la base de données des professions de la santé (NeMedReg) installée fin 2012, à préparer la réglementation pour la désignation de la commission cantonale d'éthique en matière de recherche humaine et pour le rétablissement de la clause du besoin au sens de l'article 55a LAMal. Il a poursuivi la consolidation du mandat cantonal et du mandat intercantonal pour l'engagement du véhicule de soutien sanitaire, pilier du poste médical avancé. En outre, il a achevé la phase pilote des inspections dédiées à la stérilisation dans les cabinets dentaires par une présentation des résultats à la Société neuchâteloise des médecins-dentistes (SNMD).

En ce qui concerne les **soins pré-hospitaliers**, le SCSP a planifié de manière préparatoire une série d'activités dans l'attente de la votation de novembre 2013 donnant le feu vert à cette réorganisation du système de santé.

Concernant les **hôpitaux et institutions psychiatriques**, le SCSP a été impliqué dans la réalisation d'études concernant les trois options stratégiques complémentaires d'HNE à horizon 2017 en lien avec la répartition des missions de chirurgie et d'orthopédie, proposées par le Conseil d'Etat et adoptées par le Grand Conseil au mois de mars 2013. Il a également contribué à la campagne de votation sur le décret y relatif en novembre 2013, celui-ci ayant fait l'objet d'un référendum. Cette campagne a également porté sur une initiative législative populaire concernant la répartition des missions hospitalières de l'HNE. Le SCSP a poursuivi les réflexions concernant la réalisation d'études en vue de déterminer la faisabilité et l'opportunité de la création, à terme, d'un site unique de soins aigus, respectivement d'un site unique de réadaptation et leur financement mais aussi entamé celles sur la planification hospitalière en général, ces deux dossiers étant intimement liés. Il a été aussi très impliqué dans le dossier de l'Hôpital de la Providence et sa reprise par Genolier Swiss Medical Network (GSMN) au 1^{er} mars 2013.

S'agissant du **maintien à domicile et de l'hébergement**, le SCSP a établi et lancé le projet global visant à mettre en œuvre les différents objectifs visés poursuivis par la planification médico-sociale (PMS), soit le développement des prestations de maintien à domicile et de structures intermédiaires, l'adaptation de l'offre des EMS, le soutien des proches et du bénévolat, les entretiens d'orientation et le fonctionnement en réseau des prestataires impliqués. Cette année 2013 marque également l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) et la conclusion des premiers contrats de prestations par l'Etat avec les EMS, préparés et négociés par le SCSP avec ceux-ci. Le Grand Conseil a également revu la LFinEMS afin d'octroyer des aides individuelles aux résidents des établissements non conventionnés au 1^{er} janvier 2013 et de leur assurer une protection tarifaire.

Sur un **plan interne**, le SCSP a pu atteindre la dotation en personnel qui lui avait été reconnue par le Conseil d'Etat dans le cadre de sa réorganisation décidée fin 2010, après plusieurs années où il a été en sous-effectif chronique. Son organisation n'a pas connu de changement en 2012. Le projet de réorganisation du SCSP lancé il y a plusieurs années a abouti en 2013 avec l'établissement, la négociation et la signature de descriptions de poste pour l'ensemble de son

personnel et la réévaluation, dans ce contexte, d'un certain nombre de fonctions par le service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) et avalisée par le Conseil d'Etat.

INTRODUCTION

Dans le secteur de la prévention des maladies et de la promotion de la santé

Le SCSP a poursuivi les travaux conduisant à définir une politique de santé basée sur des priorités de santé publique (santé mentale, cancer, maladies transmissibles, programme de prévention du tabagisme, réorganisation de la médecine scolaire, etc.) en collaboration étroite avec les partenaires du réseau. Le plan cantonal santé mentale a déjà été adopté le 13 mars 2013 par le Conseil d'Etat.

Dans le secteur des prestataires ambulatoires, des mesures sanitaires d'urgence et des soins préhospitaliers

Prestataires ambulatoires

Un nouveau logiciel pour le registre cantonal des professions de la santé a été mis en place fin 2012. La saisie des données individuelles a été réalisée durant l'année écoulée. Sur le site Internet du SCSP se trouvent les procédures pour les demandes d'autorisation et ce pour chaque profession. L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la psychologie le 1^{er} avril 2013 a rendu nécessaire la mise en place de nouvelles dispositions administratives et de contrôle afin de répondre aux nouvelles conditions fixées par le droit fédéral. Les mesures transitoires étant latitudinaires en comparaison à l'ancien droit cantonal, les premières expériences réalisées avec ce nouveau droit apparaissent dès lors comme étant plutôt négatives.

La clause du besoin, au sens de l'article 55a LAMal, a été réintroduite dans le canton par arrêté du Conseil d'Etat du 18 décembre 2013, après sa réintroduction dans la LAMal à l'été 2013. Sa réintroduction dans notre canton vise d'une part à éviter un reflux sur Neuchâtel des demandes d'installations de spécialistes refusées dans d'autres cantons et d'autre part à doter les autorités d'un outil permettant d'orienter les nouvelles installations vers les régions les plus menacées de pénurie ou vers les formes de cabinets les plus porteuses à moyen terme s'agissant de l'organisation de la relève (cabinets de groupe notamment).

L'évaluation des inspections "tests" de la stérilisation en cabinet dentaire menée sous la responsabilité du pharmacien cantonal, a été présentée aux membres de la Société neuchâteloise des médecins-dentistes (SNMD) lors d'un séminaire de formation continue. Le programme d'inspections a été élaboré pour 2014, avec une référence claire aux directives intercantionales élaborées par l'Association des pharmaciens cantonaux.

Mesures sanitaires d'urgence

Le véhicule de soutien sanitaire (VSS) a été inauguré en mars 2013. Ce véhicule représente la pierre angulaire du poste médical avancé (PMA). Sa gestion, tout comme l'engagement, ont été délégués au Service d'incendie et de secours des Montagnes (SIS Montagnes). La formation initiale des détachements PMA (DPMA) a été conduite en collaboration avec les formateurs du canton de Vaud.

Soins pré-hospitaliers

Le 10 avril 2013, le Grand Conseil a approuvé la modification de la loi de santé (art. 116a et suivants) donnant compétence au Conseil d'Etat d'organiser et de financer une Centrale sanitaire d'alarme et d'engagement. Les travaux prévoyant de transférer la Centrale 144 de la police à la Fondation Urgences Santé à Lausanne ont toutefois été interrompus dans l'attente du résultat d'un référendum contre cette modification de la loi de santé. Le 24 novembre 2013, le peuple ayant adopté celle-ci, le SCSP a pu reprendre les démarches de réorganisation des soins pré-hospitaliers qui comprennent non seulement le transfert de la Centrale 144 et de la hotline pédiatrique, mais encore une réorganisation des gardes médicales dans l'ensemble du canton ainsi qu'une nouvelle organisation des secours sanitaires.

Dans le secteur des hôpitaux et des institutions psychiatriques

En 2013, le SCSP a déployé d'importants efforts pour préparer la future planification hospitalière cantonale, l'actuelle portant jusqu'à la fin de l'année 2014. De plus, en collaboration avec l'HNE et le CNP, il a œuvré à l'identification et à la valorisation des prestations d'intérêt général fournies par ces institutions, l'objectif étant d'entrer dans un financement à la prestation pour l'ensemble de l'activité hospitalière idéalement d'ici 2015.

Hôpitaux somatiques

L'année 2013 a été marquée au niveau de l'HNE par l'adoption par le Grand Conseil des trois options stratégiques à horizon 2017 proposées par le Conseil d'Etat pour cet établissement, soit la création de centres de compétences et leur répartition entre les sites de La Chaux-de-Fonds et de Poralès dans les domaines de la chirurgie stationnaire et ambulatoire et de l'appareil locomoteur. Le décret y relatif ayant fait l'objet d'un référendum, le peuple a été amené à voter sur ce projet d'organisation hospitalière. En l'occurrence, il a accepté, à une forte majorité, le projet proposé par le Gouvernement et soutenu par le Parlement. De plus, il a refusé une initiative législative populaire qui demandait la réouverture d'un site de soins aigus avec un bloc opératoire, une maternité et un service d'urgences au Val-de-Travers, comme c'était le cas jusqu'en 2008.

Le Grand Conseil a accepté en mars 2013 d'octroyer au Conseil d'Etat un crédit d'engagement de 500.000 francs pour la réalisation de la première étape, consistant en la définition d'un cahier des charges de l'hôpital à horizon de dix ans, des études à mener en vue de déterminer la faisabilité et l'opportunité de la création d'un site unique de soins aigus, respectivement de réadaptation. Le Conseil d'Etat entend intégrer dans cette étude une réflexion générale sur le positionnement de l'Hôpital neuchâtelois en regard du rôle croissant des hôpitaux universitaires, de sa volonté de promouvoir la collaboration intercantonale, en particulier au sein de l'Arc jurassien, et de l'émergence d'acteurs privés d'importance. Les réflexions sur l'organisation spatiale d'HNe doivent en outre porter sur l'ensemble de ses sites et pas uniquement sur les sites de soins aigus.

Le conflit social et la reprise au 1er mars 2013 de l'Hôpital de la Providence par un groupe privé, GSMN, notamment sur le plan des conditions de travail applicables au personnel, ont aussi marqué l'année 2013.

Institutions psychiatriques

S'agissant des institutions psychiatriques, l'activité ambulatoire du CNP sur le Littoral neuchâtelois devrait être prochainement regroupée sur un seul site au lieu de quatre actuellement. C'est du moins ce qui est proposé au Grand Conseil qui est compétent pour valider les investissements importants (8,6 millions de francs en l'occurrence) du CNP. Ce projet s'accompagne d'une demande de cautionnement de l'Etat pour l'ensemble des engagements du CNP, à hauteur de 52 millions de francs.

Dans le secteur du maintien à domicile et de l'hébergement

Le nouveau régime de financement des soins, introduit par la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a été mis en place dans le canton à compter de cette date. Une réglementation provisoire a été arrêtée à cet effet par le Conseil d'Etat pour les années 2011 et 2012, puis la réglementation finale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Le financement des prestations de soins fournies par les EMS, les organisations de soins à domicile et les infirmières et infirmiers indépendant-e-s est ainsi assuré conformément à la volonté du législateur fédéral.

Considérant la promulgation au 1^{er} janvier 2013 de la nouvelle loi cantonale sur le financement des EMS (LFinEMS), le financement par prestations des EMS a été mis en place à cette même date. Les prix de pension des institutions ont été revus sur cette base, moyennant une phase transitoire d'adaptation comme prévue par la loi. Certains aspects concernant le financement des prestations liées au séjour entreront en vigueur ultérieurement, en particulier concernant:

- le financement des missions spécifiques comme la psychogériatrie ou le court séjour, ces aspects devant auparavant être clairement définis dans le cadre du projet de mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS);

- le financement du loyer sur la base d'une évaluation objective de la valeur des infrastructures mises à disposition. Les travaux préalables sont plus conséquents que prévu et cette partie du projet ne pourra pas devenir réalité avant le 1^{er} janvier 2015. Dans l'intervalle, les loyers continuent d'être financés sur une base historique, moyennant quelques correctifs lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires.

La planification médico-sociale (PMS) pour les personnes âgées et la modification de la loi de santé y relative ont été approuvées par le Grand Conseil en mai 2012, les dispositions légales étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les premières actions concrètes en vue de la réalisation de cette planification ont été mises en œuvre en 2013. Dès l'automne, un chef de projet a été engagé par mandat et le SCSP a également pu engager une collaboratrice scientifique au sein de l'office du maintien à domicile et de l'hébergement, laquelle est, dans une première phase, principalement dédiée à cette activité. Les mandats des différents projets spécifiques de la PMS ont été rédigés et validés et les groupes de travail ont été constitués.

4.1. Gestion

Ressources humaines

Au 31 décembre 2013, le SCSP comptait vingt-quatre collaborateurs et collaboratrices pour 18,8 équivalents pleins-temps (EPT). À cela s'ajoutent une personne qui effectue sa première année d'apprentissage d'employée de commerce ainsi qu'une autre qui effectue un stage à raison d'un 40%, et ce d'octobre 2013 à juin 2014. Ainsi, pour la première année depuis longtemps, le service dispose d'une dotation complète, telle que prévue au budget.

En 2013, le SCSP a enregistré deux départs, mais également l'engagement de trois nouveaux collaborateurs. Un collaborateur scientifique a été engagé dès le mois de juin 2013, à temps très partiel, puis à plein temps dès le mois de septembre à l'office des hôpitaux et des institutions psychiatriques. De plus, comme susmentionné, une autre collaboratrice scientifique a été engagée au sein de l'office du maintien à domicile et de l'hébergement, principalement dans le cadre de la mise en œuvre de la planification médico-sociale pour personnes âgées, à plein temps dès le mois d'octobre 2013. Enfin, une chargée de projet pour les programmes santé mentale et réseaux promotion et prévention de la santé a été réengagée à 60% depuis le mois d'août 2013.

Organisation du service

Une réorganisation du service, marquée notamment par la création d'un Etat-major en appui de la direction et de quatre offices couvrant les domaines d'activités du service et auxquels étaient rattachés des centres de compétences transversaux, a été adoptée fin 2010 par le Conseil d'Etat, puis mise en œuvre dans le courant de l'année 2011. Quelques modifications sur le plan de l'organisation sont intervenues dans le courant de l'année 2012, suite à des changements au niveau de la direction du service courant 2011, mais aussi à des besoins d'adaptation constatés pour faire face à de nouveaux défis. L'organisation étant alors bien en place, des descriptions de postes ont été établies courant 2012 - début 2013 pour l'ensemble de son personnel. Sur cette base, un processus de réévaluation des fonctions a eu lieu courant 2013 par le service des ressources humaines (SRHE) et a abouti à la modification de certaines descriptions de fonctions adoptées par le Conseil d'Etat au mois de septembre 2013, pour tenir compte de changements d'activités d'un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, le projet de réorganisation du SCSP a enfin abouti. Pour le reste, son organisation de base n'a pas connu de changement en 2013. Le fonctionnement en offices et centres de compétences, dans la configuration définie dans le cadre de la réorganisation du service, se révèle efficace et répond aux besoins du SCSP ainsi qu'à l'accomplissement des tâches et missions qui lui sont confiées.

Locaux

Rien de particulier à relever.

Aspects légaux

L'année 2013 a, notamment, vu l'adoption par le Grand Conseil des textes légaux ou modifications de textes légaux qui lui ont été soumis par le Conseil d'Etat, en lien avec l'activité du service, à l'instar d'un décret portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour l'Établissement multisite cantonal à l'horizon 2017; d'une loi portant approbation de l'initiative législative populaire cantonale intitulée "Pour l'équilibre régional des missions hospitalières dans le canton" et de l'initiative législative populaire cantonale "En faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique"; d'un décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "Pour une médecine de proximité"; d'un décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 500.000 francs pour procéder à la première étape des études sur la création d'un site hospitalier unique de soins aigus, respectivement de réadaptation; d'une loi portant modification de la loi de santé (soins pré-hospitaliers et centrale d'appels d'urgence 144); d'une loi portant modification de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) (aides individuelles aux établissements non conventionnés); ou encore d'un décret portant approbation d'un investissement de quelque 8 millions de francs nécessaire à la rénovation par le CNP de son site de la Maladière 5 à Neuchâtel et décret autorisant un cautionnement simple du CNP pour un montant de 52 millions de francs.

Elle a, en outre, été marquée par l'adoption par le Conseil d'Etat, notamment, des textes législatifs et réglementaires ou modifications de textes légaux et réglementaires suivants, en lien avec l'activité du service, tels qu'un décret portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour l'Établissement multisite cantonal à l'horizon 2017; que de décrets soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "Pour une médecine de proximité", l'initiative législative populaire cantonale intitulée "Pour l'équilibre régional des missions hospitalières dans le canton" et l'initiative législative populaire cantonale "En faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique"; qu'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3,5 millions de francs pour procéder à des études sur la création d'un site hospitalier unique de soins aigus, respectivement de réadaptation; qu'une loi portant modification de la loi de santé (soins pré-hospitaliers et Centrale d'appels d'urgence 144); qu'une loi portant modification de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) (aides individuelles aux établissements non conventionnés); ou encore qu'un décret portant approbation d'un investissement de quelque 8 millions de francs nécessaire à la rénovation par le CNP de son site de la Maladière 5 à Neuchâtel et décret autorisant un cautionnement simple du CNP pour un montant de 52 millions de francs.

Nous pouvons encore mentionner les textes réglementaires suivants: un arrêté portant modification du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (maisons de naissance); plusieurs projets de règlements et d'arrêtés devant permettre la mise en œuvre de la loi sur le financement des EMS (notamment arrêté fixant la liste et les tarifs des prestations en 2013 pour les EMS au bénéfice d'un contrat de prestations au sens de la loi sur le financement des EMS - LFinEMS, arrêtés fixant les tarifs des soins de longue durée au sens de l'article 25a LAMal dispensés par les infirmières et les infirmiers indépendant-e-s, NOMAD et les organisations privées de soins à domicile, arrêté fixant pour l'année 2013 les conditions d'octroi des aides individuelles pour les résidents des EMS non reconnus d'utilité publique au 1^{er} janvier 2013 au sens de la LFinEMS); un arrêté d'application de l'ordonnance sur la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins; des arrêtés de nomination des membres des conseils d'administration de NOMAD, du CNP et de l'HNE ainsi que les membres du Conseil de Fondation de la FECPA, pour la législature;

- divers projets d'arrêtés en lien avec des demandes d'autorisation de mise en service ou de renouvellement d'équipements techniques lourds ou d'autres équipements de médecine de pointe, dans le cadre de l'article 83 b de la loi de santé (clause du besoin en matière d'équipements techniques lourds ou d'autres équipements de médecine de pointe);
- plusieurs arrêtés d'approbation, de prolongation ou de fixation de divers tarifs.

4.2. Activités déployées

Dans le secteur de la prévention des maladies et de la promotion de la santé

Au niveau de la promotion de la santé, l'année 2013 a notamment été marquée par la validation du plan cantonal de santé mentale. Les activités opérationnelles du programme ont par ailleurs pu reprendre, suite à une vacance de poste, grâce à l'engagement d'une chargée de programme. L'accent a notamment été mis sur la mise à jour de l'inventaire en santé mentale et sur le projet crise de vie et suicide. Deux professionnels neuchâtelois ont pu suivre une formation spécifique leur permettant, à leur tour, de former des professionnels du terrain (professionnels de la santé, assistants sociaux, enseignants, etc.).

Par ailleurs, le SCSP a travaillé activement à la réforme de la médecine scolaire, appelée aujourd'hui santé scolaire. Suite à une période intense de contacts individuels avec les principaux acteurs concernés, dont des communes, une rencontre entre le Département des finances et de la santé (DFS) et le Département de l'éducation et de la famille (DEF) et les premiers principes de cette nouvelle vision de santé scolaire ont pu être discutés.

Les activités de terrain du programme Alimentation & Activité physique se sont poursuivies conformément la stratégie adoptée en 2012 par les deux départements concernés (DFS et DEF). L'accent a notamment été mis sur les professionnels de la petite enfance et les mesures structurelles dans les lieux d'accueil des enfants.

Enfin, les premières bases de la politique cantonale en matière de prévention du tabagisme ont été discutées entre le SCSP, la Ligue pulmonaire, la Ligue contre le cancer, la Fondation Neuchâtel addictions et Vivre sans fumer.

Les activités de communication en matière de promotion de la santé ont été maintenues et ont rencontré un succès réjouissant, notamment le colloque cantonal de promotion de la santé sur le thème "santé et migration" et les petits déjeuners de la promotion de la santé (sur les thèmes de l'alcool, la promotion de la santé dans les communes et la santé mentale au travail).

Les activités de veille et de surveillance des maladies transmissibles visent à détecter des menaces sanitaires et à prendre les mesures de lutte requises. En parallèle se mettent en place des plans d'actions spécifiques, comme ceux en lien avec la préparation aux menaces de pandémie. En 2013, le SCSP a élaboré un plan d'action cantonal d'élimination de la rougeole en réponse à la stratégie nationale 2011-2015 conduite par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ce plan a commencé à se déployer en décembre 2013, notamment par une sensibilisation des médecins et des établissements de la petite enfance. En outre le programme de dépistage du cancer du sein financé par des partenaires privés est arrivé à son terme à fin 2013; le Conseil d'Etat a souhaité assurer ce programme en l'inscrivant au budget 2014 du service.

Dans le secteur des prestataires ambulatoires, des mesures sanitaires d'urgence et des soins préhospitaliers

Prestataires ambulatoires

Un nouveau logiciel pour le registre cantonal des professions de la santé a été mis en place fin 2012. L'année 2013 a été consacrée à la saisie des données individuelles. Des procédures détaillées pour les demandes d'autorisation de chaque profession ont été élaborées et publiées sur le site Internet du service. En raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la psychologie le 1er avril 2013, de nouvelles dispositions administratives et de contrôle ont dû être mises rapidement en place afin de répondre aux nouvelles conditions fixées par le droit fédéral. Les premières expériences faites avec ce nouveau droit ont été plutôt négatives en raison de mesures transitoires très laxistes par rapport à l'ancien droit cantonal.

Un arrêté "clause du besoin" visant à limiter l'admission des médecins à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins au sens de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance maladie a été préparée par le service et adopté par le Conseil d'Etat, sur proposition du DFS. Il est entré en vigueur le 18 décembre 2013. Cela devrait permettre de mieux gérer géographiquement le déploiement des médecins sur le territoire cantonal (en les orientant vers des régions touchées par

un manque de médecins) mais aussi de suggérer la mise en place de cabinets de groupe ou de centres médicaux régionaux.

Une convention avec le canton de Vaud a été négociée par le SCSP et signée par le Conseil d'Etat, ainsi qu'un arrêté préparé par le SCPS pour la reconnaissance de la commission d'éthique de ce canton en matière de recherche sur l'être humain comme commission cantonale neuchâtelaise en la matière à partir du 1er janvier 2014. Cette convention concrétise une situation existante et permet de se conformer aux dispositions de la loi sur la recherche humaine qui entre en vigueur le 1er janvier 2014.

L'évaluation des inspections tests de la stérilisation en cabinet dentaire a été présentée aux membres de la SNMD lors d'un séminaire de formation continue. Le programme d'inspection a été élaboré pour 2014 avec une référence claire aux directives intercantionales élaborées par l'Association des pharmaciens cantonaux.

Des journées romandes de formation continue pour pharmaciens ont eu lieu sur le thème des lois fédérales sur les produits thérapeutiques et sur les stupéfiants. Le pharmacien cantonal a co-animé ces journées. Ce genre d'action est constructif et permet d'améliorer l'image de l'autorité tout en facilitant le déroulement des inspections.

L'enregistrement des formules propres fabriquées par les pharmaciens a démarré en 2013. Plusieurs dizaines de produits ont été autorisés.

Mesures sanitaires d'urgence

Le véhicule de soutien sanitaire (VSS), pilier du poste médical avancé (PMA) et dont la gestion et l'engagement ont été confiés au Service d'incendie et de secours des Montagnes (SIS Montagnes), a été inauguré en mars 2013. La formation initiale des détachements PMA (DPMA) a été conduite en collaboration avec les formateurs du canton de Vaud. La collaboration entre Vaud et Neuchâtel sera formalisée dans une convention en préparation.

Soins pré-hospitaliers

Dans le cadre des questions soulevées par la réorganisation des soins pré-hospitaliers, des travaux parlementaires et de l'information pour la votation du 24 novembre 2013, le SCSP a dû répondre à de nombreuses demandes d'informations et de participations à des séances tant auprès du public que des partenaires du système de santé.

Pour documenter ce dossier, une délégation a visité la centrale de la REGA à Zurich ainsi que la centrale 144 du canton du Jura.

La planification de cette réorganisation a nécessité une activité soutenue à titre préparatoire. Ainsi, dès le résultat de la votation connu, une organisation de projet, élaborée en collaboration avec le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), a été soumise aux chefs du DFS et du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), ce dernier étant concerné par la réflexion sur une centrale d'alarme 118-144.

Dans le secteur des hôpitaux et des institutions psychiatriques

Options stratégiques d'HNE à horizon 2017

En avril 2012, le Grand Conseil validait quatorze des dix-sept options stratégiques qui lui étaient proposées par le Conseil d'Etat. Il demandait cependant des compléments d'analyses au sujet des trois options restantes. Ces compléments ont été apportés par le gouvernement dans son rapport 13.008 du 16 janvier 2013 et l'ont conforté dans son appréciation initiale. Sur cette base, le Grand Conseil a accepté les trois dernières options stratégiques qui lui étaient proposées par un décret de mars 2013.

Ce dernier a cependant fait l'objet d'un référendum et des votations ont eu lieu le 24 novembre 2013. A plus de 63%, la population neuchâtelaise a accepté le décret et, partant, rejeté le référendum.

Fort de ces éléments, les options stratégiques d'HNE à horizon 2017 sont les suivantes:

1. des prestations de médecine interne sont proposées sur les sites de La Chaux-de-Fonds (CDF) et de Pourtalès (PRT);

2. des services de soins intensifs sont offerts sur les sites de CDF et PRT;
3. des Centres de diagnostic et de traitement (CDT) sont localisés sur les sites de CDF, PRT et Val-de-Travers (VDT);
4. des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR) sont localisés sur les sites de CDF, PRT et du VDT;
5. une plateforme régionale de santé est développée sur chacun des sites du Locle, du Val-de-Ruz (VDR), du VDT et de La Béroche;
6. un centre de traitement et de réadaptation (CTR) est localisé sur chacun des sites du Locle, du Val-de-Ruz, du VDT et de La Béroche;
7. des prestations de médecine physique et de réadaptation (MPR) sont proposées sur le site du VDR;
8. le Centre femme-mère-enfant est définitivement localisé à PRT;
9. un centre de l'appareil locomoteur est créé sur le site de PRT et intègre de nouvelles compétences en matière de chirurgie du rachis;
10. des investissements immobiliers sont consentis sur le site de CDF pour la rénovation des blocs opératoires, des unités d'hospitalisation et du hall d'entrée;
11. un centre d'oncologie est localisé sur le site de CDF et intègre un centre de sénologie reconnu au niveau national;
12. un centre de chirurgie stationnaire est créé et localisé sur le site de CDF;
13. un centre de chirurgie ambulatoire est créé sur le site de PRT;
14. un centre de traitement et de réadaptation (CTR) gériatrique est localisé sur le site du VDT;
15. un centre de diagnostic et de traitement (CDT) ouvert en permanence est développé sur le site du VDT;
16. une étude est menée visant à déterminer l'opportunité de créer un site unique de soins aigus et sa localisation.
17. conjointement à la création d'un site unique de soins aigus, la question du regroupement des CTR sur un seul site est posée.

En parallèle au débat sur les options stratégiques de l'HNE, trois initiatives législatives populaires demandant une modification de la LEHM ont été traitées par le Grand Conseil. Celui-ci en a accepté deux, l'une demandant l'installation du Centre femme-mère-enfant sur le site de PRT et l'autre précisant la notion d'équilibre entre sites hospitaliers principaux de La Chaux-de-Fonds et de Poralès. La troisième, qui demandait la réouverture d'un site de soins aigus avec une maternité, un service d'urgences et un bloc opératoire sur le site de VDT a été rejetée par le parlement, puis à quelque 58% par le peuple lors de sa soumission en votation en novembre 2013, vote cohérent par rapport à celui sur les options stratégiques citées ci-dessus.

Étude à venir concernant l'organisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois

Conformément au souhait du Grand Conseil et après un important travail d'évaluation et de consultation, le Conseil d'Etat a soumis, en septembre 2012, un rapport détaillé au Grand Conseil sur un crédit d'engagement pour réaliser les études à mener sur l'opportunité de créer un site unique de soins aigus, respectivement un site unique de réadaptation (rapport 12.055 du 24 octobre 2012). La demande du Conseil d'Etat se montait à 3,5 millions de francs et couvrait les coûts des différents mandats à confier ainsi que les ressources nécessaires au sein des services de l'Etat et de l'Hôpital neuchâtelois pour mener à bien les études y relatives. Selon le calendrier prévu, ces études devaient durer deux ans. Or, le Grand Conseil a revu le projet à la baisse par un amendement au décret et accepté, en mars 2013, l'octroi d'un crédit d'engagement de 500.000 francs portant sur la première des trois étapes prévues par le Conseil d'Etat, à savoir celle qui consiste à définir le cahier des charges de l'hôpital à terme. Le Conseil d'Etat entend mener ces études en y incluant les réflexions sur le positionnement stratégique de l'HNe en Suisse occidentale et dans l'Arc jurassien, dans son rapport aux hôpitaux universitaires et aux cliniques privées. De même, c'est l'organisation de l'ensemble des sites neuchâtelois qui sera examinée au travers de ces études.

Orientations stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

En juin 2012, le Conseil d'Etat prenait connaissance des orientations stratégiques 2013-2017 du CNP. Concrètement, le CNP y proposait dix options stratégiques dont les lignes de force consistaient dans:

- un recentrage des activités sur les tâches thérapeutiques et, en particulier, celles hospitalières et ambulatoires;
- un abandon de ses domaines de l'hébergement médico-social, des ateliers et des foyers et, partant, une reprise de ces secteurs par des partenaires;
- un renforcement des activités de liaison, de soins dans la communauté, d'appui aux partenaires et de formation.

Les services concernés par ce second volet de la réorganisation du CNP, à savoir le SCSP et le service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM), ont alors mené une analyse approfondie pour déterminer dans quelle mesure ces propositions s'intégraient dans la planification sanitaire, notamment la planification médico-sociale pour personnes âgées validée en 2012 par le Grand Conseil et le plan cantonal de santé mentale en cours d'élaboration, et des institutions sociales. Fort de cette analyse, le Conseil d'Etat a demandé de nouveaux compléments chiffrés pour lui permettre de soumettre un rapport complet et cohérent au Grand Conseil, les options stratégiques devant être validées par le Grand Conseil, en application de la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP).

Avec le changement de législature qui a impliqué un changement de chef du département en charge de la santé et de la présidence du CNP, ce dossier est resté en suspens et a été repris en automne 2013. Le CNP a été invité à reprendre son analyse et à l'affiner sur la base des nouveaux éléments connus et a pour objectif de présenter une nouvelle mouture de ses orientations stratégiques, accompagnées d'un plan d'actions, pour la fin du mois d'octobre 2014.

Regroupement de l'activité ambulatoire du CNP sur le Littoral neuchâtelois

Le Conseil d'Etat, respectivement le CNP, souhaitent regrouper l'ensemble de l'activité de psychiatrie ambulatoire du Littoral neuchâtelois en un seul lieu, sur le site de la Maladière 5 à Neuchâtel, au lieu de quatre actuellement. Le regroupement de toute l'activité ambulatoire des départements du CNP de l'enfance et de l'adolescence (CNPea), des adultes (CNPad) et de l'âge avancé (CNPâa) a pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients et l'efficacité du CNP. Il ne pourra toutefois avoir lieu qu'après la rénovation complète du bâtiment de la Maladière 5. En effet, des travaux conséquents doivent être entrepris sur ce site qui était auparavant loué par la HE-Arc à des fins de formations pour des salles de classe, pour correspondre aux besoins du CNP dans ce secteur.

Ainsi, le CNP entend investir une somme maximale de 8,6 millions de francs pour la transformation de ce bâtiment. En application de la LCNP, les investissements exceptionnels du CNP, en particulier ceux nécessaires à la rénovation complète d'un bâtiment, doivent être approuvés par le Grand Conseil. Par son rapport 13.045, du 23 octobre 2013, le Conseil d'Etat a donc sollicité du parlement qu'il approuve ces investissements qu'il considère comme exceptionnels.

La réalisation de ce projet de rénovation nécessite l'octroi d'une garantie de l'Etat au CNP, car sans cautionnement de l'Etat, le CNP ne sera pas en mesure de lever les fonds nécessaires à la réalisation de l'investissement. Le Conseil d'Etat constate toutefois que la problématique du cautionnement ne se limite pas à la réalisation du présent projet, mais s'inscrit dans une réflexion plus large qui concerne la situation financière globale du CNP, ainsi que de l'HNE, de NOMAD et des institutions spécialisées pour adultes et mineurs. En ce sens, le cautionnement de l'ensemble des engagements du CNP, qui représentent un montant de 52 millions de francs, a été proposé au Grand Conseil.

Le parlement s'est prononcé favorablement sur ces deux objets lors de sa session de janvier en 2014.

Le CNP a également collaboré étroitement avec le service pénitentiaire en vue de créer, en principe au 1er janvier 2015, un service de médecine pénitentiaire, le CNP devenant compétent pour mettre en œuvre tous les actes médicaux effectués par les médecins et les infirmier-ière-s, y compris la distribution des médicaments.

Dans le secteur du maintien à domicile et de l'hébergement

L'activité déployée dans ce domaine a concerné essentiellement le nouveau régime de financement des soins, la mise en œuvre de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) et de la planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS), projets décrits synthétiquement dans la phase introductive.

Au niveau de la gestion, il s'est agi pour l'essentiel de contrôler les comptes 2012 des EMS, de valider les décomptes de la participation cantonale au coût des soins pour cette année et de contrôler les décomptes 2013 établis par les infirmières et infirmiers indépendant-e-s. Il a également assumé son activité de surveillance sur les EMS (autorisations accordées ou retirées, augmentation temporaire de la capacité d'accueil, etc.)

Les travaux à mener relatifs à la LFinEMS se sont poursuivis en collaboration étroite avec les associations d'EMS. Considérant que les bases de ce nouveau financement sont posées, le comité de pilotage est dissous à fin 2013. Les aspects liés aux missions des EMS sont repris dans le cadre du projet de mise en œuvre de la PMS et ceux liés au financement des loyers seront traités dans un cadre renouvelé.

Conseils et commissions rattachés au DFS

Conseil de santé

Le Conseil de santé s'est réuni à deux reprises en 2013. A ces occasions, il a traité et préavisé à l'attention du Conseil d'Etat:

- des demandes d'autorisation de mise en service ou de renouvellement d'équipements techniques lourds ou d'autres équipements de médecine de pointe déposées par l'HNE et le Centre neuchâtelois d'ophtalmologie (CNO) dans le cadre de l'article 83 b de la loi de santé (clause du besoin en matière d'équipements techniques lourds ou d'autres équipements de médecine de pointe);
- un projet de plan d'action en dix objectifs pour la santé mentale dans le canton de Neuchâtel;
- un projet de modification du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions en lien avec les maisons de naissance;
- un plan d'action stratégique de NOMAD visant à concrétiser la PMS au niveau de NOMAD;
- un projet d'arrêté concernant la commission d'éthique en matière de recherche sur l'être humain.

Commission de prévention

En 2013, la commission cantonale de prévention a continué ses réflexions jusqu'à l'été, puis n'a plus eu de séance en attendant sa renomination pour la nouvelle législature. Elle s'est donc réunie à deux reprises en 2013.

Elle comprend dix-sept membres représentant un large éventail des secteurs concernés par la prévention.

Huit projets ont obtenu un soutien de la commission pour un montant de 56'106 francs. Les membres de la commission ont également pu se pencher, en plénum, sur le plan cantonal de santé mentale et sur la thématique générale de la santé à l'école (plan d'études romand, formation générale, réseau d'écoles en santé, etc.).

Commission de gériatrie et de maintien à domicile

La commission ne s'est pas réunie en 2013. Elle ne sera pas reconduite durant cette législature, les organes du projet de la planification médico-sociale pour personnes âgées lui faisant suite.

Commission de psychiatrie

Cette commission ne s'est pas réunie en 2013. Une chargée de projet santé mentale ayant été engagée en août 2013, les travaux préparatoires du plan santé mentale ont pu être lancés. Ainsi, la nouvelle commission de psychiatrie pourra reprendre ce dossier en 2014.

Commission ad hoc "clause du besoin"

Une commission ad hoc "clause du besoin", constituée par le Conseil de santé en application de l'article 83b de la loi de santé (LS), a été sollicitée à une reprise par voie de circulation pour émettre un premier préavis, d'ordre avant tout technique, sur une demande de mise en service d'un centre en chirurgie ambulatoire déposée par le Centre neuchâtelois d'ophtalmologie fin novembre 2013. Son préavis au Conseil de santé a été positif.

Conseil des hôpitaux

Le Conseil des hôpitaux ne s'est pas réuni en 2013. Le département entend proposer la suppression de cet organe dans un proche avenir.

Commission cantonale d'éthique

La commission s'est réunie à une reprise en 2013 pour dresser un bilan. Après la mise en évidence de questions sur le rôle et le fonctionnement de la commission, une évaluation externe a eu lieu. Des réflexions sont en cours quant à l'évolution souhaitée au sujet de cette commission.

Commission cantonale de contrôle psychiatrique

Les activités de la commission de contrôle des hôpitaux psychiatriques du canton ont été très soutenues en 2013 en raison de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant. La commission s'est réunie à trois reprises en plénière avec l'autorité de la protection de l'enfant et de l'adulte afin d'harmoniser les nouvelles procédures liées à l'application de ce nouveau droit. En collaboration avec la direction médicale du CNP, différents supports administratifs ont été élaborés pour que les soignants puissent signaler sans délai les mesures de contraintes appliquées. Une journée d'information sur l'application de ce nouveau droit a été organisée par la commission et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) pour l'ensemble du personnel soignant concerné par ces modifications de la législation. Cette journée s'est déroulée le 23 avril 2013 sur le site de Préfargier du CNP.

En plus, les membres de la commission de contrôle ont effectué quatre visites surprises sur le site de Préfargier. L'objectif de ces visites a été centré sur le contrôle de l'application des nouvelles procédures récemment mises en vigueur. Après une année, fort est de constater que les droits des patients ne sont pas toujours respectés et que l'information doit être améliorée et répétée. Durant l'année, la commission a aussi effectué une visite annoncée dans le secteur de l'âge avancé du CNP qui se trouve sur le site de Perreux. Elle a examiné aussi le relevé des durées de séjours en chambre de sécurité au CNP.

Hôpitaux et institutions psychiatriques – Éléments chiffrés

Contexte

En préambule, précisons que le principe de caisse qui faisait apparaître avec une année de décalage les subventions octroyées aux institutions de santé dans les comptes de l'Etat a été abandonné en 2006 au profit du principe d'échéance qui prévoit la concordance temporelle entre les comptabilités des institutions et celle de l'Etat. Cependant, comme les comptes des hôpitaux ne sont pas bouclés avant le deuxième trimestre de l'année suivante, la présentation des comptes et des statistiques dont fait Etat le présent rapport porte sur l'exercice 2012 des hôpitaux et institutions psychiatriques.

Hôpital neuchâtelois

En 2012, un contrat de prestations portant pour la première fois sur plus d'une année, trois ans en l'occurrence (2012-2014), a été signé entre le Conseil d'Etat et l'HNE. Les annexes de ce contrat ont une validité annuelle.

Rappelons que 2012 était la dernière année pour laquelle la subvention à l'HNE est versée sous la forme d'une enveloppe globale, d'un montant de 162.500.000 francs.

Fondation de l'Hôpital de la Providence

Le contrat de prestations 2012 est le premier contrat de ce type passé entre le Conseil d'Etat et la Fondation de l'Hôpital de La Providence (PVI). En effet, jusqu'en 2011, l'accès au financement public des prestations fournies par PVI était réglé dans un accord de partenariat entre l'HNE et PVI. Ce financement transitait par l'HNE qui était directement responsable du contrôle de l'exécution de l'accord de partenariat, l'Etat ne recevant qu'un compte rendu de la part de l'HNE.

Le montant total des subventions dues à PVI se monte à 9.876.605 francs. Peut encore s'ajouter une subvention extraordinaire de 3 millions de francs au maximum sur laquelle le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, seront appelés à se prononcer en début d'année 2014. Cette situation fait suite à l'accord signé, à fin 2012, avec PVI engageant le Conseil d'Etat à octroyer une contribution extraordinaire d'un montant maximal de 3 millions de francs au titre de couverture de déficit ou à tout le moins à solliciter l'octroi d'une telle subvention au Grand Conseil dans la mesure où le montant de cette subvention dépasse les compétences financières du Conseil d'Etat.

Centre neuchâtelois de psychiatrie

Le contrat de prestations 2012 est le deuxième contrat de ce type passé entre le Conseil d'Etat et le CNP.

Comme pour l'HNE, 2012 était également pour le CNP la dernière année pour laquelle la subvention de l'Etat est versée sous la forme d'une enveloppe globale, d'un montant de 44.624.800 francs.

Exercice 2012 des hôpitaux et institutions psychiatriques

Le SCSP est chargé de contrôler l'exécution des contrats de prestations qui lient l'Etat à ses partenaires hospitaliers. Il veille ainsi à contrôler les éléments financiers de la relation, mais également d'autres engagements qui sont pris de part et d'autre s'agissant, par exemple, de la qualité, de l'accès aux soins ou de l'organisation hospitalière. Les principaux constats de ces évaluations sont résumés ci-après.

Hôpital neuchâtelois

La plupart des documents attendus de l'HNE concernant l'exercice 2012 dans le cadre du contrôle de l'exécution du contrat de prestations ont été remis au SCSP et ce pratiquement selon le calendrier prévu. A la date de rédaction du présent rapport, ledit service n'a en revanche pas encore reçu ni le rapport sur les prestations d'intérêt général, ni celui sur la comptabilité analytique.

Les engagements pris par l'HNE pour la période 2012-2014 ont en grande partie déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation, à l'exception de celui de soumettre au Conseil d'Etat une planification pluriannuelle de ses investissements. Par ailleurs, des réorganisations dans le département des urgences de l'HNE devraient encore conduire à un raccourcissement du temps d'attente aux urgences.

L'HNE a également tenu l'essentiel de ses engagements contractuels pour l'année 2012. Certains objectifs, notamment les travaux sur le site de La Chaux-de-Fonds, le développement de la comptabilité analytique et l'identification des prestations d'intérêt général, n'ont cependant pas été achevés et sont encore en cours de réalisation. L'Etat a, quant à lui, respecté ses engagements spécifiques à l'année 2012 ainsi que ceux concernant la période 2012-2014.

L'HNE réalise un résultat négatif de 472.955 francs sur l'exercice 2012. L'organe de révision de l'HNE atteste de la conformité des comptes à la loi suisse.

Le montant total des subventions de l'Etat à l'HNE s'élève à 162.500.000 francs, dont 84.160.113 francs au titre de prestations individuelles.

Les charges relatives aux hospitalisations extra-cantoniales se montent à 38.019.560 francs en 2012. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente, suite à l'entrée en vi-

gueur de nouvelles règles fédérales en matière de financement des séjours hospitaliers, ce qui peut être lié aux hôpitaux privés à charge de l'assurance obligatoire mais aussi à l'augmentation des tarifs liés à la prise en compte, dans les tarifs, des coûts relatifs aux immobilisations et aux formations non-universitaires.

N'étant pas disponible avant le printemps 2014, le rapport de révision du codage médical 2012 n'a pas encore été remis, ce décalage étant la norme dans la plupart des établissements. Le rapport de révision concernant l'année 2011 indique de bons résultats pour l'HNE.

S'agissant du reporting et du controlling, les indicateurs prévus contractuellement ont été présentés, à quelques rares exceptions près.

Fondation de l'Hôpital de la Providence

La plupart des documents attendus de PVI dans le cadre du contrôle de l'exécution du contrat de prestations ont été remis au SCSP. Le rapport annuel de gestion n'a pas été délivré, celui-ci n'ayant été adopté par le Conseil de fondation de PVI qu'en décembre 2013, et celui sur le contrat de prestations est quant à lui assez sommaire.

PVI a tenu l'essentiel de ses engagements contractuels pour l'année 2012, à l'exception de ceux qui concernent la description de son concept de qualité et de son système visant à garantir la sécurité des patients. Les informations de comptabilité analytique et d'activité concernant ses différents mandats de prestations ne sont en outre pas adéquates. L'Etat a, quant à lui, respecté ses engagements.

Tenant compte d'une subvention demandée de 10.090.752 fr. 50 au titre de prestations individuelles et d'une contribution extraordinaire de l'Etat de 3 millions de francs, PVI réalise un résultat négatif de 823.699 fr. 81 sur l'exercice 2012. L'organe de révision de PVI atteste de la conformité des comptes à la loi suisse et, sans toutefois apporter de réserves, attire par ailleurs l'attention sur le fait que la fondation pourrait se trouver en situation de surendettement si le Grand Conseil n'approuve pas cette contribution. Cette situation financière fragile aurait pu être préoccupante si l'activité de PVI n'avait pas été reprise par GSMN Neuchâtel SA en 2013.

PVI a pris en charge 1601 patients dans le cadre de son mandat de prestations. Si PVI estime la participation financière de l'Etat pour ces prestations à 10.079.580 fr. 15 (ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux présentés dans les comptes 2012 de l'institution car ils tiennent compte de l'ensemble des cas facturés par PVI, certaines modifications étant intervenues après les boucllements comptables), le SCSP la chiffre à 9.876.605 fr. 35 en application des termes du contrat. PVI demande également la prise en charge par l'Etat du 10% des coûts liés aux patients neuchâtelois relevant des assurances accidents et militaire, pour un montant de 202.974 fr. 80.

N'étant pas disponible avant 2014, le rapport de révision du codage médical 2012 n'a pas encore été remis, ce décalage étant la norme dans la plupart des établissements. Le rapport de révision concernant l'année 2011 indique de bons résultats pour PVI. Le codage médical était effectué à l'époque par l'HNE et ne donne donc aucune indication sur la qualité du travail de l'équipe de codage mise en place par PVI.

PVI a fourni une comptabilité analytique, mais celle-ci inclut des charges et des recettes ne se rapportant pas aux mandats de prestations et, de ce fait, ne permet pas de se faire une opinion sur l'utilisation des subventions de l'Etat ni d'évaluer l'économicité de la fourniture de ces prestations.

S'agissant du reporting et du controlling, les indicateurs prévus contractuellement ont été présentés, à quelques exceptions près. Il faut cependant noter que les indicateurs de qualité se rapportent à l'année 2011 et que les indicateurs financiers demandés au niveau des mandats de prestations n'ont été livrés que pour l'ensemble de l'exploitation de PVI et non pas seulement pour l'activité relevant des mandats de prestations publics.

Enfin, l'accord financier conclu entre l'Etat et PVI a, pour ses composants pouvant être appréciés à la date de rédaction du présent rapport, été respecté par les deux parties. Une analyse plus précise des comptes 2012 de PVI doit encore être menée pour déterminer le montant dû par l'Etat à PVI en application de cet accord et du contrat de prestations 2012. Une demande de crédit supplémentaire d'un montant maximum de l'ordre de 3 millions de francs pourrait alors être déposée auprès du Grand Conseil (des acomptes à hauteur de 10,85 millions de francs ont déjà été versés en 2012), crédit qui trouvera compensation totale par la dissolution de la provision constituée à cet effet dans les comptes 2012 de l'Etat.

Centre neuchâtelois de psychiatrie

La plupart des documents attendus du CNP dans le cadre du contrôle de l'exécution du contrat de prestations 2012 ont été remis au SCSP, mais avec un certain retard. Par ailleurs, le rapport sur les prestations d'intérêt général n'a pas été fourni.

Les engagements pris par le CNP à moyen-long terme sont en grande partie respectés. Certains sont en cours de réalisation. En revanche, le CNP n'a pas fourni les informations nécessaires à l'évaluation de certains objectifs. De son côté, l'Etat a respecté ses engagements.

Le CNP a atteint la majorité de ses objectifs contractuels pour l'année 2012. Certains d'entre eux, notamment le développement de la comptabilité analytique et l'identification des prestations d'intérêt général, n'ont pas été achevés et sont encore en cours de réalisation.

Tenant compte d'une subvention de 44.624.800 francs, le CNP réalise un résultat positif de 173.214 francs sur l'exercice 2012. L'organe de révision du CNP atteste de la conformité des comptes à la loi suisse.

Les prestations individuelles concernent les prestations fournies aux patients neuchâtelois dans le domaine des soins aigus stationnaires et de l'hébergement médico-social (EMS) et de l'accueil et intégration psychosociale (AIP). Dans ce cadre, le CNP a traité 1465 patients en soins aigus, 70 résidents en EMS et 100 résidents d'AIP.

Les charges relatives aux hospitalisations extra-cantoniales dans le domaine de la psychiatrie se sont montées à 324.056 fr. 54 en 2012.

Le CNP a présenté une comptabilité analytique par département et par site. Il travaille encore à l'amélioration de la précision des imputations et à l'identification des prestations d'intérêt général, en collaboration avec le service.

Tous les descripteurs et indicateurs prévus contractuellement ont été présentés.

Comptes et statistiques 2012 des hôpitaux et institutions psychiatriques subventionnés

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments statistiques et financiers de l'exercice 2012 par hôpital ainsi que l'évolution de certains indicateurs pour les exercices 2011 et 2012.

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS REPERTORIES							
Comptes et statistiques 2012							
	Hôpitaux de soins physiques		Hôpitaux psychiatriques	Total		Différence 2011-2012	
	Hôpital neuchâtelois	La Providence	CNP	Exercice 2011	Exercice 2012	En chiffres effectifs	En %
Comptes d'exploitation :							
Charges salariales brutes	213'384'688	29'242'978	69'876'230	309'145'707	312'503'896	3'358'189	1.1%
Autres charges hors investissements	80'782'242	15'287'257	15'328'824	112'587'140	111'398'323	-1'188'818	-1.1%
Charges d'investissements	26'450'528	2'103'195	2'651'660	27'319'109	31'205'383	3'886'273	14.2%
Total des charges d'exploitation	320'617'458	46'633'429	87'856'714	449'051'956	455'107'601	6'055'645	1.3%
Produits d'exploitation	170'344'203	33'418'446	44'318'249	228'235'636	248'080'898	19'845'261	8.7%
Participation des pouvoirs publics	162'500'000	12'876'605	44'624'800	223'063'742	220'001'405	-3'062'336	-1.4%
Total des produits	332'844'203	46'295'051	88'943'049	451'299'378	468'082'303	16'782'925	3.7%
Résultat d'exploitation (avant ajustement)	12'226'745	-338'378	1'086'335	2'247'422	12'974'702	10'727'280	477.3%
Total charges hors exploitation	52'664'874	2'091'154	1'173'121	52'987'375	55'929'149	2'941'774	5.6%
Total produits hors exploitation	39'965'174	1'605'833	260'000	40'354'577	41'831'007	1'476'430	3.7%
Pertes et profits	-472'955	-823'699	173'214	-10'385'376	-1'123'440	9'261'936	-89.2%
Nb. de lits de soins aigus	299	50	0	362	349	-13	-3.6%
Nb. de lits de suite de traitement et réadaptation	142	0	0	143	142	-1	-0.7%
Nb. de lits de soins psychiatriques	0	0	138	140	138	-2	-1.4%
Total des lits d'hospitalisation	450	55	138	645	643	-2	-0.3%
Nb. de patients en soins aigus	15'129	2'061	0	16'881	17'190	309.00	1.8%
Nb. de patients en suite de traitement et réadaptation	2'238	0	0	2'358	2'238	-120.00	-5.1%
Nb. de patients en soins psychiatriques	0	0	1'518	1'507	1'518	11.00	0.7%
Total des patients hospitalisés	17'367	2'061	1'518	20'746	20'946	200	1.0%
Nb. de journées en soins aigus	99'385	14'193	0	112'229	113'578	1349.00	1.2%
Nb. de journées en suite de traitement et réadaptation	44'109	0	0	45'388	44'109	-1279.00	-2.8%
Nb. de journées en soins psychiatriques	0	0	45'186	46'440	45'186	-1254.00	-2.7%
Total des journées d'hospitalisation	143'494	14'193	45'186	204'057	202'873	-1'184	-0.6%
Durée moyenne de séjour en soins aigus	6.57	6.89	-	6.85	6.61	-0.04	-0.6%
Durée moyenne de séjour en suite de traitement et réadaptation	19.71	-	-	19.25	19.71	0.46	2.4%
Durée moyenne de séjour en soins psychiatriques	-	-	29.77	30.82	29.77	-1.05	-3.4%
Taux d'occupation des lits en soins aigus	91.07%	77.77%	-	84.94%	89.16%	0.04	5.0%
Taux d'occupation des lits en suite de traitement et réadaptation	85.10%	-	-	86.96%	85.10%	-0.02	-2.1%
Taux d'occupation des lits en soins psychiatriques	-	-	89.71%	90.88%	89.71%	-0.01	-1.3%

Notes

1) La participation des pouvoirs publics indiquée pour La Providence est le montant effectif payé par l'Etat, auquel s'ajoute une subvention de 3 millions de francs qui doit encore être approuvée par le Grand Conseil en 2014. Ce montant diffère de celui qui figure dans les comptes de cette institution, soit 13'090'753 francs. Cette différence se reporte également sur le total des produits, le résultat d'exploitation et la perte.

2) A partir de 2012, les nombres de patients et de journées de soins aigus tiennent compte des nouveaux-nés sains, ce qui rend difficiles les comparaisons avec les années précédentes, en particulier pour l'Hôpital neuchâtelois.

3) Les durées moyennes de séjour et les taux d'occupation sont recalculés, et peuvent de ce fait légèrement différer des chiffres publiés par les institutions.

Établissements spécialisés pour personnes âgées - Éléments chiffrés

Dans les comptes 2012 de l'Etat, les dépenses comptabilisées totalisent 34.541.328 francs. Pour la part principale, elles représentent des dépenses effectives relatives à l'année 2012; les dépenses comprennent également les soldes dus sur 2011 ainsi que des estimations de soldes à verser pour 2012.

Ces dépenses représentent la participation cantonale au coût des soins pour les résidents neuchâtelois hébergés dans les EMS du canton et hors canton.

Maintien à domicile

Dans les comptes 2012 de l'Etat, les dépenses comptabilisées totalisent 23.871.273 francs. Pour la part principale, elles représentent des dépenses effectives relatives à l'année 2012; les dépenses comprennent également les soldes dus sur 2011 ainsi que des estimations de soldes à verser pour 2012.

La subvention octroyée à NOMAD pour l'année 2012 s'est élevée à 21.012.500 francs et représente la dépense principale de la rubrique, laquelle inclut également en sus la suite des versements liés au crédit d'investissement accordé par le Grand Conseil, soit 1.136.182 francs (voir rapport 2011).

Le solde de 1.722.591 francs se compose de la participation cantonale au coût des soins due aux infirmières et infirmiers indépendant-e-s pour leurs patients neuchâtelois, ainsi que des subventions aux foyers de jour et aux centres de puériculture, nouvellement portés dans cette rubrique.

4.3. Perspectives d'avenir

En préambule aux perspectives d'avenir par secteur d'activité, il est à noter que la CCT Santé 21 (dossier transcendant tous les secteurs du SCSP), ratifiée en 2012 pour une durée de 4 ans, est en phase de renégociation à la demande du Conseil d'Etat et ce dans l'optique de mieux contrôler la progression de la masse salariale. Les négociations n'ont pas abouties fin 2013 et seront encore en cours durant le premier semestre 2014.

Dans le secteur de la prévention des maladies et de la promotion de la santé

Dans la perspective d'une politique de santé cantonale globale et coordonnée, l'actualisation du plan directeur de prévention et de promotion de la santé doit être envisagée. Le réexamen des priorités de santé publique devrait avoir lieu, lequel mettra sans doute en évidence le fardeau sanitaire, économique et social lié aux maladies chroniques comme le diabète. Face à ces priorités se posera la question des moyens requis pour la mise en œuvre d'une politique de santé qui ne porterait pas que sur les soins, en particulier hospitaliers, mais miserait sur des stratégies renforcées de prévention et de promotion de la santé. Ceci impliquera une réorientation de certains services de santé à l'instar de ce qui est envisagé pour la médecine scolaire. L'intention est également d'étendre le programme BEJUNE de lutte contre le cancer à celui du colon.

Dans la lutte contre les maladies transmissibles, un effort soutenu sera nécessaire pour contribuer à la stratégie nationale d'élimination de la rougeole, même si la couverture vaccinale dans notre canton est très proche des objectifs à atteindre.

Dans le secteur des prestataires ambulatoires et des mesures sanitaires d'urgence

Avec l'aval du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et du peuple à la modification de la loi de santé concernant la réorganisation des soins pré-hospitaliers donnant compétences au Conseil d'Etat d'organiser et financer une centrale sanitaire d'alarme et d'engagement, une importante activité de planification, d'organisation, de suivi et de pilotage, nécessaire notamment pour exécuter le transfert de la centrale d'appels sanitaires d'urgence 144 de la police neuchâteloise à la Fondation Urgences santé Vaud, aura lieu courant 2014. S'agissant des mesures sanitaires d'urgences, une collaboration entre Vaud et Neuchâtel devrait être formalisée par le biais d'une convention portant sur l'exploitation du véhicule de soutien sanitaire.

Dans le secteur des hôpitaux et des institutions psychiatriques

Élaboration de la planification et de la liste hospitalières

La planification hospitalière sert d'instrument aux pouvoirs publics pour prévoir à moyen terme la couverture médicale nécessaire pour sa population. Par ailleurs, elle a pour objectifs d'assurer une utilisation optimale des ressources et une meilleure coordination des fournisseurs de prestations et ce dans l'optique de maîtriser les coûts.

Le canton de Neuchâtel a effectué une planification hospitalière couvrant les années 2012 à 2014 et portant sur le domaine des soins aigus. Les domaines de la psychiatrie et de la réadaptation n'ont pas été traités dans ce cadre. A noter notamment que la liste hospitalière 2012-2014 fait l'objet d'un recours dont les conclusions du tribunal fédéral des assurances ne sont pas connues à ce jour.

La planification est un processus vivant qu'il convient de réévaluer régulièrement pour tenir compte de l'évolution des besoins et des conditions-cadres du système de santé. De plus, la révision de la LAMal entrée en vigueur au 1er janvier 2012 amène des changements profonds dans la manière d'aborder la couverture de l'offre sanitaire qui nécessite désormais une approche globale, supra-institutionnelle et intercantonale. Il s'agit donc, avec les autres cantons, d'explorer les synergies possibles pour coordonner certains aspects des planifications hospitalières, notamment au niveau méthodologique.

Le Conseil d'Etat devra ainsi reprendre ses travaux en matière de planification hospitalière d'ici 2015. Cette nouvelle analyse sera plus complète que la précédente puisqu'elle intégrera toutes les nouvelles prescriptions légales et portera aussi sur le secteur de la réadaptation et de la psychiatrie. A ce jour, le département n'exclut pas de faire porter cette nouvelle liste sur une période ne débutant qu'en 2016, de façon à disposer du temps nécessaire à une planification de qualité concertée. Cas échéant, la liste actuelle serait prolongée.

Études à venir concernant l'organisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelais

Comme présenté préalablement, le Grand Conseil a accepté l'octroi d'un crédit d'engagement de 500.000 francs pour réaliser la première phase des études à mener pour permettre au Conseil d'Etat, puis au final au Grand Conseil de décider s'il entend ou non poursuivre dans la voie de la création d'un site unique de soins aigus et/ou d'un CTR unique. Cette première étape consiste à définir les contours d'un éventuel site unique de soins aigus et d'un éventuel CTR unique (prestations fournies, nombre de lits, équipement nécessaire) ainsi que les surfaces utiles nécessaires, de comparer ce scénario à d'autres et d'apporter une première conclusion sur l'opportunité de la démarche.

Le Conseil d'Etat entend mener ces études en y incluant les réflexions sur le positionnement stratégique de l'HNE. De même, c'est l'organisation de l'ensemble des sites neuchâtelais qui sera examinée au travers de ces études, qui débiteront en 2014 et devraient durer jusqu'en 2015.

Cautionnement de l'HNE

Comme le CNP, l'HNE se retrouve confronté à d'importantes difficultés pour trouver des fonds sur le marché bancaire. En effet, il a constaté que, sans une garantie formelle de l'Etat, l'accès aux marchés des capitaux était très limité voire inexistant et que les conditions des emprunts existants se détérioraient du fait des exigences accrues pour les institutions bancaires en matière de fonds propres. En outre, les biens immobiliers d'HNE ne peuvent être hypothéqués car ils sont soumis à la règle de l'inaliénabilité du patrimoine administratif (comme à l'Etat), selon un jugement rendu par le tribunal cantonal et confirmé par le tribunal fédéral.

Cette situation est extrêmement problématique, dans la mesure où l'HNE sera prochainement appelé à réaliser une importante levée de fonds, afin de pouvoir financer les investissements nécessaires à la rénovation de son site de La Chaux-de-Fonds, devisés à plusieurs dizaines de millions de francs, et à la réalisation des options stratégiques récemment acceptées par le Grand Conseil, respectivement le peuple. En l'Etat actuel, il apparaît donc qu'HNE sera dans l'incapacité de réaliser les investissements demandés, si le canton ne garantit pas ses emprunts.

Parallèlement et dès à présent, l'HNE doit faire face à des charges financières plus élevées du fait de l'absence d'un cautionnement de l'Etat. Comme il en a informé le Conseil d'Etat, l'HNE a en effet récemment vu ses conditions d'emprunt auprès de la Banque cantonale neuchâtelaise (BCN) se détériorer, suite à un audit de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA auprès de la banque avec, pour effet, une augmentation de la charge d'intérêts de 500.000 francs par année. En outre, nous pouvons encore mentionner les difficultés liées aux retards d'amortissements, pour lesquels une provision sera constituée lors du bouclage 2013.

Le Conseil d'Etat entend donc trouver une solution à cette problématique dès 2014, ce en conformité avec le cadre légal prévu par la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFINEC) en matière de garanties.

Prestations d'intérêt général

L'introduction du financement à la prestation dès 2012, par les SwissDRG notamment, nous oblige à séparer les prestations individuelles (financées par DRG) des prestations dites d'intérêt général. En effet, en application de l'article 49, alinéa 3 LAMal, les forfaits par cas ne doivent pas comprendre les parts que représentent les coûts des prestations d'intérêt général (PIG). Les presta-

tions d'intérêt général étant exclues du forfait par cas, elles ne sont pas prises en charge par l'assurance obligatoire des soins et sont donc financées par l'Etat.

La loi mentionne explicitement deux prestations d'intérêt général (maintien de capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale et recherche et formation universitaire) mais ne définit pas une liste exhaustive, ce qui laisse une marge d'appréciation aux cantons. Des réflexions ont déjà été menées avec l'HNE et le CNP pour identifier et valoriser les PIG, réflexions qui seront encore intensifiées en 2014 dans le but de parvenir à un financement à la prestation également dans ce domaine, idéalement dès 2015.

Accompagnement de la mise en œuvre du plan stratégique d'HNE

Le SCSP sera appelé à accompagner la mise en œuvre des options stratégiques validées par le Grand Conseil et confirmées par le peuple en fin d'année 2013, tout comme il le fait déjà et continuera à le faire pour les options déjà validées par l'organe législatif, notamment s'agissant de la rénovation des unités de soins sur le site de CDF ou de la mise en place d'un centre de sénologie reconnu au niveau suisse.

Accompagnement de la mise en œuvre du plan stratégique du CNP

Le SCSP sera appelé à suivre la finalisation du second plan stratégique et d'apporter tout le soutien nécessaire au CNP, au DFS et au Conseil d'Etat dans ce dossier. De même, il conviendra d'accompagner la mise en œuvre de ce plan stratégique une fois que les options auront été arrêtées au niveau politique, en principe en début d'année 2015.

Dans le secteur du maintien à domicile et de l'hébergement

Les perspectives relèvent évidemment et principalement de la mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS), planifiée sur plusieurs années. Le financement des institutions, EMS, NOMAD et autres, devra s'adapter à l'évolution du dispositif; pour l'essentiel, les outils existent, que ce soit en vertu de la LFinEMS ou de la loi sur NOMAD.

5. SERVICE DES BATIMENTS

5.1. Missions

Le service des bâtiments de l'Etat (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier administratif y compris l'entretien des bâtiments et la maintenance directe par le service de conciergerie. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Depuis le 1er janvier 2012, il garantit également la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour objets propriété de l'Etat et objets loués à des tiers), mission précédemment dévolue à l'ancien service de la gérance des immeubles.

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le SBAT est le référent de l'Etat en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins éventuels des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Enfin, le service, par l'office du logement, est chargé de l'application des lois fédérales et cantonales sur les aides au logement.

5.2. Objectifs annuels 2013

Restructuration du service

Comme prévu dans le programme de législature 2009-2013, l'analyse et les propositions de restructuration des services liés à la gestion du patrimoine immobilier administratif et financier ont été consolidées et adoptées. Un certain nombre de mesures ont déjà été mises en place, du personnel supplémentaire a été recruté pour pourvoir aux nouvelles missions du service et l'ensemble des cahiers des charges des collaborateurs ont été révisés et approuvés par le Conseil d'Etat. Un rapport redéfinissant les nouvelles missions du SBAT a été soumis à fin 2012 au Conseil d'Etat et approuvé début 2013. En fonction de ses nouvelles missions, le service a fait évoluer sa structure en 2013. Le travail devra être poursuivi en 2014, notamment au niveau des processus propres à chaque domaine.

Domaine Finances & Administration

Le développement et l'optimisation des processus financiers sont en cours de finalisation.

La secrétaire du service ayant obtenu l'attestation de "formatrice", le SBAT a engagé une apprentie de commerce de 1^{ère} année pour l'année scolaire 2013-2014.

Au niveau du traitement des demandes de permis de construire, 326 dossiers ont été traités.

Domaine Projets

Le SBAT a renforcé son rôle de service "métier" dans la conduite d'opérations immobilières. L'objectif de cette année était de poser les bases d'une équipe d'architectes-chefs de projet apte à assurer le suivi de projets complexes et d'importance. Le domaine projet doit consolider et développer ces compétences de représentant du Maître d'ouvrage au sein de l'administration cantonale.

Avec l'arrivée de deux nouvelles architectes-chefes de projet et la nomination du chef de domaine, le SBAT peut dorénavant conduire plusieurs projets simultanément et mieux répondre aux demandes d'études diverses liées aux réalisations complexes.

En considérant que le suivi des opérations en cours s'est bien déroulé et que la structure du domaine a été mise en place, les objectifs 2013 ont été atteints.

Domaine Entretien

Les travaux réalisés avec les moyens financiers budgétaires restreints pour la maintenance et l'entretien ordinaire des bâtiments cantonaux ont respecté les délais et les sommes planifiées. À signaler qu'avec la 5^{ème} et dernière tranche du crédit-cadre I "Rattrapage de l'entretien différé" ainsi que les 4 crédits supplémentaires urgents (BAP, Bellevaux 51, Lycée Blaise-Cendrars et le sinistre grêle du 20 juin 2013), le nombre d'interventions s'est accru avec pour une très forte sollicitation des collaborateurs du domaine entretien, lequel a vu son effectif diminuer suite à la réorganisation du service.

En cours d'année, un important travail de contrôle systématique des contrats d'entretien ou abonnements de service a été opéré. Selon le besoin, les clauses contractuelles ont été renégociées.

Domaine Exploitation

S'agissant des prestations de conciergerie effectuées par des tiers, le SBAT, en collaboration avec le service des achats, de la logistique et des imprimés (SALI) a lancé un appel d'offres en 2013. De nouveaux contrats ont été établis la même année alors que d'autres prendront effet en 2014. Par ailleurs, le SBAT a mis en place un concept de nettoyage spécifique à chaque bâtiment à l'attention des entreprises de nettoyages.

Domaine immobilier

Avec l'arrivée d'un gérant-courtier et chef du domaine immobilier en août 2012, le service des bâtiments assure la gestion des baux des immeubles propriétés de l'Etat, mais aussi ceux dans lesquels les services de l'Etat sont locataires.

Suite à la décision du Conseil d'Etat de réaliser certains immeubles et terrains après évaluation interne, le SBAT a établi dans un premier temps une liste des immeubles valorisables pour répondre aux exigences budgétaires, qui prévoyaient un apport net de 6 millions de francs.

Dans ce cadre, trois bâtiments, deux abris forestiers, deux places de parc et un terrain ont été vendus en 2013 pour un montant total de 2.095.000 francs. La plus-value comptable s'élève quant à elle à 1.563.599 francs. Il s'agit des immeubles suivants: deux villas sises rue des Pommiers 14b et 14c à Bevaix, un petit immeuble de 4 logements à la rue de la Gare 13 à Couvet, les chalets forestiers de la pépinière de Bevaix et un petit terrain constructible au Faubourg de l'Hôpital 59 à Neuchâtel.

Au second semestre 2013, le nouveau Chef de département a demandé au SBAT de vendre uniquement les immeubles n'ayant plus d'intérêt pour l'administration cantonale et exigeant des travaux conséquents. D'autres immeubles sont sur le point d'être vendus mais leur réalisation n'a pu se faire en 2013. Il s'agit des immeubles de La Presta à Travers (bâtiment administratif et ancienne usine), de la rue des Erables 1-3 à Rochefort (maison d'habitation).

L'outil informatique Speedikon FM est utilisé pour la gestion de la base de données graphique du patrimoine cantonal. La progression de mise à jour de plans continue par la numérisation de 21 bâtiments en 2013 (sur un total de 320 immeubles gérés au SBAT). Les bâtiments dessinés en 2013 sont entre autres les immeubles d'habitation du complexe de Perreux, le BAP (police cantonale) à Neuchâtel, la Cité des étudiants à Neuchâtel, l'office sociale de Couvet (Prises 8). À ce jour le portefeuille géré numériquement avec le logiciel Speedikon FM représente 72% du patrimoine total.

La CLA a vu sa composition évoluer en 2013. La présidence, précédemment assurée par le chef du département de la gestion du territoire (DGT) a été reprise par le chef du DFS. Un nombre important d'opérations ont été analysées et évaluées par la CLA. Les réorganisations souhaitées par les entités cantonales sont planifiées dans des délais souvent courts.

Toujours dans le cadre du logement administratif, le SBAT a recensé l'ensemble des locaux de l'administration sur le canton, le but étant d'optimiser les futurs déménagements et extensions de services annoncés.

Office du logement

Le seul objectif de la politique du logement est d'augmenter puis de maintenir la proportion de logements à loyer modéré par rapport à l'ensemble du marché.

Dans le cadre de l'application des lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés (aide individuelle au logement dans les immeubles LCAP), l'office du logement doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions dans les immeubles arrivant à l'échéance, ce qui diminue le nombre de loyers abordables puisque lorsque les immeubles concernés retournent sur le marché libre, les loyers appliqués à ce moment-là risquent d'être plus élevés que les prix moyens du marché.

C'est la raison principale qui a motivé l'Etat de Neuchâtel à adopter en 2008, une nouvelle loi d'aide au logement (LAL2), afin d'encourager la réalisation et la rénovation de logements à loyer modéré pour les personnes à revenu modeste. Pour ce faire, l'office du logement est doté du fonds d'aide au logement qui a permis de soutenir plusieurs projets relatifs au logement d'utilité publique en encourageant le développement de nouvelles coopératives, comme par exemple Les Hélio-tropes à Cernier, ainsi que la construction de logements pour seniors selon la planification médico-sociale adoptée par le Grand Conseil en 2012, comme c'est le cas pour Les Lilas à Chézard.

5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Personnel

Le SBAT compte 88 personnes qui représentent 66.96 EPT avec des missions de gestion, techniques et administratives. 21 personnes sont rattachées à la direction, au secrétariat et aux domaines métier. Les changements au sein du domaine Projets et de la Direction sont les suivants:

- Entrée en fonction au 1^{er} janvier 2013 de M. Yves-Olivier Joseph en qualité de chef de service a.i, au 1^{er} juin en qualité de chef de service.
- Engagement au 1^{er} septembre 2013 d'une architecte – cheffe de projet à 60% pour le domaine Projets.
- Engagement au 1^{er} novembre 2013 d'une architecte – cheffe de projet à 60% pour le domaine Projets.

L'effectif du personnel de conciergerie est resté stable, soit 67 personnes représentant 47.86 EPT.

À noter l'engagement conséquent du personnel lié à la réorganisation du service ainsi qu'à la grande quantité de projets en cours.

Finances

Les comptes 2013 ont été globalement bien maîtrisés. Si certaines dépenses non prévues ont été enregistrées, elles ont été largement compensées soit par des revenus complémentaires, soit par une diminution des charges dans d'autres rubriques comptables.

Au titre d'aide à la personne (selon la LAL1), en 2013, l'office du logement a distribué 1.527.300 francs. Les communes ont contribué pour 569.000 francs et la Confédération, pour 2.936.500 francs. Le total des aides à la personne versées dans le canton de Neuchâtel en 2013 représente donc 5.032.800 francs (en 2012: 5.644.800 francs) et concerne 1535 ménages (en 2012: 1953).

Informatique

Pour la gestion opérationnelle courante des chantiers (montants supérieurs à 100.000 francs), les données financières sont enregistrées sur le programme Messerli. La comparaison des opérations est facilitée. Un contrôle général régulier de tous les chantiers est également opéré régulièrement.

La mise en place d'une interface vers le module finances de SAP relatif au suivi des dépenses est actuellement en cours d'étude en collaboration avec le SIEN.

La gestion de la base de données graphique et l'inventaire des locaux et du mobilier est assurée à l'aide du logiciel spécifique Speedikon FM.

Pour répondre aux demandes d'aide, l'office du logement bénéficie notamment d'accès à la base de données fiscales de l'Etat et à la base de données des personnes (police des habitants). Il est également doté du logiciel MAGIC, spécifique à la gestion des immeubles subventionnés. Toutefois, ce logiciel est remis en cause pour des raisons d'obsolescence. Des pourparlers sont actuellement en cours afin de reprendre la solution utilisée par le canton de Fribourg. Une mise en production est prévue pour fin 2014.

5.4. Événements principaux

Domaine entretien

Les projets suivants ont été menés dans ce domaine:

- Réorganisation [partielle](#) du Château (déménagements du Secrétariat général de la chancellerie d'Etat et du Secrétariat général du Grand Conseil).
- Informatisation de la salle du Grand Conseil (système de vote électronique, liste des présences, installation de 4 caméras à haute résolution avec écran).
- Gouvernement sans papier (transformation, assainissement de la salle du Conseil d'Etat).
- Campagne de mise en place de plans d'évacuation de secours.
- Travaux de désamiantage dans la grande aula du bâtiment sis avenue de Bellevaux 51 à Neuchâtel.

Gestion et valorisation du patrimoine

Le SBAT continue de gérer l'assainissement d'un dossier de séquestre immobilier à Bevaix, qui comprend la vente de deux villas, deux places de parc souterraines et le début de la procédure d'expulsion.

Pour répondre au besoin du budget 2013 de l'Etat (cession de 6 millions de francs de plus-value immobilière), le domaine immobilier a vendu 6 objets pour un montant total de 2,095 millions de francs.

D'autre part le gérant-courtier a établi plusieurs contrats de baux commerciaux nécessaires pour la perception de loyers, notamment dans les immeubles Espace de l'Europe 21 (Ecoparc) à Neuchâtel pour les Hautes Écoles de Gestion Arc et de Musique de Genève, Observatoire 52 à 60 Neuchâtel pour le CSEM et Hôtel-de-Ville 7 au Locle pour Comadur SA et la HE-Arc.

Dans le cadre de la mise à disposition de certains locaux à Microcity, le domaine immobilier a procédé, en collaboration avec le SFIN, au calcul d'un loyer de rendement tenant compte des coûts pour les surfaces destinées à Neode et aux utilisateurs du parking.

Le domaine immobilier est actif dans le groupe de gestion permanente du site de Perreux depuis la reprise au 1er janvier 2013 par le SBAT de certains bâtiments jusqu'ici loués au CNP. D'autre part une étude complète prévoyant la valorisation économique à moyen et long terme du site de Perreux a été présentée en avril 2013 au Conseil d'Etat; cette projection a permis de prendre conscience de l'importance du potentiel de ce site, qui constitue une réserve de développement stratégique à long terme.

Opérations immobilières

L'année 2013 se caractérise par une progression de grands projets où le SBAT est engagé pour assumer le pilotage et la représentation du maître d'ouvrage étatique. Les principales opérations immobilières sont les suivantes:

- Microcity Neuchâtel: ouvrage terminé. Opération menée par une entreprise totale (coût de l'opération 71,4 millions de francs); bâtiment intégré au patrimoine immobilier de l'Etat; exploitation assurée par l'EPFL;
- Établissements pénitentiaires de la Chaux-de-Fonds (EDPR) et de Gorgier (EEPB): travaux de transformation et d'extension des locaux en cours, après une interruption de quelques mois en début d'année (adoption d'un crédit complémentaire de 9,14 millions de francs par le Grand Conseil en septembre). Opération d'envergure, avec mise aux normes de sécurité et assainissement des locaux, tout en assurant le fonctionnement des établissements. Construction d'un nouveau mur d'enceinte à l'EDPR (crédit de construction de 37 millions de francs);
- Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ) La Chaux-de-Fonds: étude détaillée en cours avec les mandataires suite au concours d'architecture pour le regroupement du Tribunal d'instance et du ministère public dans un nouveau bâtiment (crédit d'étude de 2,375 millions de francs);
- CPLN Neuchâtel: achèvement de l'étude détaillée du projet pour l'assainissement global de l'enveloppe thermique des bâtiments, la réorganisation du rez-de-chaussée et la reconstruction de la halle C (crédit d'étude de 1,1 million de francs), rapport de demande de crédit de construction effectué;
- SCCO La Chaux-de-Fonds: transformation des locaux d'archives de l'aile sud-ouest en bureaux (crédit de construction de 850.000 francs); suite des travaux en 2014;
- CPMB Colombier: Partenariat public-privé (PPP). Participation comme représentant de l'Etat au conseil de fondation (coût de l'opération de 31,8 millions de francs).

Journée du logement

L'office cantonal du logement a participé le 5 novembre 2013 à la « Journée du logement », à Granges, organisée par l'Office fédéral du logement. Le thème principal de cette journée était « Libre circulation des personnes et marché du logement ».

L'office du logement a également participé à la réunion annuelle des offices du logement des cantons latins et de l'OFL, qui a eu lieu les 14 et 15 novembre à Lausanne.

5.5. Activités / Réalisations

Compte de fonctionnement

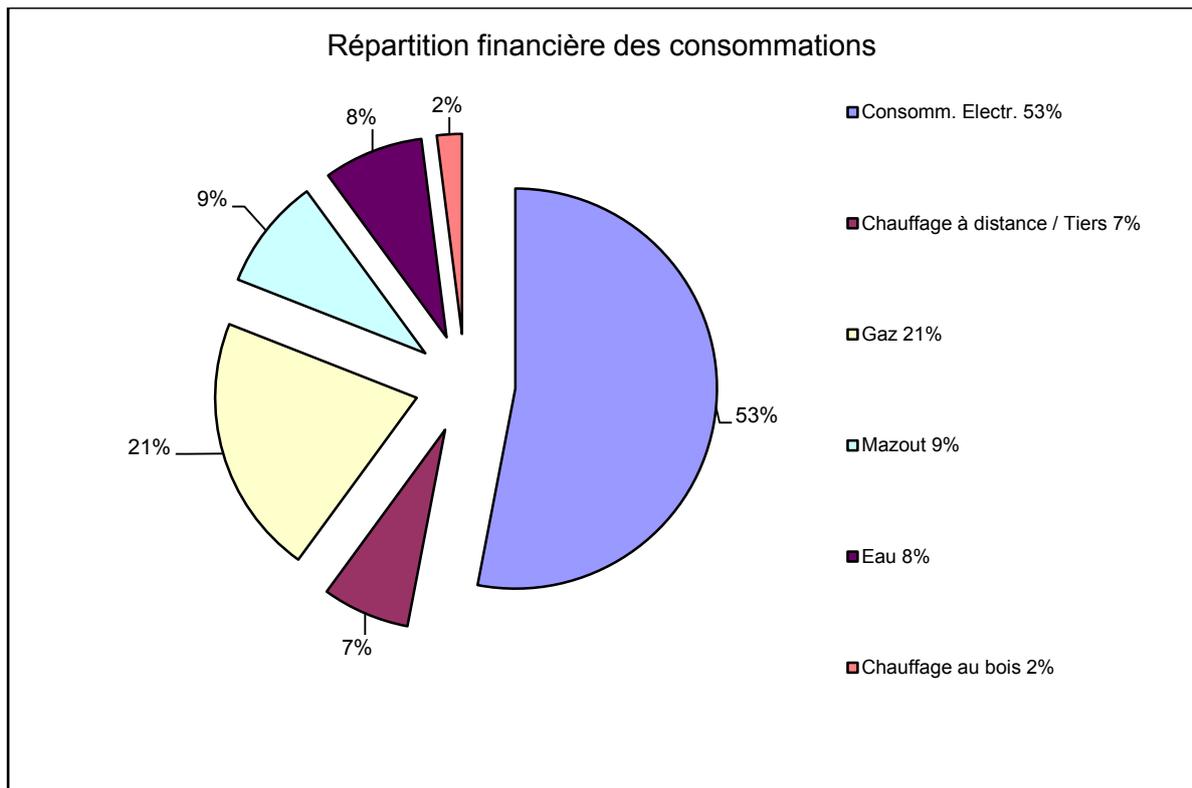
3401 / 311000 + 315000 – Machines, mobilier et équipements

Quelques 150 interventions ont été effectuées pour l'achat ou le remplacement du mobilier bureau-tique dans diverses entités administratives (demandes préalablement visées par les secrétaires généraux des départements) et de diverses machines et équipements pour le service de conciergerie.

Les dépenses totales de ces prestations s'élèvent à 209.606 francs.

3401 / 312000 – Eau, gaz, chauffage, électricité

Les dépenses totales des "consommables" s'élèvent à 2.470.509 francs.



3401 / 314000 – Entretien des bâtiments

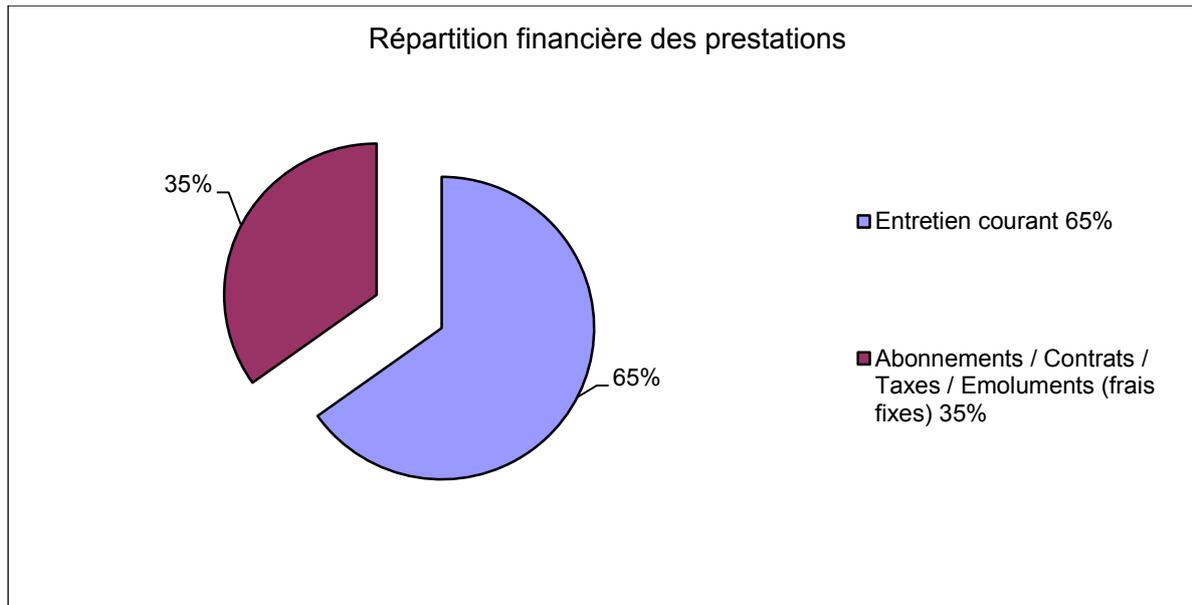
Travaux d'entretien courant et de maintenance.

Travaux plus conséquents dans les immeubles suivants:

Neuchâtel	Collégiale 12	Campagne d'assainissement de fenêtres Assainissement/modification de trois lucarnes Réorganisation/déménagement du SGCN Réorganisation/déménagement de la CHAN
	J.-de-Hochberg 5	Remplacement de portes et fenêtres Remplacement de la motorisation des portes automatiques Modification /transformations des laboratoires 1 ^{er} étage
	Esc. du Château 6	Mise en conformité électrique (OIBT)
	Les Poudrières (BAP)	Nettoyage des gaines de ventilation du garage
	Route des Gorges 1	Remplacement des caniveaux intérieurs
	Fbg de l'Hôpital 59	Remplacement des clôtures Sud Remplacement des ferblanteries sur les garages Remplacement partiel de stores motorisés
	Beaux-Arts 30	Campagne d'assainissement de fenêtres Assainissement de bureaux (direction et comptabilité) Rafraîchissement de la cafétéria Doublage des murs périphériques de la salle de sciences (humidité)

	L.-Robert 10	Assainissement de 4 salles de cours Remplacement de plusieurs systèmes ouvrants de fenêtres Remplacement partiel de l'éclairage des circulations Modernisation du transmetteur d'alarme
	Agassiz 1	Remplacement de la lustrerie de l'auditoire
	Quai Comtesse 2	Remplacement des faux-plafonds (infiltrations) Modernisation du transmetteur d'alarme
	Bellevaux 51	Travaux de désamiantage de la grande aula
	Tivoli 5	Réfection du mur de soutènement Sud Modernisation du transmetteur d'alarme
	Tivoli 16	Mise en conformité électrique (OIBT)
	Tivoli 22	Mise en conformité électrique (OIBT)
Boudry	Site de Perreux	Remplacements, réparations et remises en état suite au sinistre de la grêle du 20 juin 2013
Brot-Dessous	Champ-du-Moulin	Assainissement du bâtiment de La Noctule (rural)
Gorgier	Tronchet 6 (EEPB)	Remplacement des systèmes de régulation du chauffage
Saint-Aubin / Sauges	Le Devens	Remplacement des barrières en bois autour du site
Couvet	1 ^{er} Mars 11	Mise en conformité électrique (OIBT)
	Prises 8	Mise en conformité électrique (OIBT)
Buttes	La Gravette	Mise en conformité électrique (OIBT)
Fontaines	La Vue-des-Alpes	Réfection des virevents (solde)
Valangin	Château	Rafraîchissement du Cellier
La Brévine	Route des Taillères	Pose de portes sectionnelles
La Chaux-de-Fonds	Banneret 10 (EDPR)	Modernisation du système de transmission d'alarme
	Cure 3 + 5	Remplacement du brûleur de la chaudière à gaz
	Succès 41-45	Réfection partielle de la toiture de la salle de gym (infiltrations)
	1 ^{er} Août 33	Remplacement partiel de fenêtres en façade Nord
	1 ^{er} Août 44	Assainissement des pieds de façades (infiltrations)
	Prévoyance 80-82	Remplacement de luminaires (couloirs du foyer)
	Jardinière 68	Réfection des couloirs (2 ^{ème} et 3 ^{ème} étage)
	Progrès-38-40	Mise en conformité électrique (OIBT)

Les dépenses totales de cette rubrique s'élèvent à plus de 3.9 millions de francs. Ce montant reste insuffisant pour assurer l'entretien minimal des bâtiments.



3401 / 314020 et crédits d'investissements pour l'aménagement de locaux / commission du logement de l'administration (CLA)

Déménagement / extension locaux en cours ou réalisés en 2013

- Ouverture d'une nouvelle antenne de Psychomotricité à Bevaix (Maladière 22)
- Première étape de la sécurisation des locaux des autorités judiciaires (Pommier 1 – Château 12 à Neuchâtel et rue Neuve 11 à la Chaux-de-Fonds)
- Réorganisation du Service du Grand Conseil et de la chancellerie (Collégiale 12 à Neuchâtel)
- Sécurisation de l'aile OUEST de l'office des poursuites à Neuchâtel (Tivoli 5)
- Mise en place d'un nouveau "Call Center" au SCCO à Neuchâtel (Musée 1)
- Sécurisation du guichet de l'OFJU à La Chaux-de-Fonds (Léopold-Robert 90)
- Sécurisation de l'aile ouest de l'OFCO au SEMP de La Chaux-de-Fonds (Rue du Parc 119)

Déménagement / regroupement et/ou extension de locaux à l'étude

- Réorganisation du SPAJ (Rocher 7 à La Chaux-de-Fonds – Fbg de l'Hôpital 34-36 à Neuchâtel et ouverture d'une nouvelle antenne, sur le littoral ouest du canton)
- Regroupement des offices des poursuites (Léopold-Robert 63 à La Chaux-de-Fonds et Tivoli 5) et de l'office des faillites (Épervier 4 à Cernier) sur un seul site
- Regroupement sur un seul site du SGRF à Neuchâtel, Tivoli 22 (fermeture du site du Locle)
- Regroupement du SFPO (Espace 1) et de l'OCOSP (Rue du Parc 53) sur un seul site à La Chaux-de-Fonds
- Regroupement et réorganisation sur un seul site à La Chaux-de-Fonds du SEMP (Rue des Parcs 117/119) et de la CCNAC (Léopold-Robert 11a)
- Regroupement et réorganisation sur un seul site mieux adapté à Neuchâtel du SEMP (Av. Ed.-Dubois 20) et de la CCNAC (Av. Ed.-Dubois 20)
- Police de proximité, projet AVENIR, réorganisation de la Police à Neuchâtel

- Regroupement du SIEN, projet en plusieurs étapes sur plusieurs années 2015 – 2019
- Recensement et réforme de l'ACN

5.6. Office du logement

Lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés

L'office analyse les situations financières et familiales de toute personne souhaitant obtenir un appartement dans un immeuble subventionné. En 2013, 730 cas ont été examinés: 220 concernaient des nouveaux ménages entrés durant l'année 2013; 266 ménages vivant déjà dans ce genre de logement ont demandé spontanément un réaménagement de leur subvention, suite à un changement de situation financière ou familiale.

A fin 2013, il reste 1535 ménages émergeant aux subventions d'aide à la personne, ce qui représente 1.7% (en 2012: 2.2%) du parc de logement cantonal.

Chaque deux ans, un grand contrôle est exigé par l'Office Fédéral du Logement, ce qui consiste à reprendre une décision d'octroi de subvention pour chaque ménage habitant un immeuble subventionné. Le prochain grand contrôle est prévu fin 2014. A cette occasion, plus de 1500 décisions devront donc être reprises par l'office.

Prorogation des aides individuelles (nouveau régime 4/4) et prolongation des prestations d'abaissements supplémentaires 1 (ASI) fédérales (selon décision du Conseil Fédéral)

Les subventions fédérales se sont éteintes dans plusieurs immeubles subventionnés mais le canton et les communes concernées ont continué à garantir la prise en charge partielle des abaissements supplémentaires cantonal et communal dans les immeubles jusqu'à fin décembre 2017. Lorsque la part fédérale tombe, le solde de ces aides individuelles au logement est répartie à raison de ¼ à charge de l'Etat; ¼ à charge de la commune sur laquelle se situe l'immeuble; ¼ à charge du propriétaire et ¼ demeurant à charge du locataire. En effet, les immeubles concernés ont été construits dans le cadre de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété (LCAP), du 4 octobre 1974, et la loi cantonale sur l'aide au logement (LAL), du 17 décembre 1985. Selon ces dispositions légales, les locataires ont droit à des abaissements supplémentaires fixés selon leurs revenus et fortune et selon certains critères d'occupation. L'aide fédérale est automatiquement supprimée lorsque les abaissements supplémentaires arrivent à échéance, comme prévu par la loi initialement.

Vu l'évolution de la situation des personnes bénéficiaires d'aides financières concernant le paiement de leur loyer, le Conseil d'Etat en collaboration avec les communes, a décidé de proroger les aides financières à la personne dans les immeubles subventionnés dites "Affaires 85" (par le maintien ou l'instauration du régime 4/4). Pour finaliser cette mesure, il a été nécessaire de négocier 50 conventions couvrant les 50 immeubles concernés, avec les propriétaires et les communes concernées.

Cette mesure permettra aux locataires concernés de ne pas subir d'augmentation trop abrupte et pourrait avoir pour conséquence un "lissage" dans le départ de ces locataires, ce qui éviterait des pertes importantes de rendement pour les propriétaires et des conséquences sociales trop lourdes.

De plus, le Conseil fédéral a débattu en mai 2013 au sujet de la discussion sur «La libre circulation des personnes et le marché du logement». Parmi les mesures décidées figure la prolongation des abaissements supplémentaires fédéraux. Il est donc prévu de prolonger de 19 à 21 ans le droit aux prestations d'abaissements supplémentaires 1 (ASI) dès janvier 2014.

Pour notre canton, concernant les immeubles qui bénéficient des aides de la Confédération, du canton et de la commune (affaires dites 85 liées à la LCAP et la LAL1 – RSN 841.0), une partie (moins de 300 ménages) des 739 ménages (25 immeubles) sont concernés par cette nouvelle mesure fédérale (sur un total de 128 immeubles subventionnés dans notre canton).

La décision du Conseil Fédéral de prolonger les ASI pour 2 ans maximum impose donc la suspension par addendum des conventions 4/4 fraîchement signées. Le système se complexifie de plus en plus, en rendant la gestion au quotidien particulièrement pénible.

Le but du régime 4/4 est de lisser le départ de certains locataires qui ne pourront faire face à la perte des subventions des loyers annoncée depuis toujours. Le but de la prolongation de 2 ans par la Confédération suit le même dessein. L'Etat de Neuchâtel a donc repoussé l'entrée en vigueur des conventions 4/4 qui seront remplacés par la prolongation fédérale. Dans l'intervalle, la volonté politique est de développer les coopératives d'habitation et d'appartements protégés afin de pallier à l'extinction des aides à la personne et à la hausse de la demande constante de logement à loyer abordable.

Nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2)

L'office a assuré un travail conséquent de conseil auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au sujet de la nouvelle LAL, notamment en mettant à leur disposition des instruments financiers adaptés à la rénovation des immeubles ou à la construction de nouveaux logements à loyer abordable). L'office a aussi donné plusieurs conférences sur la politique du logement du canton.

Durant l'année 2013, plusieurs projets ont pu voir le jour:

- Acquisition de parts sociales de la coopérative Le Corbusier à la Chaux-de-Fonds (36 logements d'utilité publique) pour 150.000 francs et octroi d'un prêt de 1 million sur 25 ans à 1% d'intérêt. En parallèle, la commune de La Chaux-de-Fonds a octroyé un droit de superficie. Le début des travaux est prévu en 2014. Ce projet labellisé Minergie-P, qui comprend 19 appartements protégés pour seniors, 12 appartements en PPE et 36 logements à loyer abordable en coopérative, est reconnu par l'ARE en tant que projet modèle Quartier Durable de par sa triple mixité (sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle). La construction d'un immeuble pour l'Office AI et pour l'ORIF (institution spécialisé dans l'intégration et la formation des assurés AI) est également prévue.
- Prise en charge d'une partie des intérêts liés la rénovation de 24 logements d'utilité publique (LUP) de la coopérative d'habitation Coloma à la Tène pour un montant annuel de 30.000 francs maximum pendant 20 ans .
- Acquisition de parts sociales de la coopérative Arc-En-Ciel à Fontainemelon (27 LUP) pour 174.500 francs. La commune de Fontainemelon a octroyé un droit de superficie, le début des travaux est planifié pour la fin de l'hiver 2014.

Projets en discussion

- Vieux-Châtel à Neuchâtel (18 LUP) avec la coopérative voisine.
- Coopérative d'habitation La Renouveau à la Chaux-de-Fonds (30 LUP à rénover).
- Construire d'un immeuble de logements pour étudiants (projet mené par ALFEN).
- Futur quartier durable des Arniers, à Corcelles, qui compte accueillir une coopérative.
- Futur grand projet en préparation à Neuchâtel (80 LUP).

Une multitude d'autres projets sont en gestation (principalement en application de la Planification médico-sociale concernant la construction de nouveaux logements pour seniors). Pour rappel, l'objectif cantonal à terme est d'augmenter à 5% la part du parc immobilier dévolue aux appartements à loyer modéré. Les difficultés rencontrées sont la pénurie de terrains à bâtir, notamment dans le bas du canton, et le manque de moyens financiers pour les coopératives en phase de démarrage.

Statistiques

Avec 738 logements vacants au 1er juin 2013, le marché du logement cantonal demeure en situation de pénurie (moins de 1.5%), pour la treizième année consécutive, avec un taux de vacance de 0.82%. La situation du marché du logement reste tendue, spécialement pour les logements à loyer abordable. Cette année, le district de La Chaux-de-Fonds atteint également le taux de pénurie avec un taux de vacance de 1.01%. Seul le district du Locle avec un taux de 2.71% (en 2012:

4.93%) n'est pas en pénurie mais voit son taux de logements vacants diminuer de manière significative.

Crédits d'investissement / Arrêté du Conseil d'Etat (ACE) ou décret du Grand Conseil (DGC)

Crédits d'investissements

Travaux en cours ou réalisés en 2013

DGC 02.09.2004 38.400.000 francs DEF	Campus Arc 1 Neuchâtel	Recettes Holistic à recevoir (2014)
DGC 27.03.2007 850.000 francs DEF	Unimail Neuchâtel	Assainissement du revêtement pierreux des façades. Étude en cours pour la dernière intervention possible ponctuelle, avec ce premier crédit. Un deuxième crédit (4 millions de francs) est prévu dès 2015
DGC 26.06.2007 4.5000.000 francs DEF	UNINE 1er Mars 26 Neuchâtel	Recettes Holistic à recevoir (2014)
DGC 13.02.2008 18.695.135 francs DJSC	Prisons NE EPPB Gorgier	Suite des travaux d'assainissement et d'extension. Reprise des travaux suite à une interruption (fin des travaux prévue en 2016)
DGC 13.02.2008 18.473.535 francs DJSC	EDPR Promenade 20 La Chaux-de-Fonds	Suite des travaux d'assainissement et d'extension. Reprise des travaux suite à une interruption (fin des travaux prévue en 2016) Assainissement et reconstruction du mur d'enceinte
DGC 24.06.2009 3.500.000 francs DDTE	Le Château Collégiale 12 Pommier 1 Neuchâtel	Restauration/transformation des salles des Juges, avocats et témoins / création de douches publiques Restauration/assainissement et isolation des toitures du bâtiment Sud
DGC 26.05.2010 4.390.000 francs DEF	HDV7 Le Locle	Rénovations nécessaires au transfert des filières du CPLN au CIFOM. Travaux terminés
DGC 25.01.2011 3.500.000 francs DEF	CIFOM Serre 62 Paix 60 Jardinière 68 La Chaux-de-Fonds	Santé et sécurité au travail, mise en conformité des installations techniques. En attente subventions
DGC 28.06.2011 2.375.000 francs DJSC	NHOJ La Chaux-de-Fonds	Étude détaillée en cours, demande de crédit de construction prévue fin 2014 (début des travaux en 2015)
DGC 25.06.2012 1.500.000 francs DFS	SCCO Dr-Coullery 5 La Chaux-de-Fonds	Transformation et réorganisation du bâtiment (1 ^{ère} étape achevée, 2 ^{ème} étape en 2014)
DGC 03.10.2012 1.100.000 francs DEF	CPLN Maladière 82-84 Neuchâtel	Étude détaillée pour l'assainissement thermique de l'enveloppe des bâtiments et la reconstruction d'un nouveau bâtiment C (étude achevée, début des travaux en 2014)

ACE 17.10.2012 400.000 francs DEAS	Perreux Boudry	Réparation des toitures du bâtiment des services généraux et autres travaux urgents dans trois autres bâtiments
ACE 12.12.2012 400.000 francs DDTE	BAP Poudrières 14 Neuchâtel	Assainissement de la production de froid avec récupération de la chaleur
ACE 22.05.2013 150 000 francs DEF	Jardinière 68 La Chaux-de-Fonds	Réfection de la toiture partie Est. En attente subventions
ACE 03.06.2013 250 000 francs DEF	Progrès 38-40 La Chaux-de-Fonds	Réfection de la couverture, ferblanterie et paratonnerre Aile Est
ACE 11.12.2013 150.000 francs DFS	LBC Succès 41-45 La Chaux-de-Fonds	Assainissement complet de la toiture de l'aula. En attente subvention

5.7. Perspectives 2014

Direction du service

Après sa validation par le Conseil d'Etat le 14 février 2013, la réorganisation interne du service concrétisée par la mise en application des processus spécifiques à chaque domaine a commencé à se concrétiser. La mise en place de cette réorganisation sera poursuivie en 2014.

En tant que service central, le SBAT participe au projet de Réforme de l'administration piloté par l'office d'Organisation).

Engagements prévus en 2014:

- Engagement d'un architecte-chef de projet pour la conduite de grands projets (ex.: Prisons, CPLN, etc.).
- Engagement d'un technicien à 100% pour le domaine entretien.
- Engagement d'un dessinateur en bâtiment à 100% pour remplacer le titulaire actuel qui part au SSCM.
- Engagement d'un technicien à 50% pour remplacer la titulaire actuelle qui ne travaillera plus qu'à 50% après son congé maternité.
- Engagement d'un comptable à 70% pour le domaine finances et administration afin de remplacer le titulaire actuel qui occupera le poste de chef du domaine exploitation à 100% (actuellement à 40% au domaine finances)

Domaine Finances & Administration

L'objectif principal du domaine finances et administration est d'optimiser l'ensemble des processus de gestion interne. Il s'agit notamment d'atteindre les résultats suivants à moyen terme:

- Mise en place des processus défini dans le concept de réorganisation du service (SBAT+).
- Mise en place d'une structure analytique.
- Fusion en un ou deux centres des trois centres financiers du SBAT (3400, 3401, 3402).

- Rapatriement de l'entretien, des loyers et des concierges tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la gestion financière.
- Rapatriement de la gestion opérationnelle et financière des places de parcs.
- Participation au concept de gestion financière des investissements et des fournisseurs.

Domaine Projets

Engagement d'un architecte-chef de projet début 2014 pour la conduite de projets d'assainissement (Lycée DDR à Neuchâtel, site de Perreux, etc.).

Le service entend poursuivre et développer sa stratégie d'assainissement du patrimoine immobilier cantonal au travers d'une planification à moyen terme des investissements (10 ans). Un outil de gestion permet d'établir les priorités dans l'assainissement des objets immobiliers existants et de planifier les constructions nouvelles en fonction des moyens financiers à disposition.

Les grands projets immobiliers en cours sont:

- Transformation des trois bâtiments du CIFOM - La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2014
(*présidence du comité de construction*)
- Transformation du bâtiment du SCCO - La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2014
(*présidence du comité de construction*)
- Double transformation et extension des Prisons cantonales ➤ fin 2016
EEPB - Gorgier / EDPR - La Chaux-de-Fonds
(*présidence du comité de construction*)
- Assainissement du Centre Professionnel des Métiers du Bâtiment (CPMB) ➤ fin 2015
Colombier
(*membre du conseil de Fondation*)
- Assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments du Centre ➤ fin 2017
Professionnel du Littoral Neuchâtelois (CPLN) - Neuchâtel
(*COPIL et présidence du comité de construction*)
- Étude détaillée du projet et réalisation du nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ) ➤ fin 2017
La Chaux-de-Fonds
(*COPIL et présidence du comité de construction*)
- Assainissement de l'enveloppe du Lycée DDR (nouveau bâtiment) - Neuchâtel ➤ fin 2015
(*analyse des besoins et organisation du concours*)

Amélioration des compétences et perspectives

Tous les collaborateurs du domaine projet étant relativement nouveaux dans l'administration, cette année visera à acquérir de l'expérience dans la conduite de projets publics et à affermir les bases d'organisation posées en 2013.

Des cours de formation spécifiques seront offerts (connaissance de l'administration, gestion, énergie, marchés publics) de manière à accroître les compétences de chaque chef de projet.

Les processus élaborés dans le cadre de la réorganisation du service seront assimilés et mis en œuvre au sein du domaine.

Cette année verra le suivi des trois investissements majeurs (Prisons, CPLN et NHOJ) par un chef de projet spécifique. Ce suivi "personnalisé" permet de centraliser les informations du projet et des coûts au travers d'une personne responsable, ce qui évite la dispersion d'information, le ralentissement du projet par manque de prise de décision ou des situations financières floues.

Dès 2014, le chef de domaine doit pouvoir remplacer le chef de service dans certaines commissions de construction et autres représentations du service au sein de l'Etat mais aussi à l'extérieur et ainsi lui libérer du temps pour des tâches plus spécifiques.

La stratégie d'analyse du patrimoine bâti et la priorisation des interventions seront poursuivies et affinées.

Vademecum

Afin de normaliser les relations entre l'Etat et ses mandataires dans le cadre de réalisations immobilières, le SBAT entend mettre en œuvre un Vademecum dans lequel seront décrits les processus principaux de la gestion de projet. Ce guide permettra de clarifier les questions liées notamment à l'établissement de contrats, à la facturation et aux prestations attendues des différents intervenants. Ce projet sera réalisé sur recommandation du Contrôle cantonal des finances. Ce Vademecum devrait être élaboré pour la fin de l'année. Un mandataire externe collaborera à ce projet.

Domaine entretien

Hormis les activités liées à l'entretien ordinaire du patrimoine cantonal, la planification et la réalisation de l'entretien dit "lourd" (1.5 mios) seront effectués. Les objectifs suivants sont à réaliser à moyen terme:

- Poursuite de la mise à niveau des installations techniques liées à la sécurité des personnes et des bâtiments.
- Poursuite des inventaires techniques engagés (Speedikon FM / relevés de bâtiments / consolidation informations techniques et plans).
- Lancement de la campagne d'établissement de certificats énergétiques de certains bâtiments cantonaux (CECB[®]) selon le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn).

Afin de conserver la valeur financière des bâtiments, mais également pour réduire les frais de consommations énergétiques et garantir la sécurité des personnes et des biens, le SBAT insistera encore et toujours pour obtenir plus de moyens financiers. Ce positionnement est en accord avec la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments de 1,5 millions de francs en 2014 par rapport au budget 2013. L'idéal serait de tendre vers un rapport de 1% minimum entre le budget alloué à l'entretien des bâtiments et la valeur ECAP du patrimoine. Par rapport à la valeur ECAP au moment de la rédaction du présent rapport, cela correspond à un montant de 12 millions de francs. Un rapport est prévu en 2014 pour proposer au Grand Conseil une stratégie permettant d'atteindre cet objectif.

Domaine exploitation

L'un des projets principaux dans ce domaine est l'établissement de cahiers des charges spécifiques pour le personnel de conciergerie.

Domaine immobilier

Le SBAT va poursuivre l'assainissement d'un complexe dossier de séquestre immobilier.

Pour répondre aux exigences budgétaires, qui chiffrent la plus-value de cession d'immobilisation à réaliser à 1.356.000 francs, le domaine immobilier vendra encore une petite série d'immeubles sélectionnés et approuvés par le conseil d'Etat.

En 2014, le SBAT poursuivra l'avancement du dossier de recensement et d'optimisation du logement administratif. Dans un premier temps, il est prévu de compléter l'inventaire des locaux encore gérés par d'autres services que le SBAT. Dans un second temps, le SBAT développera des hypothèses de regroupement de certains services dans le but de loger l'administration cantonale dans des locaux mieux adaptés et modulables selon les besoins, mais aussi pour rationaliser les surfaces occupées et les diminuer afin de diminuer sensiblement les loyers.

Les moyens financiers planifiés en 2014 pour la commission du logement administratif (CLA) sont de 250.000 francs.

Mobilier de l'administration (y compris machines de nettoyage)

Les moyens financiers planifiés en 2014 sont de 230.000 francs dont 30.000 francs pour les machines de nettoyage.

Base de données

Le programme de relevés des bâtiments sur le terrain sera poursuivi. Une douzaine d'immeubles seront dessinés numériquement sur le logiciel Speedikon FM.

Les informations techniques seront mises à jour sur les plans numérisés existants sur le logiciel Speedikon FM.

Office du logement

Les perspectives et objectifs de l'office du logement sont résumés ainsi:

- Augmenter le parc d'immeubles d'utilité publique, en favorisant la construction au standard Minergie-P de logements à loyer modéré par l'intermédiaire de soutiens aux coopératives d'habitation, aux fondations et aux communes.
- Initier et inciter la mise sur le marché de nouveaux appartements pour les aînés et les personnes à mobilité réduite, par l'intermédiaire de fondations ou de communes.
- Soutenir activement les maîtres d'ouvrage d'utilité publique dans l'assainissement de leur parc immobilier au standard Minergie afin de maintenir des loyers modérés.
- Continuer à offrir des prestations de qualité à la population neuchâteloise dans le cadre de la mise en application des dispositions légales fédérales en matière de logements subventionnés et continuer à être l'antenne de l'Office fédérale du logement en renouvelant le logiciel métier sur le modèle fribourgeois.
- Anticiper la fin de la prorogation des subventions individuelles de loyer (prévue fin 2017), selon le nouvel arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre 2012, en incitant la mise sur le marché de nouveaux logements d'utilité publique jusqu'en 2017.
- Collaborer avec les différents acteurs de la politique du logement en Suisse en vue de soutenir une véritable stratégie d'aide aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique au niveau fédéral.

Le règlement d'application de la nouvelle loi sur l'énergie (LCEN) est entré en force en 2013. Les actions d'aide à la pierre de notre politique du logement sont assujetties à ce règlement qui exige le label Minergie-P en cas de construction et Minergie pour les rénovations. Le fait d'imposer des normes énergétiques plus sévères, qui induisent des coûts de construction ou de rénovation plus élevés, implique aussi des loyers plus onéreux. Donc, pour assurer l'aspect abordable des loyers de ces logements, il est nécessaire d'augmenter le montant des aides à la pierre à apporter à chaque projet et donc de prévoir des bonifications au fonds d'aide au logement plus conséquents, car pour rappel, le seul objectif de la politique du logement est d'augmenter puis de maintenir la proportion de logements à loyer modéré par rapport à l'ensemble du marché.

En résumé, notre devoir est de répondre à la hausse de demande de logements en location à prix abordables. En effet le niveau des prix de location – surtout dans les districts en pénurie - engendrée par les nouvelles constructions plutôt haut de gamme, par l'extinction des subventions LCAP et par les nouvelles dispositions prises par la Confédération pour restreindre l'utilisation du 11ème pilier, par le vieillissement de la population, par la hausse de l'immigration et le taux des divorce, posera de plus en plus de problème à la majorité de la population neuchâteloise qui cherche à se loger. Le problème est identique pour les personnes à mobilité réduite. La seule solution est d'encourager la construction d'appartements à loyers abordables par les maîtres d'ouvrages d'utilité publique, grâce à la politique du logement et par le biais du fonds d'aide au logement. Un rapport est prévu en 2014 pour proposer au Grand Conseil une stratégie permettant d'atteindre cet objectif.

6. SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHATELOISE

L'année 2013 a été marquée par les projets de gouvernement et de parlement sans papier, par la mise en production de nouveaux sites Internet ou Intranet, par la réalisation du projet DIOCAM, par la mise en production du projet BaCeDoS, par le lancement du projet SIGE, par la eFacture, par le début du renouvellement du Nœud cantonal, par les premiers pas dans le monde IPv6, par l'harmonisation du poste de travail, par la standardisation du Guichet unique, par la mise en œuvre d'un portail applicatif et finalement par une excellente année au niveau exploitation des prestations informatiques.

2013 marque aussi le démarrage d'études en vue du regroupement désormais incontournable du service. Le SIEN est en effet réparti sur 6 sites, ce qui en complique la gestion et induit des risques exagérés pour l'exploitation de l'infrastructure informatique cantonale, au cœur du fonctionnement des entités publiques.

6.1. Gouvernement et parlement sans papier

Un des buts essentiels de l'informatisation de tous les secteurs des administrations publiques consiste à devenir peu à peu indépendant du support papier comme outil de référence. Au niveau politique, le SIEN a, en cette année d'élections, mis en œuvre de nouveaux outils facilitant cette indépendance.

Tout d'abord, la salle du Grand conseil a été rénovée en profondeur par l'installation d'un nouveau système de gestion des sessions intégrant, en plus des possibilités de gestion de la parole, le vote électronique. Cette évolution majeure permet de gagner du temps pour les débats et facilite ensuite l'édition des procès-verbaux de séance. De plus, cette installation utilise des caméras haute-définition permettant d'améliorer la qualité de la diffusion des sessions sur l'Intranet de l'Etat.

Par ailleurs, une plate-forme de communication sans papier a été développée afin de permettre aux députés de pouvoir consulter en tout temps et depuis n'importe où l'ensemble des documents associés à leur mission au Grand Conseil.

Finalement, une nouvelle application de gestion a été mise à disposition du Conseil d'Etat. Elle permet d'effectuer en ligne et en toute sécurité, l'ensemble des travaux associés à l'organisation et au déroulement de ses séances hebdomadaires.

6.2. Internet et Intranet

Le nouveau site internet de l'Etat (www.ne.ch) a été mis en production en septembre 2013 après deux ans de travaux comprenant la conception, la réalisation et surtout la reprise des données et des documents de l'ancien site. De nombreuses améliorations ont été apportées aux usagers. Outre un design très réussi et une maintenance de l'information facilitée, la navigation est facilitée grâce à l'utilisation de menus riches permettant de diminuer le nombre de clics pour atteindre une information.

Mais d'autres secteurs ont aussi bénéficié des avancées du site Internet de l'Etat, notamment les écoles (www.rpn.ch) et la police, dont les sites ont tous deux été renouvelés.

Il est utile de rappeler ici que le SIEN gère plusieurs centaines de sites WEB de tout type (Intranet, Internet, Extranet, projets, ...) à l'aide de la plate-forme technique Microsoft Sharepoint.

6.3. Application DIOCAM

Les subsides de l'assurance-maladie concernent près d'un neuchâtelois sur quatre. Depuis le 1er janvier 2014, leur gestion est assurée à l'aide d'une nouvelle application de gestion appelée DIOCAM. Cette application remplace un ancien logiciel développée au début des années 90 et in-

tège surtout les nouveaux processus d'échanges électroniques de données avec les caisses-maladie.

6.4. Projet BaCeDoS

Le projet BaCeDoS, pour Base centrale de données sociales a pour objectif d'apporter aux guichets sociaux régionaux les informations de base permettant d'évaluer la situation financière des demandeurs de prestations sociales et d'interroger les différentes applications associées. Il s'agit en particulier de DIOCAM qui gère les subsides de l'assurance-maladie, d'INFOBET pour la gestion des mesures d'intégration professionnelle, d'OBAO pour la gestion des bourses d'étude, d'ORACE pour la gestion du recouvrement et des avances des contributions d'entretien et de SACSO pour la gestion de l'aide sociale.

Au cœur du dispositif de gestion financière du secteur social, BaCeDoS doit faciliter à terme la gestion des aides et des demandes d'aide. En 2014, une interface de communication avec le Guichet unique sera mise en œuvre.

6.5. Projet SIGE

Dans le cadre de la Réforme de l'Etat, un projet validé par le Grand Conseil en 2010, l'évolution des besoins dans le domaine de la gestion financière et de l'intégration des flux associés a nécessité de concevoir un nouveau système d'information et de gestion de l'Etat (SIGE). Sans remettre fondamentalement en cause le système SAP, il est apparu au fil du temps, que le paramétrage actuel du progiciel ne répondait plus aux besoins.

Une nouvelle conception a été faite avec le support des services centraux et doit permettre à terme de gérer, au sein de l'ERP, l'ensemble des besoins financiers de l'Etat. Les éléments clés de ce nouveau concept sont: intégration de tous les flux financiers, gestion analytique des comptes et du budget de l'Etat et de ses entités, vision centralisée des débiteurs et des créanciers, élimination progressive de toutes les gestions administratives et papier au profit de systèmes intégrés communicants par workflow et interfaces spécifiques.

Il faudra 3 à 6 ans pour réaliser l'ensemble du projet, mais si tous les objectifs sont atteints, l'Etat de Neuchâtel se dotera par le projet SIGE d'un outil performant de gestion capable de supporter sa gestion financière pour les 20 prochaines années.

C'est certainement le projet informatique en cours le plus ambitieux porté par le Conseil d'Etat.

6.6. eFacture

Les premières eFactures de l'Etat de Neuchâtel ont été postées en 2013 et touchent le secteur central des encaissements à l'Etat, soit les tranches d'impôts. Grâce à un concept intégré au Centre d'impression de l'Etat et à la base de débiteurs SAP, il est dorénavant aisé de gérer l'option eFacture lors de tout envoi de bulletin de versement.

6.7. Renouvellement du Nœud cantonal

Le Nœud cantonal est au cœur de la gestion quotidienne des 75.000 utilisateurs des ressources informatiques. Il a été conçu au début des années 90 avec une épine dorsale (backbone) à 2 Mbps (millions de bits par seconde) interconnectant 6 points d'accès sur l'ensemble du canton de Neuchâtel (Fleurier, Boudry, Neuchâtel, Cernier, La Chaux-de-Fonds et Le Locle). Aujourd'hui, le nœud cantonal compte 17 points d'accès et le renouvellement en cours des composants techniques de cette infrastructure permettra d'interconnecter tous les utilisateurs par le biais d'une épine dorsale d'un débit s'élevant à 10 Gbps (milliards de bits par seconde), soit 5000 fois plus rapidement que ce qui existait au début des années 90.

De plus, la communication intègre naturellement aujourd'hui la voix (réseaux téléphoniques RETINE et POLYCOM) et les données (Nœud cantonal, Réseau pédagogique et accès Internet). En 2013, l'accès à Internet a aussi été dédoublé et le débit amélioré à 1 Gbps démontrant à quel point cet accès est devenu important pour toutes les collectivités publiques et parapubliques de notre canton.

La migration du Nœud cantonal se poursuivra en 2014.

6.8. IPv6

Quel nom a priori barbare pour désigner l'évolution naturelle de l'adressage des composants d'un réseau. Chaque élément connecté est identifié par une adresse unique sur le réseau. Jusqu'il y a peu, le monde utilisait l'adressage IPv4 (codage sur 32 bits) et le canton de Neuchâtel était dans une bonne situation avec l'attribution de 3 plages d'adresses IPv4 pour le réseau administratif, les écoles et l'Université. Mais depuis l'année dernière, il n'y a plus de possibilité d'obtenir une plage d'adresse IPv4 car elles ont toutes été distribuées! Pour résoudre ce problème, une nouvelle norme IPv6 (128 bits) a été définie il y a plus de 10 ans et assure des extensions pratiquement illimitées de l'adressage sur les réseaux. Cette évolution est aussi vitale pour la connexion des objets (domotique, médicaux, ...) sur les réseaux existants.

Quand un réseau est en place, le passage d'un système d'adressage à un autre n'est pas aisé car il faut assurer une compatibilité de tous les composants. C'est donc un travail minutieux pour faire évoluer les infrastructures de télécommunication, par étape et par phase, jusqu'à ce que la transition soit effective. De plus, les dépendances ne sont pas uniquement locales, mais également globales, ce qui nécessite encore plus de prudence dans le mécanisme d'évolution. Le SIEN a lancé les premières étapes et, d'ici quelques années, le réseau cantonal sera totalement compatible IPv6.

6.9. Standardisation du Guichet unique

Le Guichet unique évolue constamment tant par les prestations qui sont mises en production que par les technologies utilisées. 2013, a permis de terminer la mue technologique en éliminant le Framework JET de départ au profit du seul .NET, outil de Microsoft utilisé mondialement et standard de fait.

Cette mue a permis d'éliminer le goulet JAVA qui a posé, depuis 2 ans, de nombreux problèmes auprès de nos utilisateurs. Ainsi, les dernières votations électroniques ont pu se réaliser sans ce composant et ont rencontré un bon succès (première élection électronique, record de participation lors d'une votation). De nouvelles avancées sont prévues en 2014 au niveau du vote électronique afin d'intégrer le concept de vérifiabilité individuelle permettant à chaque électeur de s'assurer que son vote est bien dans l'urne et qu'il n'a subi aucune modification de données tout au long du processus.

De plus, les développements suivants ont été réalisés:

- dossier fiscal: regroupement de plusieurs prestations comme les comptes courants et les notifications de taxation;
- vendanges: formulaire de saisie du contrôle des vendanges;
- registre foncier: extrait des données du registre foncier (remplacement de l'ancienne solution hors Guichet unique);
- impôt à la source: déploiement de huit nouvelles prestations;
- mobilité: nouvelle prestation de calcul de la taxe annuelle;
- impôts immobiliers: deux nouvelles prestations pour les extraits immobiliers.

En 2013, le Guichet unique a permis de traiter plus de 800.000 cyber-prestations, un nouveau record.

6.10. Harmonisation des postes de travail

L'harmonisation des postes de travail vers le standard Windows 7 et Office 2010 est bientôt généralisée sur tous les postes de travail de l'Etat, de la ville de La Chaux-de-Fonds, des écoles et des services paraétatiques. 2013 a permis de migrer plus de 4000 postes. Il s'agit d'une activité très importante du Centre de service et de la production du SIEN. Cette transition devrait s'achever en 2014.

En parallèle, le SIEN a fait ses premiers pas dans le tactile et dans la mise en place de postes de travail sous Windows 8 et Office 2013.

6.11. Portail applicatif

L'évolution de l'informatique porte actuellement sur deux axes prioritaires: le tout Web et l'accès généralisé et depuis n'importe où aux ressources informatiques. En contrepartie, les risques sécuritaires ont augmenté et posent des problèmes très importants d'intégration.

En conséquence et afin d'offrir l'accès à certaines applications Web à des groupes d'utilisateurs non rattachés à des collectivités publiques, comme par exemple les députés, les employés de crèches, ou les enseignants, le SIEN a mis en œuvre une infrastructure d'accès, appelée portail applicatif.

Pour améliorer la sécurité d'accès, cette nouvelle infrastructure utilise une authentification forte basée sur un outil standard du marché (RSA secureID). Une fois l'utilisateur authentifié, les ressources souhaitées par ce dernier sont mises à disposition sur le portail applicatif.

6.12. Production de qualité

Même si parfois, on a tendance à l'oublier, l'activité principale du SIEN consiste à garantir l'usage journalier des moyens informatiques mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'Etat, des écoles et de nos partenaires par convention. Ces prestations s'adressent à plus de 75.000 utilisateurs des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne et concernent plus de 8000 PC, 6000 téléphones, 500 bâtiments, 600 serveurs et 250 applications de gestion.

Comme il n'existe pratiquement plus de prestations publiques qui ne reposent pas, à un titre ou à un autre, sur l'outil informatique, il est utile de rappeler ici l'importance de pouvoir renouveler correctement les équipements centraux, de pouvoir les maintenir avec un haut niveau de disponibilité et de pouvoir les faire évoluer selon les nouvelles technologies du marché. Des investissements financiers sont bien entendu nécessaires pour garantir un bon niveau de qualité des prestations informatiques.

En matière de sécurisation des données et des applications métier, la pratique moderne exige la mise à disposition de deux salles machines équipées aux standards d'aujourd'hui. L'Etat de Neuchâtel ne répond pas à cette exigence et la salle machines principale dont le SIEN a la charge et qui date de plus de 20 ans pose régulièrement des problèmes de gestion. Des investissements dans ce domaine sont à prévoir rapidement.

Comme en 2012, il n'a pas été nécessaire d'activer la cellule de crise du SIEN pour traiter un problème bloquant ou mal maîtrisé par les équipes techniques. 2013 a aussi été caractérisé par le renouvellement de 1124 postes de travail au sein des collectivités publiques neuchâtelaises, soit 430 postes à l'Etat et 694 postes dans les écoles. Un effort conséquent, qui vient s'ajouter à la migration de 4041 postes de travail au standard Windows7/Office 2010.

Le Front office a répondu à plus de 5000 demandes d'intervention, soit 1777 pour l'administration cantonale et La Ville de La Chaux-de-Fonds, 462 pour les institutions paraétatiques, 483 pour le secteur des écoles, 1031 pour des périphériques en panne et 1363 demandes de soutien dans le domaine de la bureautique. 494 abonnements CMN supplémentaires ont été signés portant à 3338 le nombre total d'abonnements gérés au SIEN pour l'ensemble de ses utilisateurs.

7. SERVICE DES COMMUNES

7.1. Contrôle de gestion

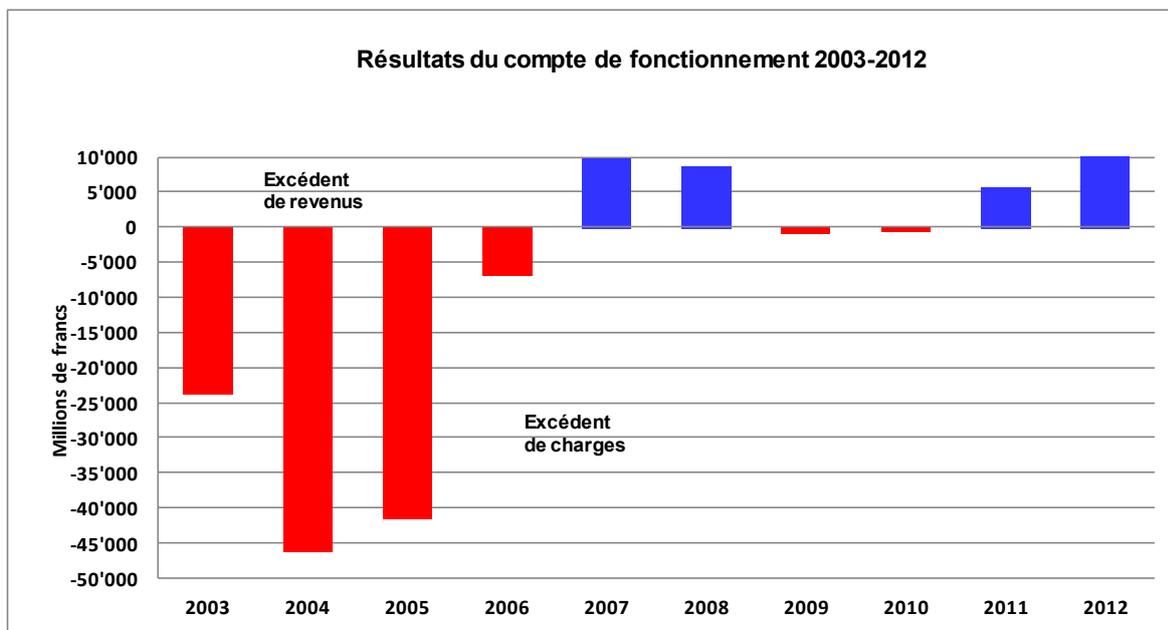
Résultats du compte de fonctionnement des communes 2008-2012 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2008	Déficit	- 12.806.625	Bénéfice	8.566.072	21.300.000
2009	Déficit	- 15.170.814	Déficit	- 792.570	14.300.000
2010	Déficit	-27.543.287	Déficit	-469.985	27.100.000
2011	Déficit	-9.533.520	Bénéfice	5.667.221	15.200.000
2012	Déficit	-5.552.567	Bénéfice	11.256.641	16.800.000

L'exercice 2012 cumulé de l'ensemble des communes affiche un bénéfice de 11,2 millions de francs, soit une amélioration de 16,8 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un bénéfice de 24,2 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres noirs est en augmentation par rapport à 2011 (18) et atteint 36 en 2012.

Au bilan, à fin 2012, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2011). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 278,3 millions de francs en 2011 à 296,5 millions de francs à fin 2012.



Durant la décennie écoulée, si l'on considère les résultats cumulés de l'ensemble des communes, il y a eu quatre exercices bénéficiaires et six exercices déficitaires. Le résultat global cumulé de toutes les communes pour les dix dernières années donne un déficit de 83,7 millions de francs.

7.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2011	Budget 2012		Comptes 2012	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		Compte de fonctionnement	Charges	Revenus
972.574.996	972.861.969	Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	1.040.094.819	
65.027.052	57.974.760	Amortissements (331-332-333)	66.080.227	
1.043.269.269	1.030.836.279	Total des revenus		1117.431.687
0	5.552.567	Excédent de charges		0
5.667.221	0	Excédent de revenus	11.256.641	
		Compte des investissements	Dépenses	Recettes
106.817.290	238.243.847	Total des dépenses	102.692.798	
22.380.750	29752.400	Total des recettes		20.064.956
84.436.540	208.491.447	Investissements nets / augmentation		82.627.842
0	0	Investissements nets / diminution	0	0
		Financement		
84.436.540	208.491.447	Investissements nets / augmentation	82.627.842	
0	0	Investissements nets / diminution		0
65.027.052	57.974.760	Amortissements		66.080.227
0	5.552.567	Compte de fonctionnement / excédent de charges	0	
5.667.221	0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus		11.256.641
13.742.267	156.069.254	Insuffisance de financement		5.290.974
0	0	Excédent de financement	0	
		Variation de la fortune nette	Débit	Crédit
13.742.267	156.069.254	Insuffisance de financement	5.290.974	
0	0	Excédent de financement	0	
106.817.290	238.443.847	Report au bilan / dépenses		102.692.798
87.407.802	87.727.60	Report au bilan / recettes	86.145.183	
5.667.221	0	Fortune nette / augmentation	11.256.641	
0	5.552.567	Fortune nette / diminution		0

7.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif:

	2011 % du total	2012 % du total	Variations 2011-2012 en %
Charges de personnel	35,8	34,3	+2,5%
Subventions accordées	16,4	18,4	+19,8%
Achats de biens, services et marchandises	19,2	17,8	-1,6%
Dédommagements à des collectivités publiques	8,1	8,0	+4,7%
Amortissements	8,0	7,5	+0,2%
Intérêts passifs	3,9	3,5	-4,1%

En 2012, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 6,3% (6,3% en 2011) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements. Pour l'Etat, ces chiffres s'élèvent à 13,8% en 2012 et 15,2% en 2011. Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant:

	2011 % du total	2012 % du total	Variations 2010-2011 en %
Impôts	52,7	54,0	+9,9%
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	19,4	17,9	-1,5%
Subventions acquises	10,6	11,7	+18,7%
Revenus des biens	6,6	6	-2,2%
Dédommagements de collectivités publiques	2,5	2,3	-0,9%

Par rapport à 2011, les charges ont augmenté de 6,6% (+ 68.6 millions) et les revenus ont augmenté de 7,1% (+ 74,2 millions).

Compte des investissements

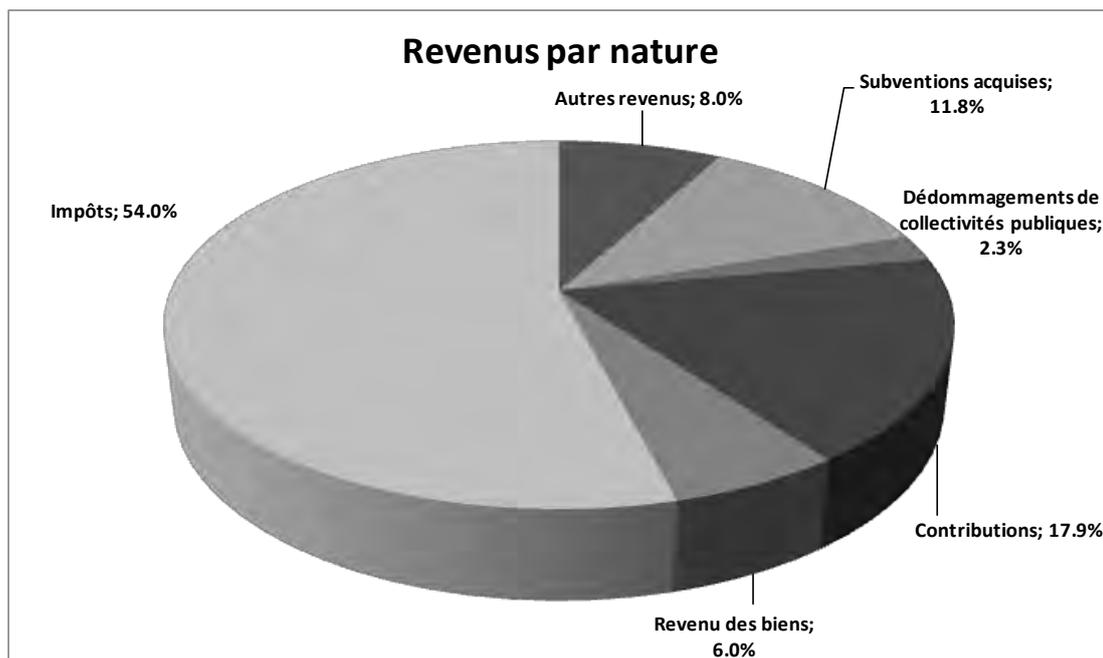
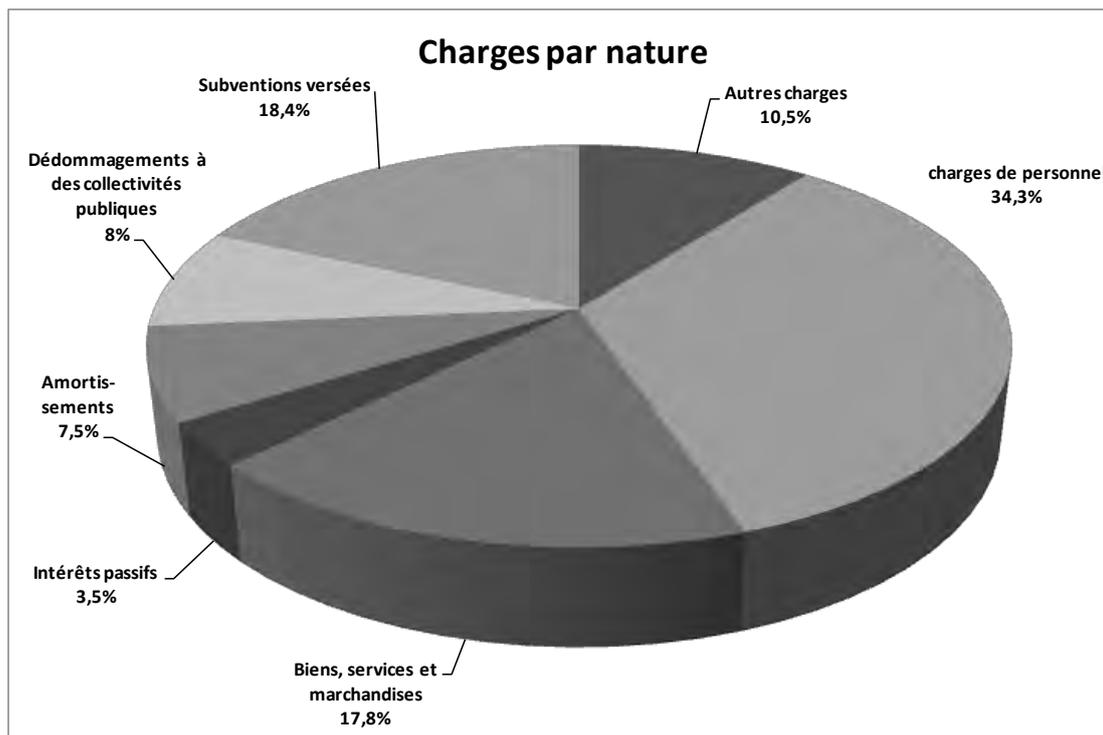
Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2011, le total des dépenses a diminué de 3,9%. Le total des recettes a quant à lui diminué de 10,3%. Il en résulte que les investissements nets ont été de 2,1% inférieurs à ceux de 2011.

Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. En 2012, on constate une insuffisance de financement de 5,3 millions de francs, à mettre en relation avec l'insuffisance de financement de 13,7 millions de francs de 2011.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.



7.4. Statistiques financières et Tableaux statistiques

Statistiques financières

Une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009, de nouvelles publications, fruit d'une étroite collaboration entre le service cantonal de statistique, le service financier et le service des communes, sont disponibles sur le site internet du service cantonal de statistique www.ne.ch/stat

Pour chacune des 37 communes neuchâtelaise une fiche communale est produite, qui constitue un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes et contribue également à promouvoir une plus grande visibilité de la situation fiscale et financière des communes du canton de Neuchâtel. Chaque fiche comporte 7 pages, déclinant les statistiques fiscales, les statistiques financières et les indicateurs financiers de chaque commune.

D'autres indicateurs communaux sous forme de cartes sont disponibles sous www.ne.ch/cartostat.

Tableaux statistiques 2012

Vous trouverez sur le site internet du service des communes www.ne.ch/scom les classeurs regroupant par thèmes des informations concernant l'ensemble des communes neuchâtelaises.

Classeur	Contenu
Fiscalité	Coefficients d'impôts communaux et taxes des communes en 2012 Impôts communaux perçus en 2012 Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2012. Coefficients d'impôt 2012 et 2013 Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2012
Compte de fonctionnement	Charges / Charges par habitant Revenus / Revenus par habitant Résultats nets / Résultats nets par habitant
Compte de fonctionnement par nature	Charges / Charges par habitant Revenus / Revenus par habitant
Amortissements – Dettes et fortune 2012	Amortissements d'actifs et résultats «réels» en 2012. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette Dette publique par habitant à fin 2012. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2012
Compte des investissements 2012	Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
Bilans communaux à fin 2012	Actifs Passifs
Indicateurs financiers 2012	Marge d'autofinancement en 2012 Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2012 Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2012
Fonds d'aide aux communes, fonds destiné aux réformes de structures des communes	Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2013
Péréquation financières intercommunale	Péréquation financière intercommunale en 2013

(horizontale)

Péréquation verticale 2013 (calculée sur la péréquation des ressources 2013)

Péréquation financière intercommunale en 2013: comparaisons

Classements des communes selon revenu fiscal (RF) 2012 avant et après péréquation horizontale et péréquations horizontale et verticale

Syndicats communaux

Comptes des investissements et bilans à fin 2012

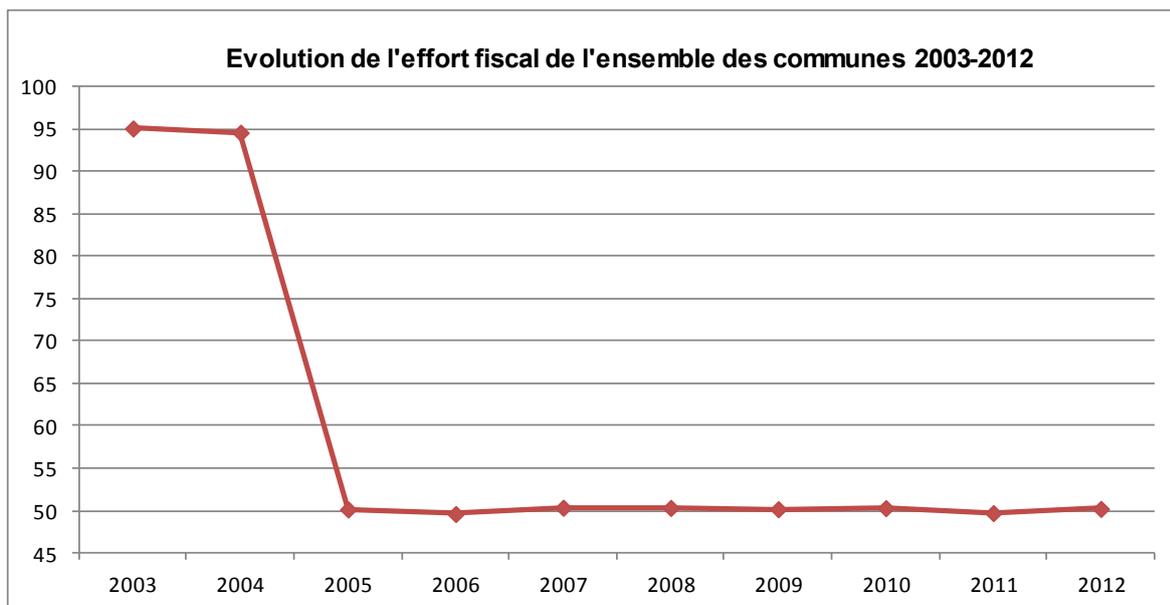
7.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%
2007	853.609.062	495.666.138	58%
2008	871.404.768	510.671.813	59%
2009	858.478.883	497.283.972	58%
2010	882.177.815	507.486.476	58%
2011	886.125.620	534.797.335	60%
2012	948.925.463	590.397.227	62%

En 2012, les impôts perçus par les communes ont représenté 62% des impôts perçus par l'Etat (60% en 2011).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

L'augmentation totale des revenus fiscaux – d'environ 63 millions de francs pour l'Etat – résulte de la progression du produit de l'impôt des personnes morales de 32 millions, de celle du produit de l'impôt des personnes physiques de 30 millions et enfin de celle des revenus perçus au titre de l'impôt des travailleurs frontaliers de 1 million. Pour les communes, l'augmentation du rendement de l'impôt s'explique par la progression de 27 millions du produit de l'impôt des personnes morales, y compris les montants perçus par les communes au titre du fonds transitoire institué dans le sillon de la réforme de l'impôt des personnes morales de 2010. Le produit de l'impôt communal des personnes physiques, additionné à celui de l'impôt à la source a, quant à lui connu une augmentation d'environ 18 millions de francs, tandis que le produit de l'impôt des travailleurs frontaliers perçu par les communes a atteint le niveau inégalé de 11 millions de francs en 2012.



Suite à la modification de la loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 25 janvier 2006, seul le produit de l'impôt des personnes physiques entre dans la détermination de l'indice de charge fiscale (ICF).

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2012 est de 50,23% (49,74% en 2011). Le coefficient moyen de l'ensemble des communes est de 64,56 en 2012. A titre de comparaison, ce coefficient représente en 2012 le 49,66% (49,99% en 2011) du coefficient de l'impôt cantonal (64,56 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2012, l'effort fiscal le plus bas était de 40% et le plus haut de 57,2%. L'écart est donc de 17,2. Le coefficient d'impôt de son côté varie de 52 pour la commune la plus avantageuse à 73 pour la commune à la fiscalité locale la plus élevée, ce chiffre étant le coefficient qu'il convient de multiplier avec l'impôt de base dont les taux sont fixés dans la loi.

7.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059
2007	1.709.500.000	10.114
Année	Dette consolidée	Par habitant
2008	1.593.300.000	9.323
2009	1.534.500.000	8.929
2010	1.491.100.000	8.668
2011	1.484.400.000	8.580
2012	1.463.200.000	8.388

Répartition de la dette par villes, autres communes et syndicats intercommunaux

	2011	2012
3 villes	872.500.000	846.500.000
34 communes	510.050.000	523.200.000
Syndicats intercommunaux	101.850.000	93.500.000
Total	1.484.400.000	1.463.200.000

La dette à moyen et long termes totale des communes, des syndicats et des villes a diminué de 1,4% en 2012. La dette consolidée des villes a diminué de 3,0%, celle des syndicats de 8,2%, alors que celle des autres 34 communes a, pour sa part augmenté de 2,6%.

La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (108.498.175 francs) représente le 20,2% (16,5% en 2011) du total des impôts communaux, y compris l'impôt des personnes morales (590.397.727 francs). La seule charge d'intérêt (38.302.397 francs) représente 6,5% (7,4% en 2011) de ce montant (poids des intérêts passifs) et 3,4% (3,8% en 2011) du total des revenus du compte de fonctionnement (1.117.431.687 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâteloises a atteint 8.388 francs par habitant en 2012 (8.580 francs en 2011).

7.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

	2011	2012
3 villes	44.403.662	44.654.097
34 communes	40.032.878	39.973.745
Syndicats intercommunaux et régionaux	3.131.569	4.276.165
Total	87.568.109	86.904.007

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

	2011	2012
Enseignement	850.371	721.298
Culture, loisirs, sports	438.457	351.055
Protection et aménagement de l'environnement	1.842.741	3.203.813
Total	3.131.569	4.276.165

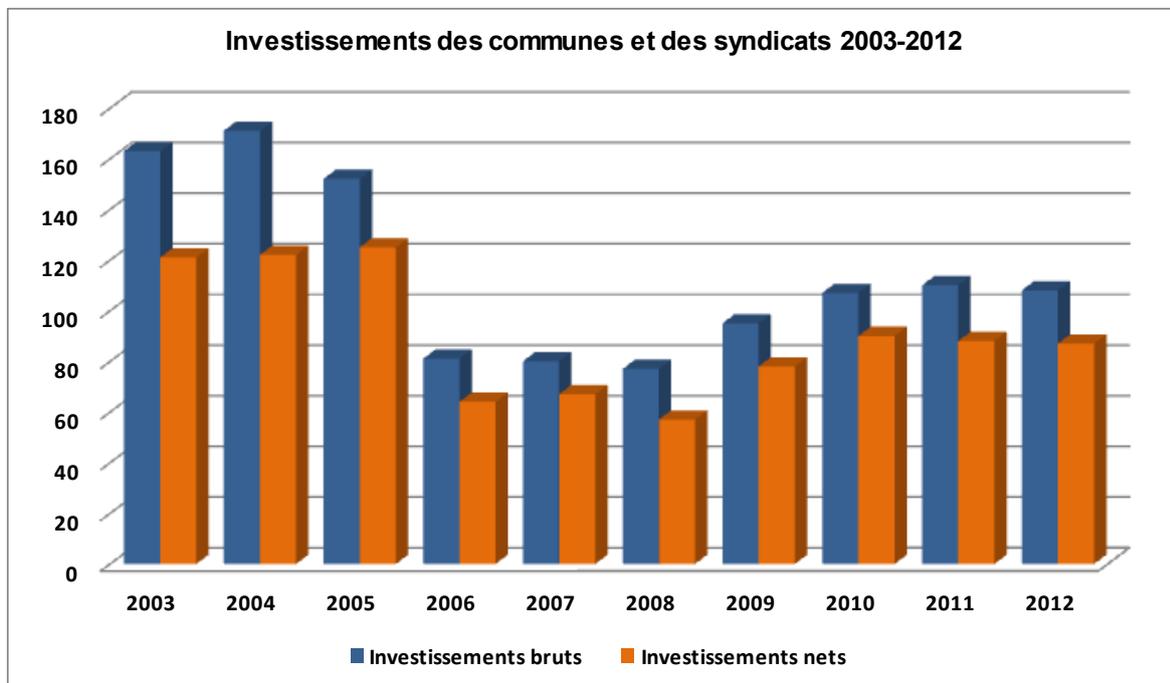
Globalement, les investissements nets de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux ont diminué de 0,8% (2,3% en 2011).

En 2012, les 3 villes ont augmenté leurs investissements nets de 0,6% (-3,7% en 2011), les 34 autres communes ont pour leur part diminué les leurs de 0,2% (-3,9% en 2011). Les syndicats ont de leur côté augmenté leurs investissements nets de 36,6% (+69,3% en 2011).

En 2012, les investissements bruts de l'ensemble des communes se sont élevés à 103 millions de francs (107 millions de francs en 2011) et ceux des syndicats à 5 millions de francs (3 millions de francs en 2011), soit au total 108 millions de francs (110 millions de francs en 2011). Quant aux investissements nets, ils ont atteint 83 millions de francs (84 millions de francs en 2011) pour l'en-

semble des communes et 4 millions de francs (3 millions de francs en 2011) pour les syndicats, soit au total 87 millions de francs (87 millions de francs en 2011).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,1 milliard de francs en dépenses brutes et à 900 millions de francs en dépenses nettes.



7.8. Contrôle de l'activité réglementaire communale

En 2013, 258 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (325 en 2012) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 22 autorisations relatives à des transactions immobilières (27 en 2012) ont été délivrées par le Département.

7.9. Fonds d'aide aux communes

L'aide totale accordée en 2013 pour les dossiers particuliers s'est élevée à 17,5 millions de francs.

L'aide octroyée en 2013 a porté sur:

- 13,34 millions de francs de subside d'aide à la fusion pour la nouvelle commune de Val-de-Ruz, englobant les anciennes communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Savagnier, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Engollon, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin,
- 4,15 millions de francs de subside d'aide à la fusion pour la nouvelle Commune de Milvignes, regroupant les communes de Auvernier, Bôle et Colombier.

Un montant de 1,2 million de francs a été versé aux communes financièrement les plus faibles, au titre de la péréquation verticale, de manière à permettre qu'aucune commune n'ait, après péréquation, un revenu fiscal inférieur à 80,06% du revenu communal moyen.

7.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des

aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1er et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18). Le décret valable jusqu'au 31 décembre 2010 a été prorogé par le Grand Conseil en date du 25 janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2013:

- 100.000 francs pour financer la promesse de l'Etat d'accompagner la nouvelle évolution du RUN.
- 26.672 francs pour financer le mandat d'analyse des relations financières Etat-communes 2001-2011 et les conséquences du 2ème volet du désenchevêtrement confié à un professeur de l'Université de Fribourg.
- 4.320 francs pour financer le mandat d'étude d'une formule de redistribution progressive de la péréquation des ressources à la suite d'une demande de la commission péréquation du Grand Conseil.
- 310.000 francs pour financer un forfait d'installation unique pour les guichets sociaux régionaux (GSR) (projet ACCORD)

7.11. Impôts communaux / Modifications

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2013:

Diminution: 3 communes concernées

Cressier	de 74 à 72%
Rochefort	de 68 à 65%
Les Planchettes	de 75 à 73%

Augmentation: 2 communes concernées

Fresens	de 60 à 65%
Brot-Plamboz	de 67 à 70%

Au total, 5 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2013 (6 en 2012). La commune de Milvignes a pour sa part fixé son coefficient à 58%, celle de Val-de-Ruz a quant à elle fixé son coefficient à 61%.

7.12. Législation et activités juridiques

Le service des communes a participé de manière prépondérante à l'élaboration du projet de loi portant adaptation de la législation cantonale au troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, adopté par le Conseil d'Etat le 22 mai 2013.

Ce projet de loi entendait mutualiser la facture sociale entre l'Etat et les communes et harmoniser les clés de répartition du financement des prestations sociales entre l'Etat et les communes. Quelle que soit la prestation sociale considérée, son financement aurait été réparti entre l'Etat et les communes à raison de 75% à la charge de l'Etat et de 25% à la charge des communes. Ce sont là les conditions d'une nouvelle gouvernance du secteur de l'action sociale, partagée entre l'Etat et les communes, et à la mise en place de mesures permettant de maîtriser et de juguler l'évolution pré-occupante de l'aide sociale observée depuis plusieurs années. Le projet de loi entendait aussi clarifier et simplifier le financement du secteur des transports. Le projet s'accompagnait d'un transfert

de charges de près de 40 millions de francs des communes à l'Etat et de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat les communes à raison de 63% à l'Etat et de 37% en faveur des communes, tous impôts confondus, opération qui se traduisait par un transfert de ressources de l'ordre de 40 millions de francs des communes à l'Etat. La commission parlementaire compétente n'est pas entrée en matière sur ce projet, au motif qu'il s'éloignait trop des options discutées au sein de la commission désenchevêtrement.

Après que le Conseil d'Etat eut retiré son projet de loi et demandé aux départements des finances et de la santé, d'une part, et de l'économie et des affaires sociales, d'autre part, de dissocier les volets social et financier, le service des communes a travaillé à l'élaboration d'un nouveau rapport relatif à l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes et à la redistribution de l'impôt communal sur les personnes morales entre les communes. Ce rapport a été adopté par le Grand Conseil en date du 2 décembre 2013. Tous les impôts perçus conjointement par l'Etat et les communes seront répartis entre eux selon une même clé, fixée dans la loi à hauteur de 60% en faveur de l'Etat et de 40% en moyenne en faveur des communes, ces dernières conservant la faculté de fixant le coefficient d'impôt des personnes physiques. Cette réforme entend mieux répartir les risques liés à la volatilité des différents impôts et consolider le socle stable de l'impôt des personnes physiques pour les communes. Parallèlement, ce rapport porte sur la redistribution de 30% de la part communale de l'impôt des personnes morales entre les communes pour moitié selon la population de chacune d'elles et pour moitié selon en proportion du nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune d'elles.

Le service des communes a également élaboré le rapport relatif à la révision de la péréquation verticale, rapport que le Grand Conseil a adopté en date du 2 décembre 2013. Aux termes de ce rapport, le revenu fiscal garanti aux communes financièrement les plus faibles s'établit à 79% du revenu fiscal moyen de l'ensemble des communes, dans les limites des moyens affectés à cette fin par la loi. Auparavant, le législateur n'avait pas fixé le revenu fiscal garanti aux communes financièrement les plus faibles.

Les modifications du droit cantonal ou fédéral qui touchent directement les communes ont donné l'occasion au service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- Loi portant modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), du 26 juin 2013.
- Cette loi a notamment précisé les mesures de recapitalisation que les employeurs devaient assumer en 2014. Le service des communes a élaboré deux directives en date des 21 novembre et 12 décembre 2013 relatives aux modalités comptables de ces mesures de recapitalisation. Il a aussi répondu à de très nombreuses questions de communes et de syndicats intercommunaux relatives aux modalités de comptabilisation de ces engagements.
- Loi portant adaptation de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale
- Le service des communes a élaboré en date du 19 décembre 2013 une circulaire relative à la procédure à suivre en matière de recouvrement de factures demeurées impayées et sur les nouvelles voies de recours contre les décisions communales.
- Loi portant modification de la loi sur le traitement des déchets
- Le service des communes a transmis aux communes sous forme de circulaire la marche à suivre du ministère public en matière de contraventions en date du 6 mars 2013.

Le service des communes a participé à de nombreux groupes de travail et aux travaux de diverses commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui concernent le service public communal. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- Commission « Péréquation financière » du Grand Conseil. Sur la base d'un projet de rapport élaboré par le service des communes, la commission « Péréquation financière » a adopté son rapport de révision de la péréquation financière intercommunale à l'attention du Conseil d'Etat en date du 8 avril 2013. Ce rapport propose la réforme de la péréquation des ressources, en éliminant les distorsions observées dans le système actuel, et une nouvelle péréquation des charges fondée sur la compensation des surcharges structurelles identifiées dans les trois seuls domaines de la sécurité publique, de l'éducation et de

l'entretien hivernal du réseau routier. Après sa présentation à la presse par le Conseil d'Etat et le président de la commission, le service des communes a préparé l'envoi en consultation externe du projet de la commission, consultation qui s'est déroulée de septembre à décembre 2013.

- Nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes. Un groupe de travail réunissant des représentants des services financier, juridique, des communes, du contrôle cantonal des finances et des services juridiques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds a été chargé d'élaborer les bases du rapport de nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes adopté par le Conseil d'Etat en date du 2 septembre 2013. Le service des communes a participé activement à l'élaboration de ce projet de loi ainsi qu'à l'élaboration des recommandations du comité technique formé des représentants financiers de l'Etat et des communes. Il a aussi participé activement à l'élaboration du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) par la mise à disposition du chef de projet du volet «communes» du MCH2.
- Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD). Le service des communes participe aux travaux de cette commission réunissant des représentants de l'Etat, des communes, des associations intéressées et de VADEC afin de résoudre les diverses questions qui se posent dans la mise en pratique de la nouvelle réglementation en matière de taxe sur les déchets.
- Organe de référence des marchés publics. Là aussi, le service des communes participe aux travaux de cet organe de référence chargé de conseiller les différents acteurs cantonaux et communaux en matière de procédure applicable aux marchés publics.

Questions générales intéressant les communes

Nouvelle réglementation en matière de déchets

Répondant à plusieurs questions de communes, il a été précisé que la loi cantonale laissait une certaine latitude aux communes sur la ventilation de la taxe de base des entreprises entre les différentes entreprises. Selon la loi, elle doit être fixée par entreprises ou par catégories d'entreprises selon le type ou l'importance de l'entreprise et le genre de déchets produits. Ainsi, certaines Villes ventilent la taxe selon le nombre de personnes employées, d'autres enfin classifient les entreprises selon la nature de leur activité et leur incidence en matière de déchets.

Répondant à de nombreuses questions de communes relatives à la nouvelle marche à suivre du 6 mars 2013, le SCOM a précisé que les amendes prononcées selon un tarif devaient être prononcées sans frais ni émoluments administratifs, car la procédure liée aux amendes d'ordre que l'on applique par analogie est gratuite. Ceci étant posé, les communes demeurent libres de prévoir un émoulement, sur le plan civil, pour remettre les choses en l'état, par exemple lors de dépôt de déchets sauvages.

Loi sur les droits politiques

Interdiction

Répondant à une question d'une commune, le SCOM a précisé que seules les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ne sont pas électrices, en vertu de l'article 4 de la loi. Les personnes sous curatelle ou sous tutelle ne sont donc pas interdites.

Délai référendaire / Publication des arrêtés des Conseils généraux dans la Feuille officielle

Répondant à une question d'une commune, le SCOM a précisé que les actes du Conseil général soumis à référendum devaient être publiés dans la Feuille officielle, en vertu de l'article 130. Rien n'interdit au Conseil communal de publier ces arrêtés simultanément dans une autre publication officielle. Le délai qui fait foi est cependant celui de la publication dans la Feuille officielle.

Majorité qualifiée

Sur demande d'une commune, il a été précisé que la notion de majorité qualifiée des personnes prenant part au vote selon l'art.128 LDP ne comprenait que les personnes votant oui ou non, pas les personnes s'abstenant.

Initiative

A la demande d'une commune confrontée à l'examen de la recevabilité d'une initiative populaire, il a été précisé que l'initiative populaire ne saurait être utilisée comme un moyen de modifier un acte administratif pris conformément à la législation fédérale et cantonale en vigueur. En l'espèce, de surcroît, il apparaît que c'est en fait la remise en cause d'une décision du Conseil général dûment prise qui est souhaitée, un moyen appelé initiative mais qui a tous les caractères d'une demande de référendum !

Transparence de l'activité communale

Interpellé, le service des communes a précisé que le Conseil général ne pouvait siéger à huis-clos que si un intérêt prépondérant public ou privé l'exige. En l'état, de tels motifs n'étaient pas réalisés.

7.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

L'année 2013 a vu les projets de fusion des communes de Val-de-Ruz et de Milvignes entrer en vigueur le 1er janvier et, simultanément, le nombre de communes se réduire de 53 à 37. Le subside d'aide à la fusion de l'Etat a été versé intégralement en 2013 aux deux communes précitées, pour un montant respectif de 13,4 millions et de 4,1 millions de francs. Le service des communes a apporté son concours à la résolution de diverses questions relatives à la mise en place des nouvelles structures communales.

Sur le littoral-Est enfin, les Conseils communaux des communes de l'Entre-deux-Lacs ont poursuivi leurs réflexions et les études préalables en vue de la fusion de leurs communes. Le périmètre exact de la ou des futures communes n'est pas encore défini et les études se poursuivent. Enfin, la ville de Neuchâtel a lancé le projet de Nouveau Neuchâtel avec les communes voisines du chef-lieu sises à l'est et à l'ouest. Là aussi, les travaux avancent à un rythme soutenu. Les communes de la Paroisse civile qui étaient engagées dans le cadre de la fusion de leurs communes avec celles de l'Entre-deux-Lacs dans le cadre du projet dit du Grand-Entre-deux-Lacs, qui réunirait toutes les communes sises à l'est de Neuchâtel, et dans le celui du Nouveau Neuchâtel ont privilégié, moyennant quelques questions encore ouvertes, le scénario du Grand-Entre-deux-Lacs. Quant à elles, les communes sises à l'ouest de Neuchâtel poursuivent l'examen du projet de fusion avec la ville de Neuchâtel.

De leur côté, les communes de La Béroche poursuivent leurs réflexions en vue d'examiner la fusion de leurs communes. Les communes de Brot-Dessous et de Rochefort ont entamé un processus de fusion de leurs deux entités. Des réflexions relatives aux fusions de communes ont également lieu dans les Montagnes. Quatre scénarios sont pour l'heure sur la table, une fusion des deux villes et une fusion des communes des deux vallées, la fusion de chacune des deux villes avec les communes de leur district, la fusion des seules communes rurales et la fusion de toutes les communes des Montagnes.

7.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale sont stables d'un exercice sur l'autre. Ils accusent une baisse modeste de près de CHF 0,5 million d'un exercice sur l'autre, passant de CHF 37,8 millions en 2012 à CHF 37,3 millions en 2013. Tandis que la péréquation des charges est quasi stable d'un exercice sur l'autre, accusant une légère diminution de CHF 0,1 million pour s'inscrire à CHF 16,4 millions, la péréquation des ressources enregistre pour sa part une diminution de CHF 0,2 million pour s'inscrire à CHF 20,9 millions. Les transferts nets de leur côté enregistrent pour leur part une baisse de CHF 0,4 million de CHF 27,8 millions à CHF 27,4 millions. Ainsi, si la ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation s'élever de CHF 0,4 million entre les exercices 2012 et 2013 pour atteindre CHF 9 millions, la ville de La Chaux-de-Fonds pour sa part enregistre une baisse de sa dotation de CHF 0,6 million pour atteindre CHF 14,6 millions. La ville du Locle et la commune de Val-de-Travers voient pour leur part leur dotation demeurer stables d'un exercice sur l'autre.

7.15. Gestion communale

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a été marquée en 2012 par la poursuite du redressement de l'économie de notre région observée dès 2010, après la dégradation observée en 2009 consécutive à la crise financière, économique et sociale qui a frappé le monde et notre canton dès l'automne 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait un déficit de près de CHF 0,8 million en 2009 et encore de CHF 0,5 million en 2010, puis un bénéfice de plus de CHF 5,6 millions en 2011, c'est un bénéfice accru du résultat de l'ensemble des communes qui a été observée en 2012.

Depuis 2011, les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales mises sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales.

Le service a apporté aux communes tout au long de l'année un soutien en matière juridique, sur la forme et sur le fond, pour l'élaboration des différents règlements et arrêtés qui régissent la vie communale et sur les procédures à respecter, dans les situations les plus diverses.

Il s'est efforcé d'être un partenaire à l'écoute des différents intervenants. Il n'a également pas ménagé ses efforts dans la gestion de divers conflits survenus entre autorités et entre conseillers membres de la même autorité, et cela dans plusieurs communes. Il a également prodigué aide et soutien aux communes en matière financière, fiscale et comptable en mettant à leur disposition des tableaux qui facilitent le bouclage des comptes et en répondant à leurs différentes questions. Il leur a aussi apporté un important soutien lors de l'élaboration des budgets, rendus difficiles par la mise en œuvre de la réforme de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes.

L'élaboration des outils et de la procédure liée au projet d'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes ont fortement mobilisé le service au cours de l'année écoulée.

La mise en place des deux nouvelles communes de Milvignes et de Val-de-Ruz a aussi mis le service à contribution.

7.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Article 8 de la loi sur les communes

Nécessité d'un règlement communal

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que la mise en place ou le toilettage du régime HLM requiert un règlement du CG, et ensuite, en fonction de la dotation budgétaire requise, si la compétence financière du CC est dépassée, un arrêté du CG.

Compétences communales en matière de métrologie

Il a été précisé que les communes n'ont plus de compétences en matière de métrologie. Seul l'office de métrologie est compétent, selon la loi sur la police du commerce.

Article 23 de la loi sur les communes

Réduction du nombre de membres d'une commission

La réduction du nombre de membres d'une commission ne peut entrer en vigueur avant le début de la prochaine période administrative. Les membres élus en 2012 ne peuvent pas être démissionnés.

Élection de conseillers généraux suppléants

A la demande d'une commune, il a été précisé que la loi n'autorise pas les communes à élire des conseillers généraux suppléants. La question est en cours de traitement, vu l'initiative communale de La Tène actuellement à l'étude.

Article 25 de la loi sur les communes**Servitudes**

A la demande d'une commune, il a été précisé que le CC était compétent pour faire inscrire une servitude de service public en faveur d'un service public, en l'espèce, de la Confédération, grevant un immeuble communal.

Acquisition d'un bien sans maître

La dévolution à la commune de situation d'un bien sans maître n'est pas une acquisition au sens de l'article 25/5/g. Elle est de la compétence du seul CC. Le transfert du bien-fonds au domaine public requiert par contre l'aval du Conseil d'Etat.

Institution d'une commission d'enquête parlementaire au niveau communal

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé qu'une commune ne disposait pas de la compétence d'instituer une commission d'enquête parlementaire au niveau communal. Elle devrait pour ce faire disposer de bases légales cantonales, ce que la loi ne leur confère pas.

Compétence d'approuver une convention intercommunale

La compétence d'approuver une convention intercommunale portant sur l'organisation d'un pan important et entier de l'activité communale relève du CG, à l'image d'un règlement.

Un accord intercommunal accepté dans une commune avec un amendement requiert une nouvelle décision des autres communes d'accepter ou non l'amendement, à défaut la commune qui a avalisé la convention avec un amendement est invitée à se reprononcer sur son adhésion à l'accord.

Article 42 de la loi sur les communes**Affectation d'un legs**

Une commune est autorisée à prévoir une réserve affectée à une activité particulière avec le produit d'un legs attribué sans affectation particulière.

Règlement sur les finances et la comptabilité des communes**Préfinancement**

Sur demande d'une commune, il a été précisé que les préfinancements, certes non prévus par le MCH1, pouvaient être admis s'ils concernaient des projets d'importance, vu que cette affectation du résultat opérationnel est prévue dans le cadre du MCH2.

Neuchâtel, le 5 février 2014

Le conseiller d'Etat,
chef du Département des finances et de la santé

Laurent Kurth

TABLES DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	5
1.1.	Conférences intercantionales	5
1.2.	Organisation générale	7
1.3.	Effectif du personnel	8
1.4.	Prestations du SDFS	8
1.5.	Aide humanitaire et coopération au développement	9
1.6.	Office d'organisation	15
2.	SERVICE FINANCIER	17
2.1.	Introduction	17
2.2.	Politique financière	17
2.3.	Gestion comptable	18
2.4.	Gestion financière et des assurances	20
2.5.	Contrôle de gestion	21
2.6.	Recouvrement	22
2.7.	Contributions ecclésiastiques	27
3.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS	30
3.1.	Considérations générales et évolution de la taxation	30
3.2.	Impôt direct 2013	34
3.3.	Impôt sur les gains immobiliers	36
3.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance	37
3.5.	Estimation cadastrale	37
3.6.	Impôt anticipé	37
3.7.	Droits de mutation et impôts de successions	39
3.8.	Perception	41
3.9.	Remises d'impôts	46
4.	SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	47
4.1.	Gestion	50
4.2.	Activités déployées	52
4.3.	Perspectives d'avenir	62
5.	SERVICE DES BATIMENTS	65
5.1.	Missions	65
5.2.	Objectifs annuels 2013	65
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	67
5.4.	Événements principaux	68
5.5.	Activités / Réalisations	69
5.6.	Office du logement	73
5.7.	Perspectives 2014	76
6.	SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHATELOISE	80
6.1.	Gouvernement et parlement sans papier	80
6.2.	Internet et Intranet	80
6.3.	Application DIOCAM	80
6.4.	Projet BaCeDoS	81
6.5.	Projet SIGE	81
6.6.	eFacture	81
6.7.	Renouvellement du Nœud cantonal	81
6.8.	IPv6	82
6.9.	Standardisation du Guichet unique	82
6.10.	Harmonisation des postes de travail	83
6.11.	Portail applicatif	83
6.12.	Production de qualité	83
7.	SERVICE DES COMMUNES	84
7.1.	Contrôle de gestion	84
7.2.	Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)	85
7.3.	Commentaires	85

7.4.	Statistiques financières et Tableaux statistiques	87
7.5.	Rendement des impôts et effort fiscal	89
7.6.	Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	90
7.7.	Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)	91
7.8.	Contrôle de l'activité réglementaire communale	92
7.9.	Fonds d'aide aux communes.....	92
7.10.	Fonds destiné aux réformes de structures des communes	92
7.11.	Impôts communaux / Modifications	93
7.12.	Législation et activités juridiques	93
7.13.	Fusions de communes et collaborations intercommunales	96
7.14.	Péréquation financière intercommunale	96
7.15.	Gestion communale	97
7.16.	Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes	97